



Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2023





Commune de
St-Sulpice

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal de Saint-Sulpice du 25 septembre 2019, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2023.

Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité, sont présentés séparément.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
AUTORITÉS	9
CONSEIL COMMUNAL	9
MUNICIPALITÉ	17
GREFFE	35
ORGANISATION ET EFFECTIFS	35
SECRÉTARIAT MUNICIPAL	35
OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION	42
FINANCES	47
MISSIONS ET EFFECTIFS	47
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE	49
RESSOURCES HUMAINES	51
MISSIONS ET EFFECTIFS DU SERVICE	51
EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL	52
ÉVOLUTION DU PERSONNEL COMMUNAL	53
FORMATION DES EMPLOYÉS ET SOUTIEN À LA JEUNESSE	57
BÂTIMENTS	59
MISSIONS ET EFFECTIFS	59
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	59
NETTOYAGES	63
GESTION DU PARC IMMOBILIER	63
SOUTIEN À LA PAROISSE PROTESTANTE	64
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS	65
MISSIONS ET EFFECTIFS	65
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	65
POLICE DES CONSTRUCTIONS	68
GUICHET CARTOGRAPHIQUE	71
ARBRES	72
ÉCLAIRAGE PUBLIC	72
ABRIBUS	74

TRAVAUX	75
MISSIONS ET EFFECTIFS	75
RÉSEAU ROUTIER SUR DOMAINE PUBLIC	76
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SUR DOMAINE PUBLIC	79
VOIRIE	85
MISSIONS ET EFFECTIFS	85
ÉVOLUTION DU SERVICE	86
COMPTE-RENDU DE L'ANNÉE	86
DÉVELOPPEMENT DURABLE, TOURISME ET CULTURE	91
MISSIONS ET EFFECTIFS	91
DÉVELOPPEMENT DURABLE	91
TOURISME ET CULTURE	96
ENFANCE ET JEUNESSE	99
ORGANISATION ET EFFECTIFS.....	99
GARDERIE	99
UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE).....	102
ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES	104
ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUE	106
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	109
ANNEXES	111
DÉMOGRAPHIE	111
ORGANIGRAMME	116
SIGLES ET ACRONYMES.....	117
RÉPONSES À LA COGEFI.....	119

PRÉAMBULE

L'activité communale est un iceberg. Elle a une pointe émergée, bien visible : les projets présentés au Conseil communal par la Municipalité. Et elle a une énorme masse immergée : le travail assuré par le personnel. Un rapport de gestion comme celui-ci offre l'occasion rare de prendre la mesure de l'ensemble. Ce faisant, il rend un hommage bienvenu aux collaborateurs qui contribuent dans la discrétion, à travers leurs innombrables activités, au bien-être des Serpelious.

Ce personnel est précieux... et il doit être soigné. C'est dans ce but que la Municipalité avait proposé en 2022 au Conseil communal de réviser le règlement obsolète sur le sujet. L'année 2023 a commencé par l'adoption du nouveau document, qui consacre les valeurs modernes d'équité et de transparence, tout en améliorant la situation des collaborateurs dans les domaines clés des salaires et des vacances. Domaines où Saint-Sulpice se signalait jusqu'alors par des rétributions inférieures à la moyenne.

Cette même année, l'informatique a été un autre champ important de réalisations. Dans le but d'optimiser la sécurité, la stabilité et la vitesse de l'équipement communal, deux serveurs physiques datant de 2016 ont été remplacés et des serveurs virtuels mis à jour. La suite d'applications Microsoft Office a, parallèlement, fait place sur tous les postes à Microsoft 365, ce qui a eu pour effet d'améliorer le confort de travail des collaborateurs.

Des finances difficiles à rééquilibrer

Les finances ont été un souci constant de l'exécutif à la suite du rejet en référendum de la hausse d'impôts proposée en début de législature. Pour rééquilibrer les comptes de la Commune, soit assurer le paiement du ménage courant tout en dégageant la marge d'autofinancement nécessaire à des investissements, la Municipalité a exploré deux autres voies : celle d'une réduction des charges et celle d'une mise en location de grandes parcelles communales. L'une et l'autre se sont révélées insatisfaisantes.

La première voie n'a donné que des résultats insignifiants. L'essentiel des dépenses est non maîtrisable, qu'il s'agisse des charges de péréquation, du coût des collaborations intercommunales ou des factures de transports publics. Quant aux dépenses maîtrisables, le qualificatif employé ne doit pas porter à confusion : ces dépenses sont dites maîtrisables parce qu'elles sont décidées au niveau communal. Mais elles n'en sont pas moins nécessaires et une municipalité ne peut tailler dedans sans priver la population de prestations essentielles. L'idée que la Commune gaspille et qu'un peu de rigueur permettrait des économies substantielles est un mythe.

La seconde voie, la mise en location de grandes parcelles communales, a été explorée après une multiplication des sollicitations en ce sens, sollicitations venues aussi bien du Canton que de riches acteurs privés. La démarche a été suivie avec sérieux et persévérance, des multiples contacts établis avec les « sociétés » intéressées à l'engagement d'un mandataire spécialisé et à la constitution d'un groupe de travail chargé de conseiller la Municipalité. Il s'est avéré cependant début 2023, une fois les offres précisées, que les inconvénients en matière d'aménagement du territoire l'emportaient sur les avantages financiers.

C'est alors qu'un événement inattendu a changé la donne au grand bénéfice de Saint-Sulpice. Le Canton et les faïtières des communes, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association

de communes vaudoises (AdCV), ont conclu un accord qui prévoit de réduire la part des communes en général et celle des communes riches en particulier dans le paiement des mécanismes péréquatifs. Cet arrangement doit encore passer en 2024 devant le Grand conseil, voire devant le peuple, mais il a été conçu de manière à satisfaire une large majorité des électeurs et, donc, à franchir ces obstacles.

Des initiatives majeures

Après une année et demie de préparation, la Municipalité a lancé en 2023 plusieurs initiatives majeures.

Elle a ouvert d'abord le grand chantier du Laviau. Ce chantier est imposé par le Canton et sa volonté de renaturer l'embouchure de la Venoge. Mais l'exécutif communal y voit une belle occasion de valoriser un espace précieux entre tous dans ses deux dimensions de nature et de loisirs. Après de longues années d'inertie, le projet a connu de premières avancées à l'automne grâce au déblocage de deux crédits par le Conseil communal : l'un pour élaborer un Plan d'affectation, l'autre pour étudier le déplacement du port de la Venoge vers l'est du Laviau.

La Municipalité a ensuite réactivé une démarche lancée par ses devanciers avant d'être interrompue par la pandémie de COVID-19 : la création d'une zone de rencontre – ou zone 20 – au cœur de la commune. Ce projet compte plusieurs objectifs, notamment limiter la circulation de transit, harmoniser la cohabitation des modes de mobilité en présence (bus, automobiles, vélos, piétons) et améliorer la convivialité d'un espace à la vocation évidente de centre villageois. Un crédit en faveur d'études préliminaires a débloqué la situation.

Le Conseil communal a enfin autorisé en fin d'année un développement cher à la Municipalité : l'adaptation de la garderie, de l'unité d'accueil pour les écoliers et du réfectoire aux besoins des parents de la commune. L'augmentation de capacité des structures concernées, prévue pour la rentrée 2024, sera de l'ordre de 50 % pour les deux premières. Cette initiative n'était pas obligatoire. Elle résulte d'un choix politique en faveur d'une société où pères et mères ont la possibilité de mener une carrière professionnelle accomplie. Elle n'en a pas moins été plébiscitée par le Conseil communal.

Trois projets en préparation avancée

Courant 2023, la Municipalité a travaillé d'autres projets importants en vue de les soumettre au Conseil communal en 2024.

Le premier est la valorisation du Bochet 1. Ce bâtiment, propriété de la Commune, souffre de plusieurs défauts : il rapporte peu d'argent, dans un contexte de situation financière difficile ; il présente un piètre bilan énergétique, quand les pouvoirs publics devraient être exemplaires en la matière ; et sa parcelle est mal exploitée, alors que Saint-Sulpice souffre d'une grave pénurie de logements. La Municipalité a entrepris dès lors de confier le site à une coopérative afin d'en tirer un meilleur parti financier, écologique et social.

Le deuxième projet est la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie. Évoqué depuis de nombreuses années en raison de la vétusté des installations actuelles, il a supposé dans un premier temps la réalisation de différentes esquisses et la prise d'une série de décisions. Des mandataires ont été engagés en 2023 pour étudier plus précisément l'infrastructure à venir et imaginer un modèle de circulation.

Le troisième projet est la revitalisation des rives du lac à Dorigny, entre le port des Pierrettes et l'allée des platanes. Le site a été jugé peu propice à la biodiversité avec ses aménagements linéaires et ses enrochements. Saint-Sulpice, commune territoriale, a été chargée d'accompagner sa correction sous l'autorité du Canton, responsable du domaine public des eaux.

Entre autonomie et collaboration

Ce type de coopération est un exemple parmi beaucoup d'autres des activités que Saint-Sulpice est conduite désormais à mener avec d'autres entités publiques, notamment avec d'autres communes.

C'est le cas notamment dans le domaine de la sécurité, où la police, le service du feu et la protection civile sont gérés par des entités intercommunales, respectivement PolOuest, le SDIS Chamberonne et l'ORPC-ROL. La principale réalisation de l'année le concernant, la préparation d'un Point de rencontre d'urgence à Saint-Sulpice, a été ainsi demandée par le Canton et facilitée par une coordination étroite entre les communes du district.

Le social est un autre secteur où ces collaborations jouent un rôle primordial. La Commune y contribue directement à travers quelques actions relatives à l'aide aux seniors ou à la cohésion (elle a repris en 2023 les réceptions des nouveaux habitants). Mais elle y participe surtout indirectement, à travers des entités intercommunales comme l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL) ou l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL).

Il en va de même dans le domaine scolaire où les tâches de la Commune s'imbriquent avec celles du Canton et d'une autre entité intercommunale, l'Établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Et c'est sans parler du préscolaire supervisé par l'Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL).

L'instance qui symbolise le mieux ce changement d'échelle du niveau communal au niveau intercommunal est l'ancien Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), rebaptisé Stratégie et développement de l'Ouest lausannois. Elle a orchestré il y a quelques années dans le domaine sacro-saint de l'aménagement du territoire l'adoption par les communes d'un Plan directeur intercommunal. Un document qui sert aujourd'hui de référence dans un nombre croissant de projets.

L'autonomie communale résiste pourtant. Preuve en est le rejet d'un plan de quartier vieux de dix ans, le Plan d'aménagement « Sus le Jordil », à l'issue d'un référendum. Les Serpelious, qui ont vu leur population croître à toute allure ces dix dernières années, se sont montrés fatigués de la « densification des zones bâties » voulue par la Confédération et le Canton. La Municipalité défendait l'idée qu'il valait mieux sanctuariser la zone selon les normes actuelles de construction que de risquer, peu d'années après, un autre projet fondé sur de nouvelles normes, plus permissives. Son argument n'a pas été entendu. Mais la partie n'est pas terminée : déjà, le propriétaire a remis l'ouvrage sur le métier.

Étienne Dubuis, syndic

AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2023, le Conseil communal s'est réuni à neuf reprises : cinq fois, de janvier à juin, sous la présidence de M. Olivier Chabanel et quatre fois, de juillet à décembre, sous celle de M. Cyril Golaz.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30 JUIN 2023

Président :	M. Olivier Chabanel
1 ^{er} vice-président :	M. Cyril Golaz
2 ^{ème} vice-président :	M. Nicolas Guillot
Scrutateurs :	M. Simon Hostettler Mme Sophie Brito
Scrutateurs suppléants :	M. Jérémy Bernasconi M. Filipe de Pinho
Secrétaire :	Mme Stéphanie Navega
Huissière :	Mme Jehane Guillin

COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2023

Président :	M. Cyril Golaz
1 ^{er} vice-président :	M. Nicolas Guillot
2 ^{ème} vice-président :	M. David-André Knüsel
Scrutateurs :	M. Jérémy Bernasconi -
Scrutateurs suppléants :	M. Jean-Pierre Jatton M. Stéphane Lévy
Secrétaire ad intérim :	Mme Michelle Fournier
Huissière :	Mme Cassy Paratore

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2023 (58 PERSONNES ASSERMENTÉES)

Groupes politiques : *L'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE)*
Les Libéraux-Radicaux Saint-Sulpice (PLR)
Les Serpelious de Centre-Droite (SCD)
Les Vert·e·s de Saint-Sulpice (Vert·e·s)

Aebischer Nathalie	ASSE	Kaeser Alice	ASSE
Affolter Markus	SCD	Knüsel David-André	ASSE
Allemann Yves	SCD	Krafft François	ASSE
Bernasconi Jérémy	SCD	Lasseb Karim	ASSE
Berner Roxane	ASSE	Lévy Stéphane	Vert·e·s
Bidinost Marcelo	SCD	Lo Cascio Chappuis Virginie	PLR
Billeter Stéphane	PLR	Lyonette Elenor	Vert·e·s
Bizzo Quentin	SCD	Mermod Nicolas	ASSE
Bocchetti Salvatore	ASSE	Micolis Anouchka	SCD
Burrus Diane	SCD	Mouvet Laurent	ASSE
Cattin Édouard	ASSE	Nussbaumer-Picard Cindy	Vert·e·s
Chabanel Olivier	PLR	Oberhaensli Jean	Vert·e·s
Chappuis Olivier	ASSE	Pache Rémy	SCD
Clerc Laurent	SCD	Panno Alessandro	SCD
Cuérel Jean-Philippe	SCD	Pietramaggiori Giorgio	ASSE
Décoppet Gabriel	ASSE	Plass Robert	ASSE
Delessert Arnaud	Vert·e·s	Pojer Florence	ASSE
De Sousa Leticia	SCD	Probst Claude	ASSE
Fankhauser Carmen	ASSE	Quintas Benito	ASSE
Froehlich Helena	PLR	Racine Michel	SCD
Gander Vanessa	ASSE	Reichenthal Nadine	ASSE
Golaz Cyril	SCD	Richards Linda	SCD
Guillot Nicolas	Vert·e·s	Richards Stephen	PLR
Guthmuller Anne	ASSE	Salina Alexandre	Vert·e·s
Gygax Rolf	SCD	Tonascia Quentin	SCD
Hauschild Michael	ASSE	Vallotton Isabelle	ASSE
Hirsch Hans-Jörg	ASSE	Vermeulen Étienne	Vert·e·s
Hostettler Simon	PLR	Wirth Paul	ASSE
Jaton Jean-Pierre	Vert·e·s	Yazyev Oleg	ASSE

MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

En 2023, sept démissions et un décès ont été enregistrés :

- Mme Annick Lavanchy, remplacée par Mme Vanessa Gander, pour l'ASSE ;
- Mme Christiane Michel, remplacée par M. François Krafft, pour l'ASSE ;
- M. Yasser Baddour, remplacé par Mme Cindy Nussbaumer-Picard, pour les Vert·e·s ;
- Mme Sophie Brito, remplacée par Mme Virginie Lo Cascio Chappuis, pour les SCD ;
- M. Filipe de Pinho, remplacé par Mme Leticia de Sousa, pour les SCD ;
- M. Patrick Strobel, remplacé par M. Alessandro Panno, pour les SCD ;
- M. Bernard Montavon, non remplacé, pour le PLR ;
- M. Jacques Equey, décédé, non remplacé, pour l'ASSE.

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 février 2023

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 59 membres ; présents : *nombre non enregistré*

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°07/2022 « Règlement du personnel (RPers) de la Commune de Saint-Sulpice ».

Séance du 22 mars 2023

Présidence : M. Olivier Chabanel Effectif : 59 membres ; présents : 48

Le Conseil Communal a assermenté une nouvelle membre :

- Mme Vanessa Gander, remplaçant Mme Annick Lavanchy, démissionnaire (pour l'ASSE).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°14/2022 « Réponse à la motion de Madame la Conseillère Corinne Willi : limiter le parking sauvage sur l'esplanade du Débarcadère » ;
- d'entrer en matière sur le postulat « Pour un village à 30km/h à l'heure » et de le renvoyer à la Municipalité ;
- de ne pas entrer en matière sur le postulat « Haies d'essences indigènes sur le territoire communal » ;
- de ne pas entrer en matière sur l'interpellation « Conformité des marchés de prestations par rapport aux marchés publics ».

Séance du 26 avril 2023

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 60 membres ; présents : 49

Le Conseil Communal a assermenté deux nouveaux membres :

- M. François Krafft, remplaçant Mme Christiane Michel, démissionnaire (pour l'ASSE) ;
- Mme Cindy Nussbaumer-Picard, remplaçant M. Yasser Baddour, démissionnaire (pour les Vert·e·s).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°01/2023 « Modification du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et du Fonds communal pour l'éclairage public » ;
- d'accepter le préavis municipal n°02/2023 « Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour l'achat d'une génératrice et l'exécution des travaux nécessaires à la planification d'un PRU (point de rencontre d'urgence) » ;
- d'entendre sans adopter de résolution la réponse de la Municipalité à l'interpellation « Demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal sur la préparation de la mise en DDP des parcelles 404 et 652 du Pâqueret ».

Séance du 24 mai 2023

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 60 membres ; présents : 41

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°03/2023 « Modification du poste de secrétaire du Conseil communal de Saint-Sulpice » ;
- d'accepter le préavis municipal n°04/2023 « Demande d'un crédit de CHF 73'000.- pour l'informatique communale. Remplacement des serveurs physiques et virtuels et mise à jour de MS Office » ;
- de prendre en compte le préavis municipal n°05/2023, rédigé en réponse au postulat « Régulation des horaires de l'éclairage public de la Commune de Saint-Sulpice » ;
- de valider l'interpellation « Parcelles communales non construites, qu'en fait-on ? » ;
- d'entrer en matière sur le postulat « Comité consultatif pour les parcelles 404 et 652 du Pâqueret » et de le renvoyer à la Municipalité.

Séance du 21 juin 2023

Présidence : M. Olivier Chabanel

Effectif : 60 membres ; présents : 48

Le Conseil communal a décidé :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
- d'accepter le préavis municipal n°06/2023 « Comptes 2022 » ;
- d'entendre sans adopter de résolution la réponse de la Municipalité à l'interpellation « Parcelles communales non construites, qu'en fait-on ? »
- de procéder à l'élection de son Bureau pour l'exercice 2023-2024 ;
- de procéder à la nomination de la Commission de gestion et des finances pour l'année 2023-2024.

Séance du 13 septembre 2023

Le Conseil communal a nommé une secrétaire ad intérim en la personne de Mme Michelle Fournier, par ailleurs secrétaire municipale.

Présidence : M. Cyril Golaz

Effectif : 59 membres ; présents : 42

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°07/2023 « Demande d'un crédit de CHF 158'000.- pour le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC géothermique et la pose de panneaux photovoltaïques au Centre 52 ».

Séance du 10 octobre 2023

Présidence : M. Cyril Golaz

Effectif : 59 membres ; présents : 48

Le Conseil Communal a assermenté une nouvelle membre :

- Mme Virginie Lo Cascio Chappuis, remplaçant Mme Sophie Brito, démissionnaire (pour le PLR).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°08/2023 « Arrêté d'imposition pour l'année 2024 » ;
- d'accepter le préavis municipal n°09/2023 « Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour l'élaboration du Plan d'affectation (PA) "Le Laviau" ».

Séance du 15 novembre 2023

Présidence : M. Cyril Golaz

Effectif : 57 membres ; présents : 41

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°10/2023 « Demande d'un crédit d'étude de CHF 540'000.- TTC pour le déplacement du port de la Venoge » ;
- d'accepter le préavis municipal n°11/2023 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 "Chemin des Esserts / Bois" » ;
- d'accepter le préavis municipal n°12/2023 « Demande de crédit d'études préliminaires pour l'aménagement d'une zone de rencontre au cœur du bourg et l'extension de la zone 30 km/h ».

Séance du 13 décembre 2023

Présidence : M. Cyril Golaz

Effectif : 59 membres ; présents : 48

Le Conseil Communal a assermenté deux nouveaux membres :

- Mme Leticia de Sousa et M. Alessandro Panno, remplaçant MM. Filipe de Pinho et Patrick Strobel, démissionnaires (pour les SCD).

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°13/2023 « Budget 2024 ».

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Commission de gestion et des finances

Présidente :	Mme Nadine Reichenthal	ASSE
Membres :	M. Michael Hauschild	ASSE
	Mme Carmen Fankhauser	ASSE
	M. Michel Racine	SCD
	Mme Cindy Nussbaumer-Picard	Les Vert·e·s
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Olivier Chabanel	PLR

Commission immobilière

Président :	M. Laurent Mouvet	ASSE
Membres :	Mme Nathalie Aebischer	ASSE
	M. David-André Knüsel	ASSE
	Mme Diane Burrus	SCD
	M. Marcelo Bidinost	SCD
	<i>Siège vacant</i>	PLR
	M. Stéphane Lévy	Les Vert·e·s

Commission de recours en matière d'impôts

Président :	M. David-André Knüsel	ASSE
Membres :	<i>Siège vacant</i>	ASSE
	Mme Linda Richards	SCD
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Jean Oberhaensli	Les Vert·e·s

Commission d'épuration

Président :	M. Olivier Chappuis	ASSE
Membres :	M. Jérémy Bernasconi	SCD
	M. Yves Allemann	SCD
	M. Simon Hostettler	PLR
	M. Édouard Cattin	ASSE
	M. Nicolas Mermod	ASSE
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert·e·s

Commission du Laviau

Président :	M. Étienne Vermeulen	Les Vert·e·s
Membres :	M. Édouard Cattin	ASSE
	M. François Kraft	ASSE
	M. Benito Quintas	ASSE
	M. Yves Allemann	SCD
	M. Rolf Gyax	SCD
	M. Stéphane Billeter	PLR

DÉLÉGUÉ(E)S AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, AU 31 DÉCEMBRE 2023

Conseil intercommunal de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)

Délégué(e)s :	M. Simon Hostettler	PLR
	Mme Claude Probst	ASSE
	M. Cyril Golaz	SCD
Suppléant :	M. Étienne Vermeulen	Les Vert·e·s

Gestion de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)

Délégué(e)s :	M. Nicolas Guillot	Les Vert·e·s
	Mme Linda Richards	SCD

Conseil d'établissement de La Planta

Déléguée :	Mme Florence Pojer	ASSE
------------	--------------------	------

Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)

Délégué(e)s :	M. Stéphane Billeter	PLR
	Mme Alice Kaeser	ASSE

Conseil intercommunal de l'association Sécurité dans l'Ouest lausannois (PolOuest)

Délégué(e)s :	M. Oleg Yazyev	ASSE
	Mme Elenor Lyonette	Les Vert·e·s

Sans délégation du Conseil communal : Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Mme Diane Burrus assiste aux séances à titre personnel et rapporte au Conseil.

RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COGEFI

Les réponses de la Municipalité aux vœux exprimés par la Commission de gestion et des finances figurent en annexe du présent rapport de gestion.

MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS EN COURS OU EN SUSPENS

À la suite d'un recensement complet des motions et postulats présentés ces dernières années par le Conseil communal, il apparaît qu'au 31 décembre 2023 six de ces initiatives n'ont pas reçu de réponse de la Municipalité :

- « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » (postulat – 20 novembre 2019) ;

- « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » (postulat – 12 février 2020) ;
- « Réaménagement de la place de jeux du parc du Russel » (postulat – 28 octobre 2020) ;
- « Libéralisation des horaires d'ouverture des magasins » (motion – 9 février 2022) ;
- « Pour un village à 30km/h à l'heure » (postulat – 22 mars 2023) ;
- « Comité consultatif pour les parcelles 404 et 652 du Pâqueret » (postulat – 25 mai 2023).

SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

Le samedi 2 septembre dernier, le Conseil communal a réalisé sa traditionnelle sortie annuelle. Cette journée a commencé par la visite de la ferme de Bassenges à Ecublens. Nous y avons découvert une agriculture biologique qui tente d'être la plus autonome possible. Ce projet est porté par six jeunes associés. L'un d'eux nous a présenté toutes leurs activités. Nous avons terminé ce moment par un sympathique moment de discussion avec café et croissants ainsi que certains produits de leurs productions que nous avons savourés.

La suite de la matinée s'est déroulée à l'usine Tridel à Lausanne. Nous avons eu la possibilité d'entrer au sein de son enceinte et de comprendre son fonctionnement. À midi, le restaurant Le Chalet suisse nous a accueillis dans les hauts de Lausanne. Nous y avons dégusté un succulent repas après avoir admiré la vue sur notre beau Léman.

Nous avons ensuite continué notre après-midi à Pully. Monsieur Maurice Décoppet, petit-fils du général Guisan et ancien syndic de notre village, nous a fait découvrir la propriété de son illustre grand-père.

La soirée s'est terminée par la traditionnelle raclette au carnotzet communal suivie du feu d'artifice du 1^{er} août reporté de la Ville de Lausanne.

Cette sortie en petit comité a permis de partager de bons moments entre collègues et de discuter de l'avenir de notre village. Puisse-t-elle avoir resserré les liens entre ses participants afin que nos autorités travaillent main dans la main dans la suite de cette législature !

Cyril Golaz, président du Conseil communal

TRANSMISSION DES POUVOIRS AU SEIN DU BUREAU

La transmission officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal, entre l'équipe sortante et l'équipe entrante, a eu lieu le mardi 27 juin 2023.

MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

La Municipalité a fait preuve de stabilité en 2023. Après un début de législature compliqué, elle a travaillé en bonne harmonie tout au long de l'année. Une telle entente est une chance. Elle est cruciale non seulement pour le climat de travail au sein du collège exécutif mais aussi pour l'adhésion du personnel à ses nombreuses missions.

Deux autres facteurs ont joué en faveur de l'exécutif. Une répartition stable des dicastères, qui a permis une prise en charge solide des dossiers au fil des mois. Et une composition politique en phase avec les deux partis les mieux représentés au Conseil communal, l'Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) et les Serpelious de Centre-Droite (SCD), ce qui a favorisé les échanges critiques mais constructifs avec le délibérant. C'est ainsi que le Conseil communal, s'il a souvent amendé les préavis qui lui étaient présentés, les a tous validés au bout du compte.

Le débat le plus animé de l'année au Conseil communal a concerné le nouveau règlement du personnel (RPers). Ce document, finalement adopté à une large majorité, représente un net progrès comparé à son prédécesseur en ce qu'il consacre des valeurs modernes comme l'équité et la transparence. Il a par ailleurs le double mérite de se conformer aux dernières dispositions légales et de simplifier la gestion du personnel par le service ad hoc. Il est enfin complété par une échelle des salaires aussi claire qu'objective. En un temps où recruter et conserver des employés de qualité est devenu une gageure, ce dispositif était devenu indispensable à la compétitivité de Saint-Sulpice.

Parmi les postes les plus difficiles à pourvoir figure celui de secrétaire municipal-e. Il suppose en effet des qualités nombreuses et variées, qui vont de l'autorité naturelle à la diplomatie, du goût des relations humaines à celui de l'organisation, de la maîtrise du droit à celle de l'écriture. Entre longues procédures et désillusions, le processus a pris une bonne année à Saint-Sulpice. Et puis, à peine la nouvelle titulaire était-elle entrée en fonction que ses subordonnés ont été appelés à d'autres fonctions. En conséquence, le reste de l'équipe a dû être à son tour reconstituée et la moyenne d'ancienneté au Secrétariat municipal est tombée... à moins d'un an.

Le 31 décembre 2023, la Municipalité est arrivée au milieu de la législature. Cette date a été l'occasion pour elle de faire le point sur son action, dans un rapport qui récapitule son bilan des deux ans et demi écoulés et ses projets pour les deux ans et demi à venir. Et ce, tout en décrivant son approche politique. Le document a été présenté en février 2024 au Conseil communal.

Étienne Dubuis, syndic

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

État au 31 décembre 2023

Syndic :	M. Étienne Dubuis	ASSE
Vice-syndic :	M. René Piller	SCD
Membres :	M. Olivier Matthey	SCD
	Mme Anne Merminod	ASSE
	Mme Corinne Willi	ASSE

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

État au 31 décembre 2023

M. Étienne DUBUIS, Syndic	Administration générale Ressources humaines Finances Développement économique Aménagement du territoire Mobilité Paroisses
M. René PILLER, Vice-syndic	Police Service du feu Protection civile Affaires militaires Police des constructions Sociétés locales Sports
M. Olivier MATTHEY, Municipal	Cohésion sociale Seniors Bâtiments communaux Informatique Télécoms
Mme Anne MERMINOD, Municipale	École Préscolaire, parascolaire et extrascolaire Jeunesse Culture Tourisme Naturalisations Développement durable
Mme Corinne WILLI, Municipale	Voirie Domaines et forêts Ports Routes Éclairage public Services industriels Assainissement

SÉANCES DE MUNICIPALITÉ

Au cours de l'année 2023, la Municipalité a tenu 41 séances (22 lors du premier semestre et 19 lors du second). Ces séances se tiennent en principe le lundi après-midi, de 14h à 18h.

Elles comprennent un échange de communications, une série de décisions et des prises d'acte (examen des principaux écrits parvenus à la Commune pendant la semaine écoulée). Ces séances ont donné lieu, en 2023, à 667 décisions.

À ces réunions se sont ajoutées des préséances consacrées à des sujets particuliers qui demandaient à être approfondis. Ces préséances ont connu un format long (le lundi matin pendant deux heures) et un format court (le lundi après-midi, pour une durée d'une demi-heure à une heure). Des spécialistes de différents domaines, appartenant ou non au personnel communal, ont été invités à ces occasions.

TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

État au 31 décembre 2023

N°	Année 2013	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
13/13	Demande de crédit de CHF 739'000.- pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A Avenue Forel – Giratoire de Dorigny (Étape 2)	Terminée	739'000.00	684'232.20

N°	Année 2015	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
04/15	Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.- pour la requalification de la RC1, Étape 3	Terminée	58'300.00	37'573.00
18/15	Révision du plan directeur communal	Terminée	65'000.00	14'427.05

N°	Année 2017	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
05/17	Demande de crédit de CHF 1'841'000.- pour la réfection rue du Centre – chemin du Bochet	Terminée	1'841'000.00	1'949'261.05

N°	Année 2018	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
05/18	Demande d'un crédit d'étude de CHF 22'500.- pour la révision du bonus énergétique prévu à l'art. 3.6 RGATC	Terminée	22'500.00	0
13/18	Demande de crédit de CHF 3'000'000.- pour l'achat de la parcelle n°187 à Saint-Sulpice	En cours	3'000'000.00	2'808'367.05

N°	Année 2019	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
03/19	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.- pour la requalification du tronçon de la RC1A, Étape 3 (secteur Tir-Fédéral – Venoge)	En cours	2'400'000.00	2'147'271.22
14/19	Demande d'un crédit de CHF 4'600'000.- pour la création d'un bâtiment de la petite enfance et l'installation d'une nurserie-garderie au chemin des Pâquis	En cours	4'400'000.00	4'201'083.03
16/19	Demande de crédit de CHF 990'000.- pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux	En cours	990'000.00	786'893.19

N°	Année 2020	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
02/20	Plan d'affectation « Sus le Jordil »	Terminée	-	-
06/20	Révision du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours	-	-
09/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 77'000.- pour le réaménagement du chemin du Russel	Terminée	77'000.00	90'095.84

N°	Année 2021	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
02/21	Demande de crédit de CHF 269'000.- pour des travaux d'aménagement intérieur au collège des Pâquis	En cours	269'000.00	192'935.11
03/21	Modification du règlement relatif à la perception de la taxe de séjour	En cours	-	-
04/21	Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL)	Terminée	-	-
05/21	Parc de la Mèbre - Crédit de construction Déplacement du collecteur Mèbre-Sorge	En cours	330.00	0
06/21	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 12 « Chemin du Bochet / Autoroute »	Terminée	880.00	896.00
07/21	Travaux d'urgence sur la station de pompage de la Chamberonne et sur la station de relevage des Pierrettes	Terminée	186'000.00	138'799.17

N°	Année 2022	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
01/22	Plan d'affectation « Sus le Jordil »	Terminée	-	-
03/22	Règlement communal sur la vidéosurveillance	En cours	-	-
04/22	Demande de crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT pour l'assainissement des collecteurs communaux d'eaux claires et d'eaux usées	En cours	2'000'000.00	188'781.63
05/22	Demande de crédit de CHF 35'000.- pour des travaux de réfection et le remplacement de tables au Foyer des Pâquis	Terminée	36'110.00	34'637.30
07/22	Règlement du personnel (RPers) de la Commune de Saint-Sulpice	Terminée	-	-
08/22	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 13 « Chemin du Bochet / Chemin des Esserts »	En cours	997.00	498.50
12/22	Demande de crédit de CHF 1'250'000.- pour le réaménagement du chemin de Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU	En cours	1'250'000.00	760'089.93
14/22	Réponse à la motion de Mme la Conseillère Corinne Willi « Limiter le parking sauvage sur l'esplanade du Débarcadère »	Terminée	-	-

N°	Année 2023	Exécution	Crédit accordé	Dépenses au 31.12.2023
01/23	Modification du règlement du fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et du fonds communal pour l'éclairage public	Terminée	-	-
02/23	Demande d'un crédit de CHF 33'000.- pour l'achat d'une génératrice et l'exécution des travaux nécessaires à la planification d'un PRU (point de rencontre d'urgence)	Terminée	33'000.00	27'760.35
03/23	Modification du poste de secrétaire du Conseil communal de Saint-Sulpice	Terminée	-	-
04/23	Demande d'un crédit de CHF 73'000.- pour l'informatique communale. Remplacement des serveurs physiques et virtuels et mise à jour de MS office	En cours	73'000.00	55'698.60
05/23	Réponse de la Municipalité au postulat de MM. Marcelo Bidinost et Jean-Philippe Cuérel « Régulation des horaires de l'éclairage public de la commune de Saint-Sulpice »	Terminée	-	-
06/23	Comptes 2022	Terminée	-	-
	Rapport de gestion 2022	Terminée	-	-
07/23	Demande d'un crédit de CHF 158'000.- pour le remplacement de la chaudière à gaz par une PAC géothermique et la pose de panneaux photovoltaïques au Centre 52	En cours	158'000.00	17'577.00
08/23	Arrêté d'imposition pour l'année 2024	Terminée	-	-
09/23	Demande d'un crédit de CHF 285'000.00 TTC pour l'élaboration du plan d'affectation « Le Laviou »	En cours	285'000.00	0
10/23	Demande d'un crédit de CHF 540'000.00 TTC pour le déplacement du port de la Venoge	En cours	540'000.00	0
11/23	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 14 « Chemin des Esserts / Bois »	En cours	1'302.00	0
12/23	Demande de crédit d'études préliminaires pour l'aménagement d'une zone de rencontre au coeur du bourg et l'extension de la zone 30 km/h	En cours	75'000.00	0
13/23	Budget 2024	Terminée	-	-

COMMISSIONS MUNICIPALES

La **Commission de salubrité** a pour mission de donner son préavis à la Municipalité sur les questions d'hygiène et de salubrité. Elle veille à l'hygiène des constructions, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public et signale les travaux qu'impose l'assainissement de certaines habitations, ainsi que les habitations qui ne peuvent être assainies et ne sont plus habitables.

Composition de la Commission de salubrité au 31 décembre 2023

Président :	M. René Piller	Municipal
Membres :	M. David Conde	Chef du Service technique
	Mme Fiona Mamolar	Assistante technique
	M. Dan Rapin	Assistant technique

La **Commission pour le développement durable** a notamment pour but de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la production d'énergie par des sources renouvelables, ainsi que le soutien des activités de conseil et de sensibilisation dans ces domaines (voir le règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable, FEEDD).

Elle soumet chaque année un programme de subventions et d'activités à la Municipalité.

Composition de la Commission pour le développement durable au 31 décembre 2023

Présidente :	Mme Anne Merminod	Municipale
Membres :	M. Arnoud Bifrare	
	M. Quentin Bizzo	Conseiller communal SCD
	M. Arnaud Delessert	Conseiller communal Les Vert·e·s
	Mme Sidonie Fandard	
	Mme Carmen Fankhauser	Conseillère communale ASSE
	Mme Helena Froehlich	Conseillère communale PLR
	Mme Andrea Medrano	Déléguee au développement durable
	M. Pierre-Alain Probst	
	M. Constant Signarbieux	

ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Imbriquée dans un tissu serré de localités, de trop petite taille pour offrir seule des prestations de qualité à un coût raisonnable, Saint-Sulpice, comme toutes les autres communes vaudoises, coopère avec l'« extérieur » dans la plupart des domaines : de la police au service du feu, de la protection civile aux affaires militaires, de l'école au parascolaire, de la culture au tourisme, de l'aménagement du territoire à la mobilité, des routes à l'épuration, de la cohésion sociale à l'environnement.

Ainsi, les membres de la Municipalité n'ont pas seulement des relations régulières avec le Canton, son Conseil d'État, son administration et sa représentation à l'échelle du district, la Préfecture de l'Ouest lausannois. Ils sont aussi actifs dans une bonne trentaine d'organismes intercommunaux ou d'autres entités, qui occupent une large place dans leur emploi du temps.

Parmi les formes de collaboration existantes figurent les ententes intercommunales, qui lient les parties dans une convention mais ne possèdent pas de personnalité juridique propre, et les

associations intercommunales, qui ont une personnalité juridique propre et fonctionnent à l'instar des communes avec un exécutif intercommunal (comité de direction) et un délibérant intercommunal (conseil intercommunal).

Principaux partenaires au Canton

- **Département des institutions, du territoire et du sport – Direction des affaires communales et des droits politiques**

La Direction des affaires communales et des droits politiques est la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales, les communes et les préfectures. Chargée de veiller à la bonne marche des institutions communales, elle assure un support juridique et technique aux questions institutionnelles qui lui sont soumises par les autorités communales. Elle exerce également, en collaboration étroite avec les préfectures, la surveillance de l'État sur les communes ainsi qu'un contrôle en légalité sur de nombreux actes communaux ou intercommunaux.

Directeur : Vincent Duvoisin, à Lausanne

- **Préfecture de l'Ouest lausannois**

Les préfectures constituent l'entité administrative de l'État dans le territoire. Il en existe une dans chaque district. Leur direction générale est assurée par un préfet, qui relève directement du Conseil d'État. Le préfet est notamment chargé d'exécuter les décisions prises par le gouvernement cantonal et de réaliser, sur demande, des préavis au bénéfice de ce dernier ou du Tribunal cantonal. Il a aussi pour mission de surveiller les communes, en contrôlant chaque année leur gestion et en rencontrant les municipalités chaque fois qu'il s'avère nécessaire d'examiner un problème. Pour leur part, les autorités communales sont tenues de le renseigner sur les questions importantes relatives à leurs rapports avec l'État.

Préfète : Anne Marion Freiss, à Renens

Collaborations diverses

Aménagement du territoire

- **Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles (COH)**

La COH réunit des représentants des Communes de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens, de Lausanne et de Saint-Sulpice, ainsi que de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Lausanne (UNIL). Elle est un lieu d'échange d'informations et de consultation sur l'intégration des hautes écoles à leur voisinage. En 2023, sa présidence a été assurée par Christian Maeder, syndic d'Ecublens.

Délégués de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, René Piller

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Le PALM résulte de la politique fédérale de densification des espaces urbains, visant à mieux protéger les sols dédiés à l'agriculture et à la nature en Suisse. Dans la perspective de la création d'une grande métropole, il est structuré en cinq secteurs, appelés également « schémas directeurs » : le Centre Lausanne, l'Ouest lausannois, le Nord

lausannois, l'Est lausannois et la Région Morges. Son « périmètre compact » compte 26 communes, dont Saint-Sulpice.

Le PALM est placé sous l'égide du Canton, lui-même subordonné à la Confédération. Dirigé par un comité de pilotage de neuf personnes, il est présidé par les conseillers d'État chargés de l'aménagement du territoire et de la mobilité et comprend aussi les présidents des cinq schémas directeurs, ainsi que les présidents de deux régions (Lausanne Région et Région Morges).

Saint-Sulpice n'a pas de représentant au sein de ce comité. Elle y a été représentée, comme les autres communes du district, par la présidente de l'ancien Schéma directeur de l'Ouest lausannois (devenu Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), la syndique de Bussigny Claudine Wyssa, puis par son successeur à ce poste, le syndic de Crissier Laurent Bovay.

- **Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)**

SDOL est un « projet de territoire » qui regroupe les huit communes du district et travaille à une vision de l'aménagement urbain à long terme dans l'Ouest lausannois. Très actif, il a publié en 2021 le premier plan directeur intercommunal du canton, le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui a été approuvé par les huit Municipalités, puis par les huit Conseils communaux du district.

SDOL est géré au quotidien par un Bureau basé à Renens et composé de huit personnes (dont le directeur est Benoît Biéler). Il compte à sa tête un Groupe de pilotage (GROPIL), composé des huit syndics du district et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que du directeur du Bureau de SDOL. Sa présidence a été assurée en 2023 par Claudine Wyssa, syndique de Bussigny, puis par Laurent Bovay, syndic de Crissier.

Délégué de Saint-Sulpice au sein du GROPIL : Étienne Dubuis

SDOL comprend par ailleurs différents organes pérennes, dont :

- le Groupe décisionnel Urbanisme, chargé de mettre en œuvre le PDi-OL :

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, président

- le Groupe décisionnel Mobilité :

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

SDOL organise enfin des groupes ad hoc sur diverses thématiques ponctuelles.

Cohésion sociale

- **Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)**

L'APREMADOL a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur les lieux de résidence, lorsque des personnes connaissent une situation de dépendance en raison de leur état de santé ou qu'elles ont besoin d'un appui momentané. L'association est composée d'une équipe de direction et de quatre centres médico-sociaux (CMS), dont un à Ecublens qui dessert notamment Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL)**

L'ARASOL a pour but d'organiser l'aide sociale au niveau régional, en assurant la subsistance aux personnes dans le besoin, en favorisant leur indépendance matérielle et personnelle, ainsi que leur intégration sociale et professionnelle. Elle offre un encadrement au travers d'un suivi social personnalisé.

L'ARASOL garantit l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et celle du règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Elle confie la réalisation opérationnelle de ces tâches au Centre social régional (CSR) pour la première et à l'Agence d'assurances sociales (AAS) pour la seconde.

Basée à Renens, elle comprend sept communes, soit toutes les communes du district à l'exception de Prilly, selon le découpage opéré par le Canton.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Conférence des municipaux en charge des affaires sociales**

La Conférence des municipaux en charge des affaires sociales regroupe tous les municipaux en charge de la cohésion sociale de l'Ouest lausannois, les chefs de service (lorsqu'il y en a), la responsable de l'APREMADOL, le responsable de l'ARASOL et la déléguée au logement de la Commune de Renens. Depuis 2021, les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pendant deux ans et le travail administratif incombe à la commune dont le municipal est le président. De juillet 2021 à juin 2023, la présidence a été assurée par Chavannes-près-Renens. Dès juillet 2023, elle l'a été par Ecublens.

Cette conférence n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle propose des projets et crée des groupes de travail. Les décisions sont prises par chaque municipalité.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

Culture

- **Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise**

Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé en 1988 pour aider les institutions suivantes : le Béjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy, l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de chambre de Lausanne. Une vingtaine de communes, dont Saint-Sulpice, ont signé sa convention et possèdent un droit d'accès à ses organes, l'assemblée générale et le comité de gestion.

La Commune a adhéré au principe du passeport culturel, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport offre des billets à moitié prix pour les spectacles de ces quatre institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau (TKM), les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny. La carte, gratuite, est également valable au Centre Pluriculturel et social d'Ouchy et dans des musées. Cette offre s'étend chaque année. La Ville de Lausanne gère toutes les commandes, refacturant les billets aux communes concernées en fin d'année.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Groupe coordination culture de l'Ouest lausannois**

Ce comité réunit l'ensemble des municipaux en charge de la culture dans la région de l'Ouest Lausannois. Il convie également les responsables de services à participer à certaines de ses réunions.

L'année 2023 a été principalement consacrée au travail de coordination avec Hyper Ouest, en vue de célébrer le 15^e anniversaire du district. Les membres du comité ont également examiné la manière de communiquer efficacement sur les divers événements culturels organisés par les municipalités et susceptibles d'intéresser l'ensemble du district. Les réunions ont lieu en moyenne tous les deux mois.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

Développement

- **Lausanne Région**

L'association Lausanne Région regroupe 27 communes, représentant quelque 300'000 habitants. Elle est chargée d'en développer le potentiel lorsque des initiatives ou des réflexions dépassent les frontières communales. Elle propose ses services dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, d'enfance, de formation professionnelle, de prévention des dépendances, de seniors ou de sport. Elle représente également les intérêts régionaux dans les relations avec la Confédération, le Canton, les autres régions, ainsi qu'auprès d'organismes privés. Lausanne Région travaille sur demande de ses communes. Elle est organisée en groupes de travail, composés principalement de membres des municipalités. Son président est Thierry Amy, syndic de la Commune de Cugy.

Délégués de Saint-Sulpice dans les instances de Lausanne Région :

- Promotion économique : Étienne Dubuis

- Transports : Étienne Dubuis

- Enfance : Anne Merminod

- Seniors : Olivier Matthey

Enfance et jeunesse

- **Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)**

L'AJESOL, qui regroupe les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice, a pour fonction d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle propose trois types d'accueil : l'accueil familial de jour, l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire. Elle a établi des conventions avec d'autres structures, qui lui permettent d'organiser de cas en cas des solutions d'accueil d'urgence.

Saint-Sulpice abrite une unité d'accueil préscolaire, la garderie des Pâquis, et une unité d'accueil parascolaire, la Plage des Pirates. La garderie des Pâquis a ouvert ses portes en août 2021. Conçue pour abriter jusqu'à 66 places, elle en a ouvert 44 dans un premier temps (10 pour des bébés, 14 pour des trotteurs et 20 pour des moyens).

Représentante de Saint-Sulpice au sein du comité : Anne Merminod

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois (CMEOL)**

Cette conférence regroupe tous les municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois. Elle se réunit environ quatre fois par année, les directeurs étant invités une à deux fois. Les municipaux en charge président cette conférence à tour de rôle pour une année. Le travail administratif est assuré par la commune dont le municipal est le président, Renens depuis septembre 2023. Cette conférence n'a aucun pouvoir décisionnel. Les décisions sont prises par les municipalités.

L'augmentation constante du nombre d'élèves constitue un défi majeur pour les écoles de notre district. Deux établissements scolaires dépassent désormais la barre des 1'400 élèves chacun. Le nôtre connaît une situation particulièrement préoccupante, avec une projection à plus de 1'700 élèves d'ici à 2025 et 1'900 d'ici à 2028-2030. Cette évolution constitue un défi majeur qui s'est retrouvé au cœur des réunions de 2023. Des représentants du Canton ont participé à une séance spéciale.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Entente intercommunale Chalet Les Alouettes**

Les Communes de Crissier, d'Ecublens et de Saint-Sulpice ont créé une entente pour gérer ensemble le chalet Les Alouettes à Morgins (ainsi qu'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires). Elles y organisent, été comme hiver, des camps scolaires (école à la montagne) et des colonies de vacances. Les taux de propriété divergent : Ecublens en a 53,04 %, Crissier 32,40 % et Saint-Sulpice 14,56 %.

L'entente est dirigée par un comité de trois personnes, un municipal par commune partenaire. Elle est présidée par Pascale Manzini, municipale à Ecublens, et gérée par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Conseil d'établissement de La Planta**

L'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice se compose de quatre collèges, trois situés à Chavannes-près-Renens (La Concorde, La Plaine et La Planta) et un à Saint-Sulpice (le collège des Pâquis). Son conseil est un lieu d'échange entre des représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement, des parents d'élèves, diverses organisations concernées et des autorités politiques. Il se réunit au minimum trois fois par an, lors de séances publiques qui ont lieu alternativement à Chavannes-près-Renens et à Saint-Sulpice.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

Environnement

- **COORD 21**

L'association regroupe des collectivités romandes et tessinoises (4 cantons, 63 communes et 4 institutions) engagées dans une démarche de développement durable. Elle offre l'accès à une plateforme qui permet des échanges d'expérience et promeut un guide, l'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015. Ce document formule 17 objectifs universels, qui peuvent être transposés aux échelles fédérale, cantonale et communale.

COORD21 affiche son credo : face à des défis environnementaux d'une ampleur sans précédent (changements climatiques, érosion de la biodiversité, etc.), les communes détiennent de nombreuses compétences « sur le terrain », ce qui leur donne de grandes responsabilités.

Déleguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

- **Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge**

Le groupement a pour but de favoriser une gestion optimale des forêts sur le territoire de ses quinze communes membres, huit communes de l'Ouest lausannois et sept communes voisines des districts de Lausanne et du Gros-de-Vaud. Il a en charge 444 hectares de forêts publiques (Confédération, État, communes) et 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Le groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité, présidé en 2023 par Paola Käsling, municipale à Bussigny.

Déleguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

Épuration

- **Commission intercommunale des services industriels**

Une Commission intercommunale des services industriels, à caractère consultatif sur des questions techniques et énergétiques, a été créée dans les années 1960 suite à une proposition des Services industriels de Lausanne (SIL). Saint-Sulpice y dispose d'un siège permanent.

Déleguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale Mèbre-Sorge**

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice se sont entendues au milieu des années 1960 pour construire et gérer en commun deux collecteurs dits « Mèbre » et « Sorge », chargés d'acheminer tout ou partie de leurs eaux usées vers la station d'épuration (STEP) de Vidy. Elles ont conclu par la suite une convention de transit avec plusieurs communes de l'amont, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. L'entretien de ces équipements demande une attention constante.

Déleguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Épuration région morgienne (ERM)**

L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) a été fondée au début des années 1970. Elle gère un réseau de collecteurs reliés à la station d'épuration du Bief, à Morges. Elle regroupe quinze communes membres, dont une commune de l'Ouest lausannois (Ecublens), et huit communes partenaires, dont Saint-Sulpice qui y déverse les eaux usées du quartier de Vallaire.

Déleguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Entente intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)**

La station d'épuration des eaux de Lausanne vise à épurer les eaux usées de quelque 240'000 habitants de la région lausannoise, soit de la Ville de Lausanne et de quinze communes environnantes, dont Saint-Sulpice. Cette collaboration revêt la forme d'une entente intercommunale, régie par une convention qui fixe notamment la répartition des charges entre les parties prenantes.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

- **Valorsa SA**

Valorsa SA est une société anonyme de droit public, dont le siège est à Penthaz. Centre de compétence en matière de déchets, elle collecte, transporte, trie, valorise, traite et fait incinérer les ordures ménagères et les déchets urbains (encombrants, verre, etc.) d'un bassin de quelque 200'000 personnes, réparties sur cinq districts de l'ouest du canton. Forte de 95 communes actionnaires, elle compte un Conseil d'administration de neuf personnes nommé pour la même durée qu'une législature communale vaudoise, à savoir cinq ans.

Déléguée de Saint-Sulpice : Corinne Willi

Finances

- **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

La Caisse intercommunale de pensions a été fondée en 1924 par l'union des principales communes vaudoises, sous le nom de Caisse des pensions du personnel des administrations communales. Elle assure principalement les collaborateurs des communes, des associations de communes et d'autres types de collaborations intercommunales pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

La CIP compte un conseil d'administration de six membres élus paritairement, trois représentants des employeurs, trois représentants des assurés, ainsi qu'une assemblée des délégués où sont représentées toutes les municipalités.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Commission d'estimation fiscale des immeubles**

Les estimations fiscales des immeubles reviennent à une commission de district. Cette dernière se compose de trois membres : un président, un collaborateur du Registre foncier et un représentant de la commune du lieu de situation de l'immeuble. Le Conseil d'État nomme le président, le ou les présidents suppléants et le collaborateur du Registre foncier. La municipalité concernée nomme le troisième membre.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

Logement

- **Les Estudiantines**

La société coopérative d'habitation Les Estudiantines a été fondée en 2008, dans le but de mettre sur le marché des logements estudiantins à loyers modérés. Reconnue d'utilité

publique, elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute opération spéculative. Son conseil d'administration compte en son sein un membre de la Municipalité de Saint-Sulpice.

Délégué de Saint Sulpice : Étienne Dubuis

- **Les Balcons du Léman**

La société coopérative d'habitation Les Balcons du Léman, fondée en 2013 dans le but d'offrir des logements protégés à loyer modéré sur le territoire de Saint-Sulpice, s'intéresse à diverses couches de la population – notamment aux personnes atteintes d'un handicap et aux seniors. Sa direction comprend un représentant de la Municipalité.

Délégué de Saint-Sulpice : Olivier Matthey

- **Plateforme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL)**

Soutenue à son lancement par la Confédération et le Canton, la Plateforme logement de l'Ouest lausannois est aujourd'hui étroitement liée à SDOL. Elle tente de répondre aux besoins d'habitations à l'échelle régionale.

La PFL-OL accompagne les démarches actives des communes dans la production de logements, voire le maintien de logements à prix abordables. En 2021, elle a ainsi accompagné la réflexion intermunicipale sur les possibilités qu'offre aux communes le nouveau droit de préemption, entré en vigueur en 2020.

Délégués de Saint-Sulpice : les membres de la Municipalité

Mobilité

- **Transports publics de la région lausannoise (TL)**

Les Transports publics de la région lausannoise exploitent le réseau de transports en commun de l'agglomération lausannoise. Chaque jour, ils prennent en charge des centaines de milliers de voyageurs sur une quarantaine de lignes de bus, deux lignes de métro – sans compter un train, le Lausanne-Échallens-Bercher (LEB). Ils forment une société anonyme, qui se partage essentiellement entre les communes concernées (67 %) et le Canton (26 %).

Des années durant, le Conseil d'administration s'est composé de représentants de toutes les communes desservies, ainsi que de délégués du Canton, des syndicats et de la délégation du personnel. Il a été réduit de moitié au cours de l'année 2023, ce qui a eu pour effet la suppression du siège permanent de Saint-Sulpice et son remplacement par deux sièges attribués aux huit communes les moins contributrices. Ces deux sièges ont été octroyés aux représentants de Bussigny et de Belmont-sur-Lausanne. Saint-Sulpice garde un siège dans une nouvelle structure, non décisionnelle, le Conseil du réseau.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC)**

Les Transports de la région Morges Bière Cossonay relie 52 localités de l'agglomération morgienne et de ses environs par le bus, le train et le funiculaire. Ils transportent plus de six millions de voyageurs par année. Constitués en société anonyme, ils ont pour actionnaires principaux la Confédération, le Canton et des communes (à hauteur de

20 %). Son Conseil d'administration comprend les représentants d'une minorité de communes traversées. Saint-Sulpice ne figure pas parmi elles.

Politique

- **Association des communes vaudoises (AdCV)**

L'Association des communes vaudoises résulte d'une scission de l'Union des communes vaudoises (UCV), survenue au début des années 2000 à la suite d'un désaccord sur la péréquation financière intercommunale. Représentante de « petites communes riches » sorties perdantes des réformes financières du Canton, elle a profité de la persistance du problème pour se pérenniser et même pour gonfler ses rangs, de 24 communes à 69 en 2022. Après avoir rompu les négociations avec le Canton sur la facture sociale et soutenu une initiative demandant le transfert de la facture sociale à l'État, « SOS Communes », elle les a reprises en 2022 en compagnie de l'UCV pour traiter du système péréquatif dans son entier. Son action a abouti à un accord Canton-Communes sur un nouveau système péréquatif.

La fracture entre l'UCV et l'AdCV n'empêche pas nombre de communes d'appartenir simultanément à l'une et à l'autre. C'est notamment le cas de Saint-Sulpice.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis

- **Bureau intermunicipal (BI)**

Le Bureau intermunicipal regroupe les syndiques et syndicats des huit communes de l'Ouest lausannois. Il n'a pas de pouvoir décisionnel mais permet à ses membres de s'informer sur la vie du district, de partager leurs expériences et d'élaborer des projets en concertation. Il se réunit environ six fois par année. Sa présidence s'exerce à tour de rôle pendant une année, en suivant l'ordre alphabétique des communes.

Délégué de Saint-Sulpice : Étienne Dubuis, président de janvier à juin 2023

- **Union des communes vaudoises (UCV)**

L'Union des communes vaudoises, créée en 1909, est une association faîtière engagée à défendre les intérêts des communes en les informant, en les consultant et en les représentant auprès du Canton. Elle encourage parallèlement la formation des autorités communales en dispensant des cours sur de nombreux sujets et en publiant, chaque trimestre, un magazine à 2'500 exemplaires, *Point Commune*.

L'UCV se compose de différentes structures. Elle est chapeautée par un comité de 13 membres, tous syndicats en fonction (soit le syndic de Lausanne, un syndic par district et les présidents de deux de ses organes, le Groupe des villes et le Groupe des bourgs et villages). Elle comprend aussi un Conseil de 50 membres (cinq par district, syndicats ou municipaux), un Groupe des villes (qui représente les localités de plus de 7'000 habitants et les chefs-lieux de district) et un Groupe des bourgs et villages (qui représente les communes de moins de 7'000 habitants, à raison d'un ou deux délégués par district selon que ce dernier compte moins de 20 communes ou davantage).

Délégué de Saint-Sulpice au Conseil des 50 : Étienne Dubuis

Sécurité

- **Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)**

L'ORPC-ROL regroupe les huit communes de l'Ouest lausannois. Basée à Chavannes-près-Renens, elle a pour but la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Les communes membres mettent gratuitement à disposition de l'ORPC-ROL les constructions, le matériel et les installations nécessaires à l'exercice de ses tâches mais en restent propriétaires.

L'ORPC-ROL compte trois organes : un Comité de direction, constitué de membres des municipalités des huit communes, un Conseil intercommunal, dont les membres sont élus par les conseils communaux, et une Commission de gestion et des finances, élue par le Conseil intercommunal.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

- **Conférence des directeurs des polices communales vaudoises (CDPV)**

La Conférence des directeurs des polices communales vaudoises est l'association faîtière politique des Polices communales (PolCom) du canton. Elle est constituée des municipaux en charge de la sécurité publique des communes réparties au sein des neuf régions PolCom (dont PolOuest), ce qui représente 51 communes et 60 % de la population vaudoise (476'000 habitants). Elle nomme un Comité, dans lequel siège un représentant de chaque comité directeur des neuf régions.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller

- **Police de l'Ouest lausannois - Sécurité dans l'Ouest lausannois (PolOuest)**

L'association Sécurité dans l'Ouest lausannois a été créée en 2008 pour regrouper les polices des huit communes du district. Forte de plus de 150 équivalents plein-temps, elle dispose aujourd'hui d'un hôtel de police à Prilly et de deux postes de base à Renens et Ecublens. Elle a joué à l'échelle vaudoise un rôle pionnier de coopération avec la Police cantonale dans le cadre du projet Regio.

PolOuest est dirigée par un Conseil intercommunal, qui émane des législatifs communaux, et un Comité de direction, qui se compose d'un municipal par commune membre. Le Comité de direction exerce à l'égard du personnel les droits et obligations de l'employeur, soumet au Conseil intercommunal les projets de décisions à adopter et assure la coordination avec les autorités cantonales, particulièrement avec la Police cantonale.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller, vice-président du Comité de direction

- **Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours SDIS Chamberonne**

Le SDIS Chamberonne, fondé en 2007, regroupe les pompiers de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice. Il a pour mission emblématique la lutte contre le feu, mais intervient aussi pour des inondations, des sauvetages de personnes ou d'animaux, des cas simples de pollution ou encore des alarmes automatiques. Il fournit également à la communauté des prestations tels que le service de garde durant des manifestations ou la visite aux personnes âgées en cas de déclenchement du plan canicule.

Le SDIS est chapeauté par une Commission consultative du feu, chargée de préavisier notamment sur le budget, la gestion, la nomination des officiers et les mesures disciplinaires. Cet organe est composé du commandant du corps et de son remplaçant, ainsi que de deux représentants (dont un municipal) par commune.

Délégué de Saint-Sulpice : René Piller, président

Tourisme

- **Entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour**

Le tourisme est un secteur économique clé pour la Ville de Lausanne et sa région. Il est soutenu par l'entente intercommunale sur la perception de la taxe de séjour, appelée aussi Communauté touristique de la région lausannoise. Cette organisation gère un fonds dédié, le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL), qui finance aussi bien des infrastructures que des projets. Neuf communes, dont Saint-Sulpice, en font partie.

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour donne à la Commission de la taxe de séjour la responsabilité de contrôler la perception et l'utilisation de la taxe. Il la charge aussi de superviser les activités du FERL et de traiter les éventuelles contestations des communes concernant l'application du règlement.

Déléguée de Saint-Sulpice : Anne Merminod

VISITE PRÉFECTORALE

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi sur les communes, la Préfète du district de l'Ouest lausannois a procédé le 28 novembre à l'inspection annuelle de la Commune.

À cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés :

1. les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité ;
 - b) du Conseil communal ;
 - c) des votations et élections ;
2. les registres :
 - a) civique (rôle des électeurs) ;
 - b) des inhumations ;
 - c) des commerçants ;
3. l'Office communal de la population ;
4. l'onglet de la correspondance ;
5. le casier sanitaire des eaux et le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) ;
6. le fichier de contrôle des citernes ;
7. le dossier des titres et créances ;
8. la comptabilité de l'année écoulée.

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, la préfète s'est entretenue avec le syndic, la secrétaire municipale et son adjoint, le boursier, les conseillers municipaux et le président du Conseil communal sur les affaires courantes et les projets de la Commune.

UNE FONCTION SOUS-ÉVALUÉE

Les taux d'activité prévus pour les membres de la Municipalité sont largement fictifs.

Dans le contexte actuel de Saint-Sulpice, un syndic ne peut pas remplir convenablement sa tâche avec le 60 % qui lui est en principe octroyé. Il a besoin d'un bon 100 % pour l'assumer. Le même décalage existe dans le cas des municipaux : un 35 % leur est réservé, alors que leur fonction requiert facilement un 60 %.

Cette réalité a pour effet qu'il est difficile à des personnes exerçant un métier, aussi efficaces soient-elles, de travailler au sein d'une municipalité. Elle les oblige à réduire leur temps de travail ou à accumuler les heures supplémentaires. Des retraités ou des préretraités ont moins de mal à s'y adapter, ce qui explique, en partie du moins, pourquoi ils sont proportionnellement nombreux à siéger à l'exécutif.

Il faut s'attendre à ce que cela continue... à moins d'un changement de pratiques.

Ce changement pourrait prendre plusieurs formes : celle d'une Municipalité élargie à sept membres, celle d'un exécutif rétribué à la hauteur de ses horaires réels ou celle d'un collègue allégé de certaines responsabilités au profit de l'administration.

Ce troisième scénario aurait deux conséquences : le cercle des cadres devrait être renforcé et une partie plus importante du pouvoir de décision passerait du personnel politique au personnel administratif. Une telle évolution est possible. Mais est-elle souhaitable ?

Chacune de ces trois solutions compte, comme la situation actuelle, des avantages et des inconvénients. La Municipalité ne se prononce pas pour l'instant à leur sujet. Son seul objectif, ici, est de rappeler une réalité.



GREFFE

ORGANISATION ET EFFECTIFS

Le Greffe se compose des unités « Secrétariat municipal » (SMUN) et « Office de la population et réception » (OPR). Depuis le 1^{er} septembre, il intègre également le secrétariat du Conseil communal. Au 31 décembre 2023, ses effectifs sont les suivants :

Poste	Nb.	EPT
Secrétaire municipale (cheffe de service)	1	1.00
Secrétaire municipal adjoint	1	1.00
Assistante administrative au SMUN	1	1.00
Préposé à l'OPR	0 (vacant)	0.00
Employées d'administration à l'OPR	3	2.10
Employée d'administration temporaire à l'OPR	1	0.32
Apprenti employé de commerce, affecté à l'OPR	1	1.00
Secrétaire du Conseil communal	0*	0.30
Huissière du Conseil communal	1	0.10
Total	9	6.82

* Fonction assurée ad intérim par la secrétaire municipale

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

GESTION DES SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

État-major de l'exécutif, le Secrétariat municipal en organise les séances hebdomadaires. Il établit les ordres du jour, participe aux délibérations avec voix consultative, rédige les procès-verbaux et informe l'administration communale des suites à donner aux décisions municipales.

En 2023, le Secrétariat municipal a ainsi géré et pris part à 41 séances ordinaires de l'exécutif et communiqué, pour exécution, 667 décisions aux différents services communaux. Lors de sa visite annuelle, le 28 novembre, la Préfète du district de l'Ouest lausannois a procédé au contrôle des registres de procès-verbaux de séances de la Municipalité et souligné leur excellente tenue.

Afin d'optimiser et de rationaliser l'organisation de ces séances hebdomadaires, ainsi que la transmission et le suivi des décisions en découlant, un projet de changement de logiciel de gestion des séances a été lancé et devrait aboutir au printemps 2024.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Secrétariat municipal constitue l'état-major de la Municipalité. Il est en charge de l'administration générale, de la coordination entre l'exécutif et l'administration communale et de la coordination entre les services. Il s'occupe également de la communication à l'interne et à l'externe.

Tout au long de l'année, ces différentes responsabilités génèrent une multitude de tâches, ponctuelles ou récurrentes, allant de la simple organisation de séances au pilotage complet de projets de plus ou moins grande envergure, en passant par le soutien administratif et juridique à la Municipalité dans la gestion des affaires courantes – en particulier dans les dicastères non dotés de personnel administratif dédié (à l'instar, par exemple, de celui des sports).

Porte-parole de la Municipalité, le Secrétariat municipal assure également le lien entre l'autorité politique et la population. Il se montre soucieux d'offrir un service au public de qualité, doté d'une forte « orientation client ».

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Plaque tournante de l'administration communale, disposant d'une vision panoramique des activités de cette dernière, le Secrétariat municipal assume la gestion du courrier entrant. L'efficacité avec laquelle est assurée cette activité joue un rôle prépondérant dans la bonne marche des affaires.

En 2023, comme chaque année, ce sont plusieurs milliers de lettres et de courriels qui ont été reçus et enregistrés par le Secrétariat municipal et traités par ce dernier ou réacheminés, en fonction de leur objet, dans les différents services communaux.

Il incombe en outre au Secrétariat municipal de rédiger le courrier de la Municipalité – ainsi, bien sûr, que la correspondance relative à ses propres activités spécifiques – et d'apporter son soutien à d'autres entités communales, comme le Service de la voirie, dans la rédaction et l'expédition de leur propre courrier.

RÉCEPTIONS ET VISITES OFFICIELLES

Responsable des questions protocolaires et de l'organisation des manifestations officielles, le Secrétariat municipal organise différentes réceptions au cours de l'année.

Le 23^{ème} rassemblement annuel des communes françaises portant le nom de Saint-Sulpice s'est tenu, le 3 juin, sur notre territoire communal. Une délégation composée d'une centaine de Saint-Sulpiciens a été accueillie par la Municipalité *in corpore* au Foyer des Pâquis. Cette rencontre amicale a permis d'échanger – autour d'un repas mettant à l'honneur le terroir vaudois et le vin communal – sur différentes problématiques rencontrées aussi bien par notre Commune que par plusieurs localités françaises, ainsi que sur les spécificités propres à chacun des deux systèmes politiques. Reconnaissants de l'accueil chaleureux leur ayant été réservé, les Saint-Sulpiciens ont invité la Municipalité à prendre part à leur prochaine rencontre annuelle, qui aura lieu au printemps 2024.

Le 27 septembre, la traditionnelle « croisière des aînés » (offerte chaque année aux Serpelious bénéficiaires de l'AVS) s'est déroulée dans des conditions météorologiques exceptionnelles. À bord du *Lausanne*, cette croisière-repas animée par les accordéonistes habituels a conduit les passagers jusqu'au pied du château de Chillon, quasiment frôlé par le navire tant le lac était calme. Sur les 905 personnes ayant reçu l'invitation, 229 ont pris part à cet événement festif (ainsi que 9 accompagnants payants). La nouvelle formule, annonçant la facturation du repas aux personnes inscrites et non excusées, a porté ses fruits (seuls deux couverts ont ainsi été facturés). De nombreux courriers de remerciements ont été reçus par le Secrétariat municipal dans les jours ayant suivi la croisière, soulignant l'attachement d'un grand nombre de nos seniors à ce rendez-vous annuel. L'édition 2024 se tiendra, comme à l'accoutumée, dans le courant de l'automne.

*Ci-contre, à gauche : les Petruzzello Brothers, animateurs de la croisière des aînés (27 septembre)
À droite : réception des nouveaux habitants au Foyer des Pâquis (22 novembre)*



Le soir du 22 novembre, la réception des nouveaux habitants a pu être organisée pour la première fois depuis l'automne 2019. Toutes les personnes installées à Saint-Sulpice au cours des quatre dernières années avaient donc été conviées, au Foyer des Pâquis, à un moment convivial d'échanges et de partage. Répondant favorablement à l'appel de la Municipalité, 23 sociétés locales, associations intercommunales et partis politiques sont en effet venus tenir un stand et présenter leurs activités à la population. Trois stands étaient également tenus par l'administration communale et une brève partie officielle a eu lieu en milieu de soirée. Plus de 300 « nouveaux » Serpelious ont pris part à ce moment d'échanges, festif et savoureux, et découvert l'offre locale de services publics et la grande richesse du tissu associatif. Les visiteurs se sont plu à relever la diversité et le dynamisme des entités présentes, concourant à faire de Saint-Sulpice une commune vivante où il fait bon résider. Outre les contacts noués avec les autorités, l'administration et les associations, la soirée a également donné l'occasion à plusieurs nouveaux habitants de tisser des liens entre eux. Le succès remporté par l'évènement ayant conduit la Municipalité à prendre la décision de le pérenniser à un rythme bisannuel, la prochaine réception des nouveaux habitants est prévue en 2025.

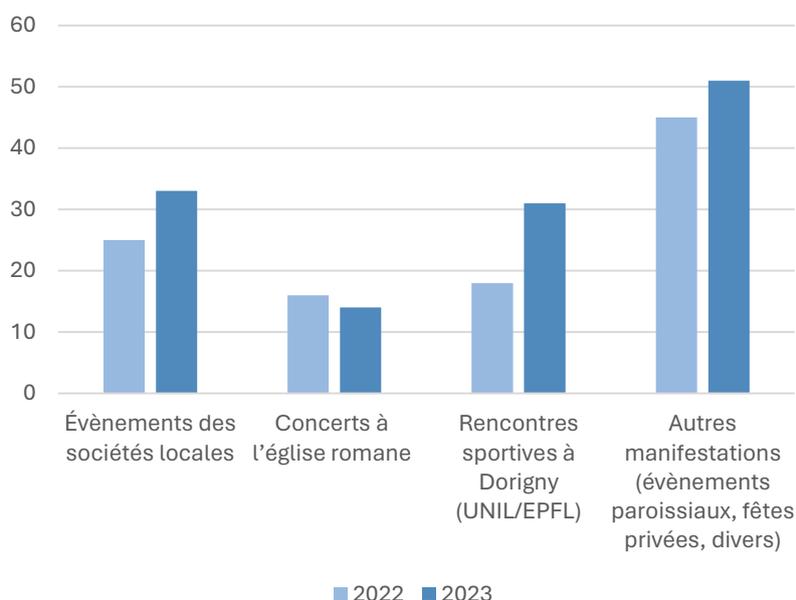
En fin d'année, la Municipalité a également pris la décision de relancer l'organisation périodique d'autres manifestations officielles ne s'étant plus tenues à Saint-Sulpice depuis quelques années (à destination des nouveaux majeurs, des nouveaux naturalisés ou encore des pré-retraités). Ces évènements auront lieu, à un rythme annuel ou bisannuel, dès 2024. L'organisation et la participation à ces différentes manifestations permettent au Secrétariat municipal de renforcer les liens entre l'administration et la population, le milieu associatif local et plusieurs de ses partenaires publics.

Le Secrétariat municipal se charge également de l'organisation des visites aux Serpelious atteignant l'âge de 90 ans (onze en 2023), des visites effectuées à tour de rôle par les membres de la Municipalité. Un cadeau est offert et la présence d'un journaliste du *Serpeliou* est proposée à chaque nonagénaire, en vue d'un article illustré dans le numéro suivant du journal local. En 2023, sept visites ont été assurées.

AUTORISATIONS DE MANIFESTATIONS

Outre les événements organisés par la Commune elle-même, toute manifestation envisagée sur le territoire communal doit faire l'objet d'une autorisation de la Municipalité. Le Secrétariat municipal assure donc le lien entre les organisateurs, l'exécutif et la Police du commerce. Au cours de cette année, 129 événements ont ainsi été autorisés (104 en 2022), Saint-Sulpice pouvant se targuer d'une vie sociale et culturelle variée – reflet du dynamisme et de la diversité de sa population.

Manifestations autorisées



En sus de l'autorisation et du suivi de ces manifestations, le Secrétariat municipal apporte activement son aide à certains événements organisés par des tiers et revêtant un intérêt public important. Il offre ainsi un soutien administratif à l'organisation de différentes manifestations de l'Union des sociétés locales, comme les festivités du 1^{er} août ou le Noël villageois.

NATURALISATIONS

Parmi les très nombreux domaines d'activités incombant à tout secrétariat municipal vaudois, le traitement des demandes de naturalisation représente une charge de travail considérable pour le secrétaire municipal adjoint et son assistante. Tout au long de l'année, l'instruction et le suivi des dossiers, l'organisation des tests de connaissances élémentaires – ainsi, bien sûr, que la réponse aux nombreuses interrogations des candidats en amont et au cours de la procédure – constituent un travail absorbant aux différentes étapes du traitement de chaque cas.

En 2023, 98 Serpelious ont obtenu la citoyenneté suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de Saint-Sulpice et 53 nouveaux dossiers ont été adressés au Secrétariat municipal.

Nombre de candidats naturalisés

Nationalité	2023	2022
Algérienne	1	-
Allemande	11	4
Autrichienne	1	-
Belge	1	2
Brésilienne	1	2
Britannique	2	-
Canadienne	3	-
Colombienne	-	1
Espagnole	2	9
Française	39	30
Grecque	2	-
Hollandaise	1	-
Iranienne	3	-
Italienne	9	11
Mauricienne	1	-
Pakistanaise	3	-
Polonaise	1	3
Portugaise	1	1
Roumaine	2	-
Russe	7	-
Tchèque	-	1
Tunisienne	3	-
Total	94	64

Nombre de nouveaux dossiers

Nationalité	2023	2022
Allemande	1	4
Autrichienne	-	1
Brésilienne	1	-
Britannique	1	-
Canadienne	1	-
Colombienne	3	-
Erythréenne	1	-
Espagnole	6	-
Française	10	24
Hongroise	3	-
Indienne	3	-
Iranienne	1	-
Italienne	13	4
Lettonne	3	-
Mexicaine	-	1
Portugaise	1	-
Roumaine	1	1
Russe	4	2
Tunisienne	-	3
Total	53	40

Le Secrétariat municipal œuvre à la rationalisation du traitement des dossiers. Cela passe notamment, lors de l'étape du test de connaissances élémentaires, par la planification de sessions moins nombreuses mais accueillant chacune davantage de candidats. Cette nouvelle organisation permet non seulement d'optimiser le temps dévolu à cette activité par l'administration et la Municipale en charge, mais aussi de favoriser – à l'issue de chaque test – les échanges constructifs et conviviaux entre les différents candidats à la naturalisation, dans une optique rassembleuse et fédératrice.

STATIONNEMENT ET AMARRAGE

Les Serpelious ne bénéficiant d'aucune place de stationnement liée à leur logement peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un macaron de parcage pour la zone dans laquelle ils résident (au tarif de CHF 300.- par semestre ou de CHF 600.- pour l'année civile complète). Les critères d'obtention étant relativement restrictifs, seuls onze macarons ont été délivrés en 2023 (autant que l'année précédente).

En fin d'année, le Secrétariat municipal a procédé au renouvellement des « cartes à gratter » (autorisations de stationnement à la journée ou à la demi-journée) en vente à l'OPR.

Il gère aussi les places d'amarrage (59 étant situées dans le lit de la Venoge et 15 au port dit Tissot), louées CHF 400.- par année aux Serpelious et Préverengeois et CHF 600.- aux résidents d'autres communes. Il administre également les macarons de stationnement dont sont bénéficiaires les locataires d'une place d'amarrage (pour le parking du port concerné), ainsi que ceux délivrés aux employés communaux dans le cadre de leur activité professionnelle.

TRANSPORTS SUBVENTIONNÉS

En 2023, les personnes à mobilité réduite ont largement utilisé les services de transport subsidiés par la Commune. Elles peuvent profiter de huit courses par mois (soit 96 par année), à des fins médicales ou dites de loisir, au prix de CHF 3.70 par trajet (ce montant correspondant au prix d'un billet de transports publics pour deux zones).

L'organisme Transport Mobilité Réduite Lausanne (TMRL) a transporté 28 Serpelious lors de 644 trajets, dont 148 courses médicales. Transport Handicap Vaud a, de son côté, transporté 16 personnes lors de 378 trajets, dont 202 courses médicales. La participation de la Commune à ces deux prestations s'est élevée à plus de CHF 28'000.-.

Une autre prestation est offerte par les chauffeurs bénévoles de l'association à but non lucratif Bénévoles Mèbre-Sorge. La facturation est effectuée selon un barème avantageux, applicable aux habitants des communes membres de l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL).

Le Secrétariat municipal gère par ailleurs la délivrance des bons de transport Mobilis aux écoliers, la Commune offrant les trajets aux élèves de Saint-Sulpice scolarisés à Chavannes-près-Renens. En 2023, cette prestation a concerné 134 enfants.

SALLES DE GYMNASTIQUE

Les deux salles de gymnastique du collège des Pâquis sont gracieusement mises à disposition du SDIS Chamberonne (service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours) et de plusieurs associations de Saint-Sulpice pour la pratique de leurs activités sportives : Football Club, Tennis Club, Taekwondo Club, Fédération suisse de Gymnastique, Société de Jeunesse et Réseau 4S (Solidarité entre Seniors à Saint-Sulpice). Un créneau hebdomadaire est également réservé au LUC Volleyball qui, n'étant pas une société locale, s'acquitte d'un loyer. La coordination entre les clubs, la planification de l'occupation des salles et la gestion des contrats de location sont assurées par le Secrétariat municipal.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Le Secrétariat municipal se charge de traiter les annonces de décès adressées à la Commune par les entreprises de pompes funèbres, s'occupe de la publication d'avis de décès au pilier public (sauf si la famille du défunt ne le souhaite pas) et assure la gestion administrative du cimetière (notamment en tenant à jour le registre des inhumations et le plan des tombes). Durant l'année 2023, 37 avis de décès ont été traités (28 en 2022), dont 16 ont fait l'objet d'un affichage au pilier public (9 en 2022).

ARCHIVES

Responsable des archives communales, le Secrétariat municipal a procédé aux opérations annuelles d'évaluation archivistique avec la prestataire mandatée par la Commune depuis plusieurs années. Cette activité consiste à examiner les dossiers arrivés au terme de leur durée d'utilité dans le cadre des affaires courantes et à leur appliquer un sort final : élimination ou versement aux archives définitives, reconditionnement et inventaire (pour les dossiers devant

être conservés sans limite de durée en raison de leur valeur administrative, légale et/ou historique).

Chargé du traitement et de la conservation des archives, le Secrétariat municipal s'occupe également de leur mise à disposition des personnes en ayant l'utilité, après vérification de leur communicabilité (certains documents étant soumis à un délai de protection défini par le cadre légal, avant l'expiration duquel ils ne sont pas librement consultables). Mémoire de la Commune, les fonds sont exploités par différents types d'utilisateurs : les autorités, les services communaux et les chercheurs en sont les principaux utilisateurs, tant pour des raisons administratives ou juridiques que dans le cadre de recherches historiques.

INFORMATIQUE

L'année 2023 s'est révélée importante pour l'informatique communale. De nombreuses améliorations, initiées en 2022 et très attendues, se sont concrétisées.

Grâce à l'acceptation du préavis n°04/2023, les deux serveurs physiques datant de 2016 ont pu être remplacés, ainsi que la baie de mémoires. Les serveurs virtuels ont été mis à jour en version WS2022, réglant les problèmes de compatibilité que l'on rencontrait précédemment. Ces modifications ont notamment amélioré la sécurité, la stabilité et la vitesse de notre équipement. L'année a également été marquée par une petite « révolution », le passage de Microsoft Office 2013 à Microsoft 365 sur tous les postes informatiques communaux. Il s'agit là d'un progrès indéniable en termes de confort de travail pour le personnel et de sécurité. Chargé de gérer ces changements, le prestataire informatique Malera s'est acquitté de cette tâche avec efficacité et diligence.

En-dehors de ces importants projets, la mise à jour du parc informatique s'est poursuivie par l'achat d'ordinateurs portables ainsi que d'un appareil de traitement des bulletins qui permet d'accélérer et de faciliter grandement le dépouillement lors des votations. Quant au passage à MCH2 (dès 2024), il a engendré des dépenses conséquentes pour les programmes nécessaires à cette transition.

Enfin, la cybersécurité est un souci constant. Des présentations sur le sujet, organisées par le Canton et les associations de communes, permettent de se tenir au courant des dernières recommandations et de l'évolution des moyens mis en œuvre à un échelon supérieur.

AUTRES ACTIVITÉS

Les tâches relevant des domaines de compétence du Secrétariat municipal incluent encore une constellation d'autres prestations, orientées aussi bien vers la population que vers le reste de l'administration : tenue à jour de la réglementation communale, gestion du site internet, traitement des demandes d'autorisation de procédés de réclame, organisation et vente du « Passeport vacances », gestion de la téléphonie et de l'économat pour l'ensemble des services, organisation d'événements à destination du personnel communal (en collaboration avec le Service de la voirie : brunch de printemps et souper de Noël)... cette énumération n'étant pas exhaustive.

OFFICE DE LA POPULATION ET RÉCEPTION

ACCUEIL AU GUICHET

L'Office de la population et réception (OPR) constitue, pour les administrés comme pour les gens de passage à Saint-Sulpice, la principale porte d'accès (physique et téléphonique) à l'administration communale. Ce rôle lui vaut d'être sollicité pour toutes sortes de demandes et de renseignements sur des sujets divers et variés.

Ayant connu une nouvelle hausse en 2023, sa fréquentation a été régulière au cours de l'année (avec un pic de fréquentation en août et en septembre, dû à l'arrivée de nombreux étudiants sur le territoire communal).

Entretiens au guichet		
En 2021	En 2022	En 2023
4731	6352	7282*

* Ce chiffre n'inclut pas le nombre d'appels téléphoniques et de courriels traités par l'OPR.

Entretiens quotidiens au guichet (en moyenne)		
En 2021	En 2022	En 2023
20	26	30

Les entretiens au guichet sont de durée très variable. Ils peuvent prendre une minute (ex. : remise d'une clé ou d'un document) comme durer une demi-heure (ex. : inscription d'une famille au contrôle des habitants).

REGISTRE DES HABITANTS

Le rôle premier d'un office communal de la population consiste à tenir et gérer le registre des habitants. Il s'agit d'une fonction centrale et essentielle, d'autres entités de l'administration en ayant besoin pour accomplir leurs tâches quotidiennes : par exemple, le Secrétariat municipal y recourt dans le cadre du traitement des demandes de naturalisation et le Service des finances pour effectuer bon nombre de facturations. Ce registre alimente également des bases de données officielles (cantonales et fédérales), comme le registre cantonal des personnes. Il permet encore d'établir toutes sortes de statistiques.

Afin de garantir l'exactitude de son registre, l'OPR enregistre différents événements comme les arrivées, les départs, les naissances, les décès, les mariages et les divorces.

Mutations / Évènements



En collaboration avec le Service cantonal de la population (SPOP), l'OPR gère aussi les différentes mutations inhérentes aux titres de séjour des personnes de nationalité étrangère.

Autorisations de séjour	En 2021	En 2022	En 2023
Autorisations d'établissement (C)	1046	1034	973
Autorisations de séjour (B)	1227	1286	1342
Autorisations de courte durée (L)	48	40	38
Autorisations S (personnes à protéger)	-	45	48
Cartes de légitimation (fonctionnaires internationaux)	9	11	11

L'année 2023 a également été marquée par la mise en place de la plateforme eDéménagement, dont Saint-Sulpice est une commune pilote. Cet outil permet aux administrés d'annoncer en ligne un changement de domicile. À ce jour, les communes vaudoises de Bex, Bussigny, Chamblon, Duillier, Ecublens, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Perroy, Saint-Sulpice et Valeyres-sous-Montagny ont adhéré à ce programme.

CARTES D'IDENTITÉ SUISSES

Les ressortissants suisses établis à Saint-Sulpice ont, depuis le 1^{er} octobre 2022, la possibilité de demander des cartes d'identité directement auprès de l'OPR. En 2023, 62 demandes ont été traitées (53 adultes et 9 enfants), les émoluments atteignant un montant total de CHF 4'052.-.

REGISTRE DES ENTREPRISES ET COMMERÇANTS

L'OPR s'occupe, dans le cadre de la loi sur l'exercice des activités économiques, de gérer le registre des entreprises et commerçants actifs sur le territoire communal. Ce dernier permet notamment d'adresser aux entreprises et commerçants concernés la facture annuelle relative aux taxes déchets.

Entreprises et commerçants inscrits à Saint-Sulpice		
En 2021	En 2022	En 2023
418	424	452

REGISTRE DES CHIENS

Un dernier registre géré par l'OPR concerne les chiens, soigneusement recensés sur le territoire communal. Il permet notamment la facturation des impôts cantonal et communal sur les chiens.

Canidés inscrits à Saint-Sulpice		
En 2021	En 2022	En 2023
228	245	246

LOCATION DU REFUGE ET DES SALLES COMMUNALES

L'OPR traite les demandes de réservation des salles communales et du refuge du Laviau, disponibles à la location. Ces lieux sont mis à la disposition des Serpelious, des sociétés locales et de personnes résidant dans d'autres communes (pour la location du refuge, ces dernières doivent être parrainées par un habitant de Saint-Sulpice). Les personnes domiciliées sur le territoire communal et les sociétés, entreprises, groupes et institutions implantés au niveau local bénéficient de tarifs préférentiels et, dans certains cas, de la gratuité.

Réservations par salle	En 2022	En 2023
Refuge du Laviau	210	220
Foyer des Pâquis	269	400*
Salle du Conseil communal	133	187*
Espace 52	168	214
Salle de musique	173	183*
Total	953	1204

* Ces salles peuvent faire l'objet de plusieurs réservations par jour.

VENTE DE TITRES DE TRANSPORT

En 2023, la Commune a mis à disposition de ses résidents deux cartes journalières CFF par jour (au prix préférentiel de CHF 40.- par unité). Disponibles à la réception, ces cartes ont permis à de nombreux Serpelious de voyager sur tout le territoire national durant 24 heures.

Cartes journalières CFF vendues		
En 2021	En 2022	En 2023
602	660	669

En 2024, la carte journalière dégriffée Commune constituera une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des administrations communales. Remplaçant l'ancienne carte journalière, elle permettra de voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de CHF 39.- (avec un abonnement demi-tarif) ou de CHF 52.- (sans demi-tarif). Cette nouvelle carte sera proposée pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe. Plus les clients achèteront leur carte à l'avance, moins le prix d'achat sera élevé.

Les Serpelious bénéficient en outre de deux offres relatives aux cartes journalières CGN. La première est liée au don versé en faveur de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL). Grâce à ce don, d'un montant de CHF 5'000.-, deux cartes journalières CGN (1^{ère} classe) sont disponibles chaque jour au tarif préférentiel de CHF 15.- par unité.

Cartes ABVL vendues		
En 2021	En 2022	En 2023
319	339	339

La seconde offre, « Communes riveraines », donne aux habitants de Saint-Sulpice la possibilité d'acquérir des cartes journalières CGN (1^{ère} classe) aux tarifs de CHF 45.- (adulte) et de CHF 22.50 (enfant/demi-tarif). La vente de ces cartes n'est soumise à aucun quota.

Cartes « Communes riveraines » vendues	En 2022	En 2023
Plein tarif (CHF 45.-)	61	25
Demi-tarif (CHF 22.50)	104	82
Total	165	107

ALLÈGEMENT DE LA TAXE AU SAC

Des mesures d'allègement de la taxe au sac permettent à certaines catégories de personnes de recevoir des bons afin de se procurer gratuitement un nombre déterminé de sacs de 17 ou 35 litres. Ces mesures concernent, entre autres, les parents de nouveau-nés ou de jeunes enfants jusqu'à trois ans et les bénéficiaires de prestations complémentaires ou du revenu d'insertion. À l'occasion des naissances, les bons sont envoyés d'office par le Greffe ; dans d'autres cas,

l'obtention de cette aide nécessite une brève démarche administrative (les bénéficiaires pouvant, ensuite, retirer les sacs auxquels ils ont droit directement au guichet). En 2023, la Commune a dépensé CHF 8'300.- pour cette prestation, soit la même somme qu'en 2022.

PLAN CANICULE

Le plan canicule, activé lorsque les températures moyennes sont supérieures à 25°C durant cinq jours consécutifs (ou supérieures à 27°C durant trois jours consécutifs) vise à prévenir et atténuer les atteintes à la santé de la population dues à la chaleur accablante ainsi qu'à préparer, mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs concernés pour éviter la surcharge du système sanitaire. Dans le cadre de ce plan, l'OPR a pour mission d'établir et de tenir à jour une liste des habitants âgés de 80 ans et plus. Lorsque le plan est déclenché, l'OPR en avise ces personnes et leur rappelle les règles à observer.

Le plan canicule a été déclenché le 17 août 2023. 12 entretiens téléphoniques ont eu lieu et 19 personnes ont reçu au moins une visite à domicile (22 visites, au total, ayant été assurées).

PRO JUVENTUTE

Les *Messages aux parents* de Pro Juventute accompagnent les jeunes parents pendant les six premières années de vie de leur enfant. Rédigées de manière brève et concise, ces brochures sont expédiées par voie postale à intervalles réguliers. Elles donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant. À la naissance de leur premier-né, la Commune offre un an d'abonnement aux jeunes parents ; 23 familles ont pu en profiter en 2023. L'OPR se charge du contrôle des listes de bénéficiaires.

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

L'OPR doit également garantir l'exactitude du registre civique communal et effectuer toutes les tâches inhérentes à ce dernier. L'année 2023 a été marquée par l'acquisition du programme SuisseVote Manager, qui permet la numérisation des bulletins de vote lors des élections.

Scrutins de l'année

Date	Votation/élection	Électeurs inscrits	Bulletins rentrés	Participation (%)	Bulletins valables	Oui	Non	Blancs	Nuls
18.06	Imposition minimale OCDE/G20	2219	1190	53.63%	1164	1055	109	24	2
	Loi sur le climat et l'innovation	2219	1190	53.63%	1181	864	317	7	2
	Loi COVID-19	2219	1190	53.63%	1174	865	309	13	3
	Pour la protection du climat (objet cantonal)	2219	1190	53.63%	1188	765	398	25	2
24.09	Votation communale suite au référendum sur la décision du Conseil communal du 18 mai 2022 adoptant le préavis municipal n°01/2022 relatif au plan d'affectation « Sus le Jordil »	2718	1570	57.76%	1568	724	836	8	2
22.10	Élection au Conseil des États (premier tour de scrutin)	2238	1202	53.71%	1201	-	-	3	1
	Élection au Conseil national	2238	1133	50.63%	1123	-	-	2	8
12.11	Élection au Conseil des États (second tour de scrutin)	2244	1041	46.39%	1040	-	-	12	1

INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Listes et signatures contrôlées en 2023

Titre	Listes contrôlées	Signatures valables	Signatures non valables
Référendum fédéral "non à la loi sur le gaspillage de l'électricité"	5	11	2
Initiative populaire fédérale "Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)"	11	27	5
Initiative populaire fédérale "Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)"	30	30	6
Initiative populaire fédérale "Contre le F-35 (stop F-35)"	14	29	2
Référendum contre la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19	4	3	1
Initiative populaire cantonale "Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne"	211	387	37
Initiative populaire fédérale "Sauver les bébés viables"	10	10	1
Initiative populaire fédérale "Pour un jour de réflexion avant tout avortement (la nuit porte conseil)"	108	82	40
Référendum communal contre le plan d'affectation "Sus le Jordil"	226	663	87
Référendum fédérale contre la baisse des rentes	17	29	1
Initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici"	49	55	6
Initiative populaire fédérale "Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)"	9	12	2
Initiative législative "Pour le droit à vivre dignement de son travail - Pour un salaire minimum cantonal"	52	63	9
Initiative constitutionnelle "Pour le droit à vivre dignement de son travail - Pour un salaire minimum cantonal"	53	66	8
Initiative populaire fédérale "Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)"	144	118	40
Initiative populaire fédérale "Pour une limitation des feux d'artifice"	31	49	9
Initiative populaire fédérale "200 francs, ça suffit ! (initiative SSR)"	60	61	15
Initiative populaire fédérale "Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)"	133	112	37
Initiative populaire fédérale "Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure)"	170	142	54

FINANCES

MISSIONS ET EFFECTIFS

En charge de la gestion financière de la Commune, le Service des finances assume les tâches énumérées ci-après. Il dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Adjointe au chef de service	1	0.80
Responsable de l'administration des salaires et des assurances	1	0.50
Comptable	1	1.00
Apprenti employé de commerce	1	1.00
Total	5	4.30

TENUE DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET CLÔTURE DES COMPTES

Établissement des comptes :

- Planification et coordination du processus de comptabilisation et de bouclage annuel des comptes, publication de la brochure ;
- Tenue de la comptabilité générale et clôture des comptes.

Développement :

- Implémentation pour le budget 2024 de la nouvelle structure comptable MCH2 (« Modèle Comptable Harmonisé »), obligatoire à partir de 2027, et préparation de la même structure pour les comptes 2024.

GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DES EMPRUNTS

Trésorerie :

- Planification annuelle des besoins et gestion de la trésorerie ;
- Gestion des paiements des créanciers.

Emprunts :

- Établissement du plan à long terme et détermination de besoins potentiels de financement.

GESTION DES SALAIRES, COLLABORATION À L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET GESTION DES ASSURANCES

Salaires :

- Établissement des décomptes mensuels et paiement des salaires ;
- Décomptes annuels pour les assurances sociales ;
- Élaboration de statistiques diverses.

Administration du personnel :

- Appui au Service des ressources humaines pour les déclarations diverses (accidents, maladies, entrées et sorties de la caisse de pensions).

Assurances :

- Gestion du portefeuille d'assurances ;
- Déclarations de sinistres.

GESTION DES FACTURATIONS ET DU CONTENTIEUX

Impôts et taxes :

- Perception d'impôts (impôt foncier, tombolas et lotos) et de taxes (séjour, déchets, raccordement au réseau d'égouts, chiens, amarrage) ;
- Gestion des paiements des débiteurs.

COORDINATION ET ÉLABORATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU PLAN D'INVESTISSEMENT ; PLANIFICATION, ÉTUDES ET ANALYSES FINANCIÈRES

Établissement du budget :

- Planification et coordination du processus budgétaire, publication de la brochure ;
- Suivi régulier des écarts, en cours d'année, en collaboration avec les chefs de services.

Analyses et statistiques :

- Analyses financières dans le cadre des projets d'investissements ;
- Statistiques et reporting à usage interne et externe.

FISCALITÉ DIRECTE ET INDIRECTE

Fiscalité directe :

- Gestion du rôle d'impôt et des éléments fiscaux, relations avec les autorités cantonales, arrêté d'imposition.

Fiscalité indirecte :

- Gestion du cadastre administratif et perception de l'impôt foncier, assujettissement TVA et décomptes.

GESTION DES RISQUES

- Rédaction des procédures, des processus et maintenance du système de contrôle interne ;
- Établissement de la cartographie des risques et suivi de ces derniers.

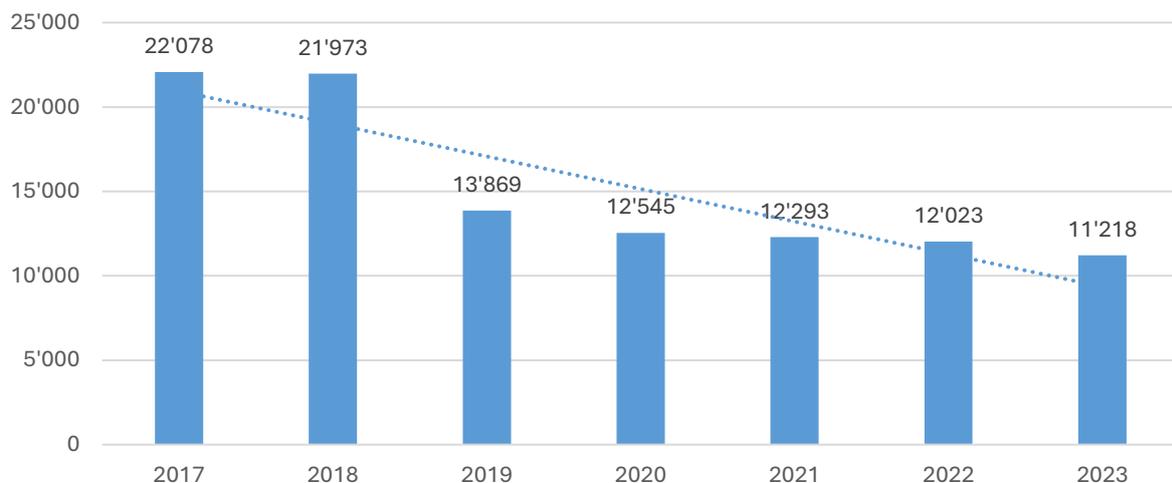
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

FONDS DE ROULEMENT

Le Fonds de roulement net est l'argent à disposition pour financer les dépenses courantes. Il est égal à = la trésorerie + les débiteurs - les créanciers +/- les transitoires. Il s'agit d'un indicateur plus fiable que la seule trésorerie, cette dernière pouvant subir d'importantes variations selon les paiements réalisés à un moment plutôt qu'à un autre.

Ces cinq dernières années, cet indice a connu une baisse rapide et constante à Saint-Sulpice.

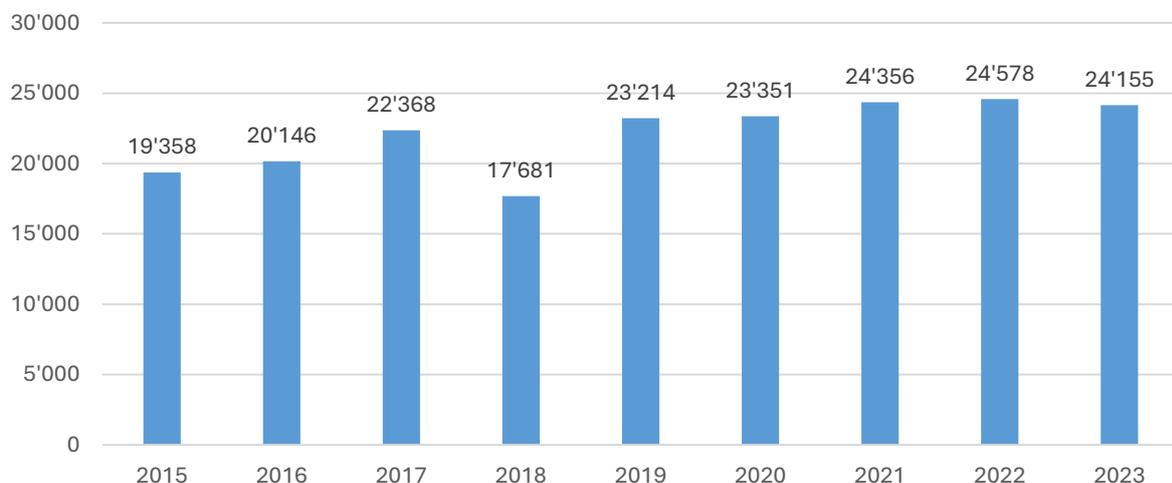
Évolution du Fonds de roulement net (en milliers de CHF)



REVENU DES IMPÔTS

Le revenu des impôts a constamment augmenté entre 2015 et 2022, mis à part en 2018 (une année où il a connu de fortes distorsions indépendamment de la situation financière de la Commune). En 2023, il a connu une diminution.

Total des impôts (en milliers de CHF)



TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition communal n'a pas changé depuis 2013, date à laquelle il est passé de 56 à 55. L'addition des taux d'imposition cantonal et communal présente une très grande stabilité, avec une très légère baisse de 211.5 à 210.0 entre 2008 et 2023.

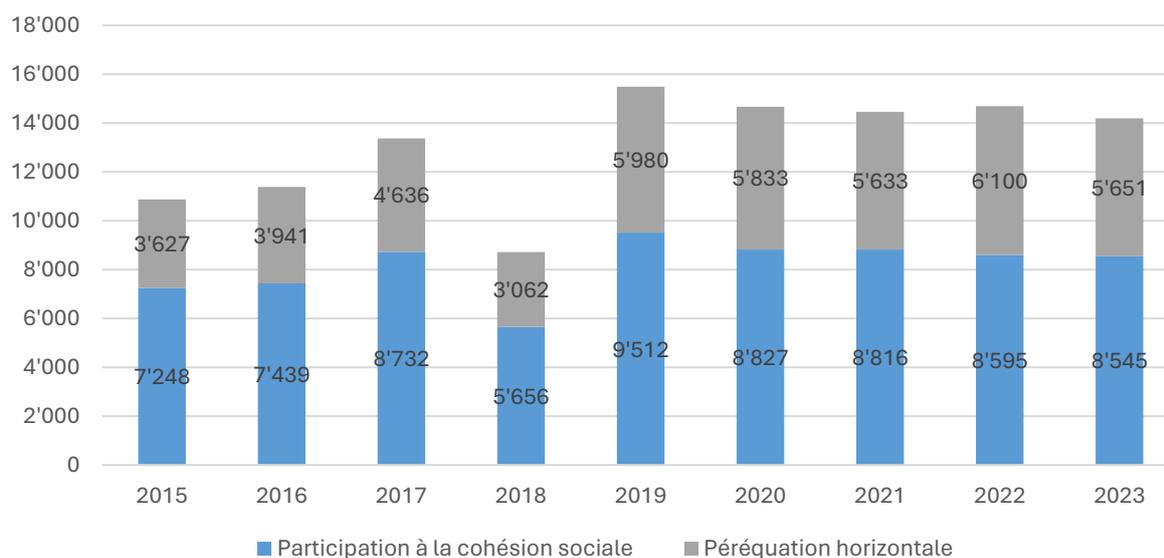
Évolution du taux d'imposition (% de l'impôt cantonal de base)

Année	Canton	Commune	Total
2008	151.5	60.0	211.5
2009	151.5	60.0	211.5
2010	151.5	60.0	211.5
2011	157.5	54.0	211.5
2012	154.5	56.0	210.5
2013	154.5	55.0	209.5
2014	154.5	55.0	209.5
2015	154.5	55.0	209.5
2016	154.5	55.0	209.5
2017	154.5	55.0	209.5
2018	154.5	55.0	209.5
2019	154.5	55.0	209.5
2020	156.0	55.0	211.0
2021	155.0	55.0	210.0
2022	155.0	55.0	210.0
2023	155.0	55.0	210.0

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

Les charges de péréquation ont sensiblement augmenté entre 2015 et 2023, mis à part en 2018. Elles ont connu un pic en 2019, avant de diminuer légèrement entre 2020 et 2023 (tout en restant largement au-dessus de leur niveau des années 2015 à 2018).

Évolution de la péréquation (en milliers de CHF)



RESSOURCES HUMAINES

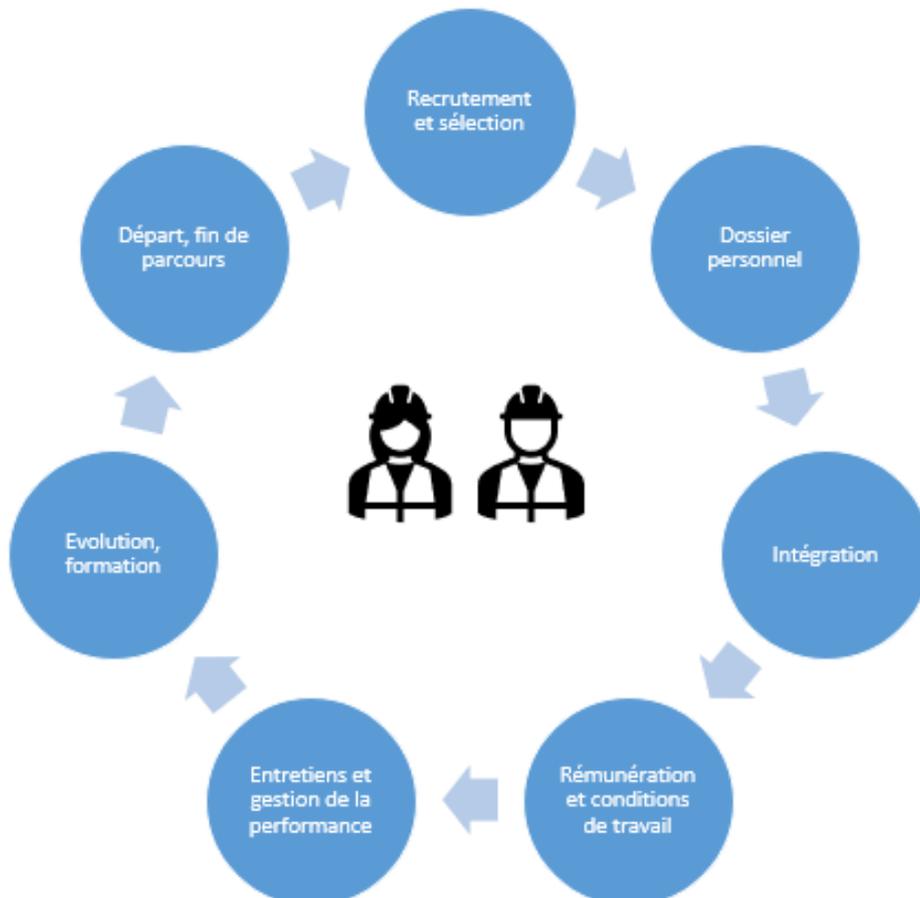
MISSIONS ET EFFECTIFS DU SERVICE

Le Service des ressources humaines assure la gestion et la supervision des aspects liés au personnel de la Commune tout au long du « cycle de vie » des collaborateurs, dans le respect du cadre légal, des réglementations et des politiques internes, tout en veillant à maintenir un environnement de travail efficace, sain et respectueux. Il dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Responsable des ressources humaines	1	0.80
Assistante RH*	1	0.60
Total	2	1.40

* Depuis le 15 août 2023 (mutation interne du Secrétariat municipal)

« Cycle de vie » du collaborateur



Un nouveau règlement du personnel communal et une nouvelle échelle salariale ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 22 février. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les EPT (équivalents plein-temps) comprennent les contrats à durée déterminée (CDD) et les apprentis. Au 31 décembre 2023, le total des effectifs se porte à 86 collaborateurs pour 55.53 EPT.

Avec 48 employés, les effectifs du Service enfance et jeunesse sont de loin les plus importants, représentant plus de la moitié du personnel communal.

NOMBRE DE COLLABORATEURS ET EPT PAR SERVICE

Service	Nb. de collaborateurs	EPT
Greffe (Secrétariat municipal, Office de la population et réception et Secrétariat du Conseil communal)	9	6.82
Service des finances	5	4.30
Service des ressources humaines	2	1.40
Service des bâtiments (hors église)	7	4.46
Église	2	0.85
Déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme	1	0.60
Voirie	8	7.00
Service technique	3	2.9
Responsable des travaux	1	1
Service enfance et jeunesse	48	26.20
Total	86	55.53

Cette analyse ne prend pas en compte les auxiliaires sur appel pour des remplacements, les jobs d'été ni les stagiaires en observation ou liés à un programme spécial (Institution de Lavigny, projet LIFT). Ces effectifs, comptabilisés à part, sont détaillés ci-après.

Auxiliaires à horaires variables ayant travaillé en 2023

Service	Fonction	Nb.
Voirie	Stagiaires job d'été Voirie	2
Voirie	Stagiaire Institution de Lavigny	1
Service des bâtiments	Stagiaires job d'été aide-concierges	5
Service des bâtiments	Remplaçants sacristine	2
Service des bâtiments	Remplaçants organiste	2
Service enfance et jeunesse	Remplaçants auxiliaires sur appel	43
Service enfance et jeunesse	Écolier du programme LIFT	1
Service enfance et jeunesse	Stagiaires en observation	2
Bibliothèque	Aide-bibliothécaire	1
Total		59

ÉVOLUTION DU PERSONNEL COMMUNAL

FLUCTUATION ET TURNOVER

Le graphique ci-dessous témoigne, pour 2023, d'un maintien des EPT malgré une augmentation significative des effectifs.

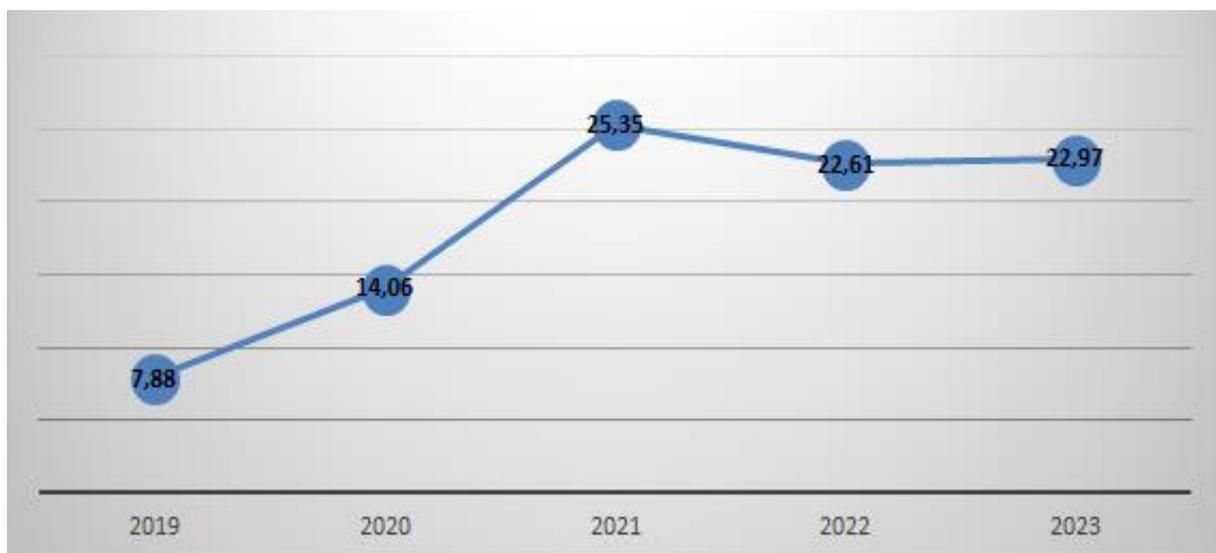
Au total, 184 personnes ont travaillé pour la Commune en 2023 (chiffre correspondant au nombre de certificats de salaire établis pour l'année écoulée).

Fluctuation du personnel au cours de l'année 2023



Le turnover est stable par rapport à l'exercice précédent, avec un taux de rotation de 22,97 %. Il correspond à 16 départs, dont 10 postes concernent le Service enfance et jeunesse.

Turnover (taux de rotation en %)



DÉTAIL DES ENTRÉES/SORTIES ET RÉORGANISATIONS INTERNES

Au cours de cet exercice, 16 départs ont donc été enregistrés : 14 démissions et 2 licenciements. 10 départs ont touché le seul Service enfance et jeunesse (dont les 2 licenciements). Les autres démissions concernent 4 postes administratifs et 2 postes manuels. Les motifs de départ sont principalement liés à des prestations plus attractives dans d'autres communes et au climat de travail.

En 2023, 19 engagements ont eu lieu. Les 6 postes suivants ont été créés (dont 4 au sein du Service enfance et jeunesse) :

Postes créés en 2023

Service	Poste	Entrée en fonction
Service des bâtiments	Assistante bâtiments à 50%	Janvier
Service enfance et jeunesse – garderie	Soutien éducatif à 67,5%	Mai
Service des ressources humaines	Assistante RH à 60%	Août
Service enfance et jeunesse – activités extra-scolaires	Encadrante à 17.99%, reprise des P'tits Lioux	Août
Service enfance et jeunesse – activités extra-scolaires	Encadrante à 17.99%, reprise des P'tits Lioux	Août
Service enfance et jeunesse – garderie	Soutien éducatif à 40%	Novembre

Par ailleurs, des réorganisations ont eu lieu dans les services suivants :

- Bâtiments : les 4 postes de conciergerie ont été supprimés au 31 décembre 2023, pour être externalisés dès janvier 2024. En parallèle, 2 postes d'intendants ont été créés.
- Greffe : le poste de secrétaire du Conseil communal a été intégré au personnel communal le 1^{er} septembre 2023. Le temps du recrutement, l'intérim est assuré par la secrétaire municipale.

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

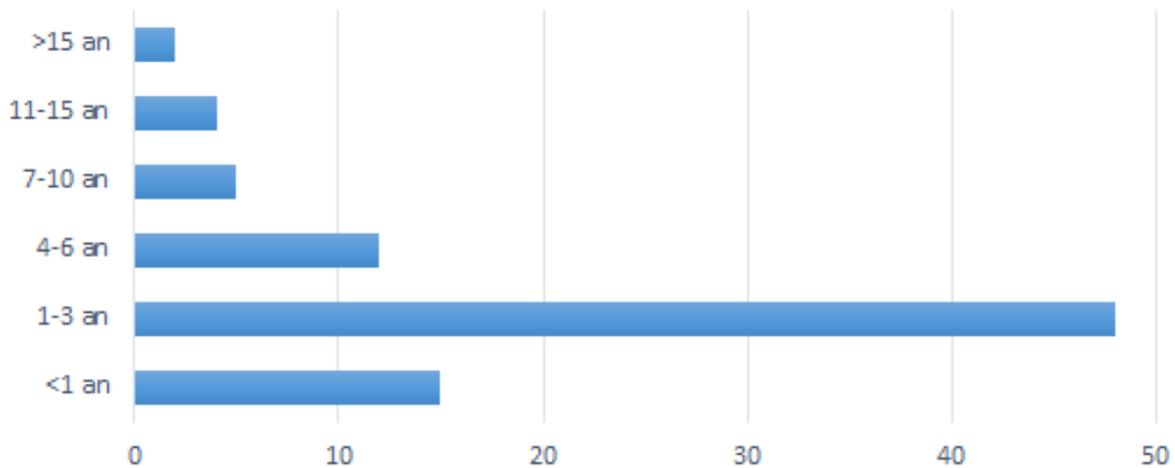
La mise au concours de 23 postes a représenté environ 1'400 postulations à traiter. La cheffe du Service enfance et jeunesse s'est occupée de 10 postes relevant de son périmètre. 83 candidatures spontanées ont, par ailleurs, été traitées.

Au cours de l'année, 105 contrats de travail ont été établis ou modifiés.

ANNÉES DE SERVICE, PYRAMIDE DES ÂGES ET GENRES

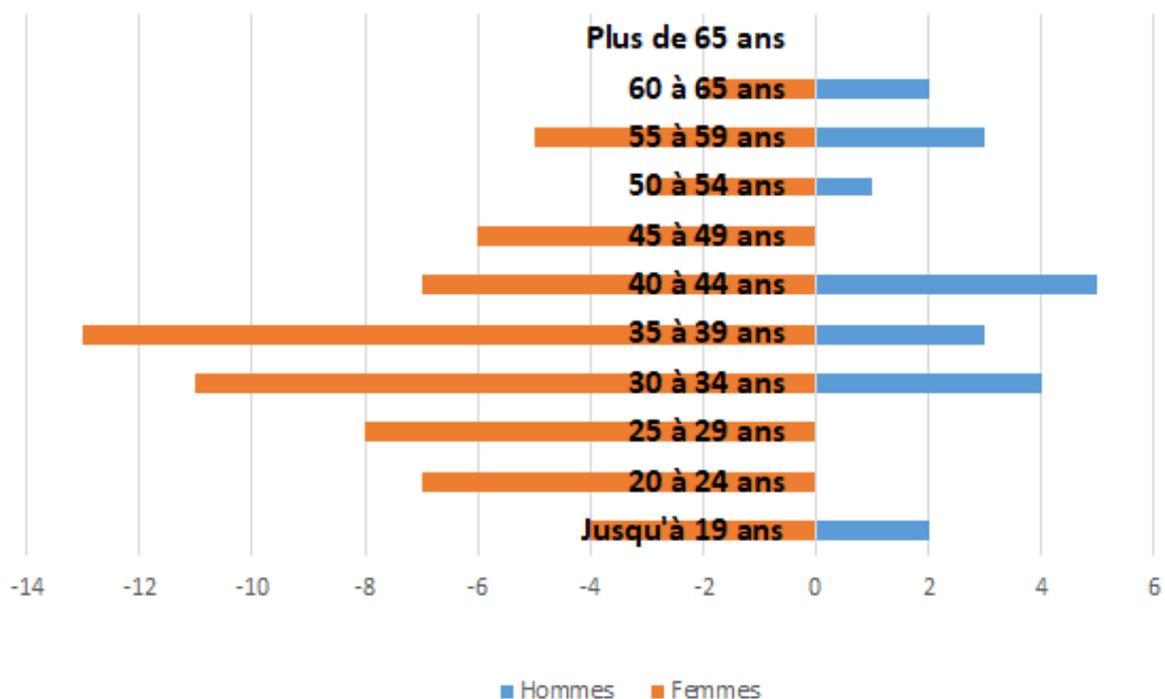
Le personnel compte 7 collaborateurs ayant 10 ans d'ancienneté ou davantage, ainsi que 63 collaborateurs de moins de 3 ans de service. Ces derniers représentent 70 % des effectifs.

Années de service au sein de l'administration communale



La moitié des employés communaux, soit 43 personnes, ont entre 30 et 44 ans. Les effectifs féminins sont largement majoritaires (66 collaboratrices et 20 collaborateurs).

Pyramide des âges et genres



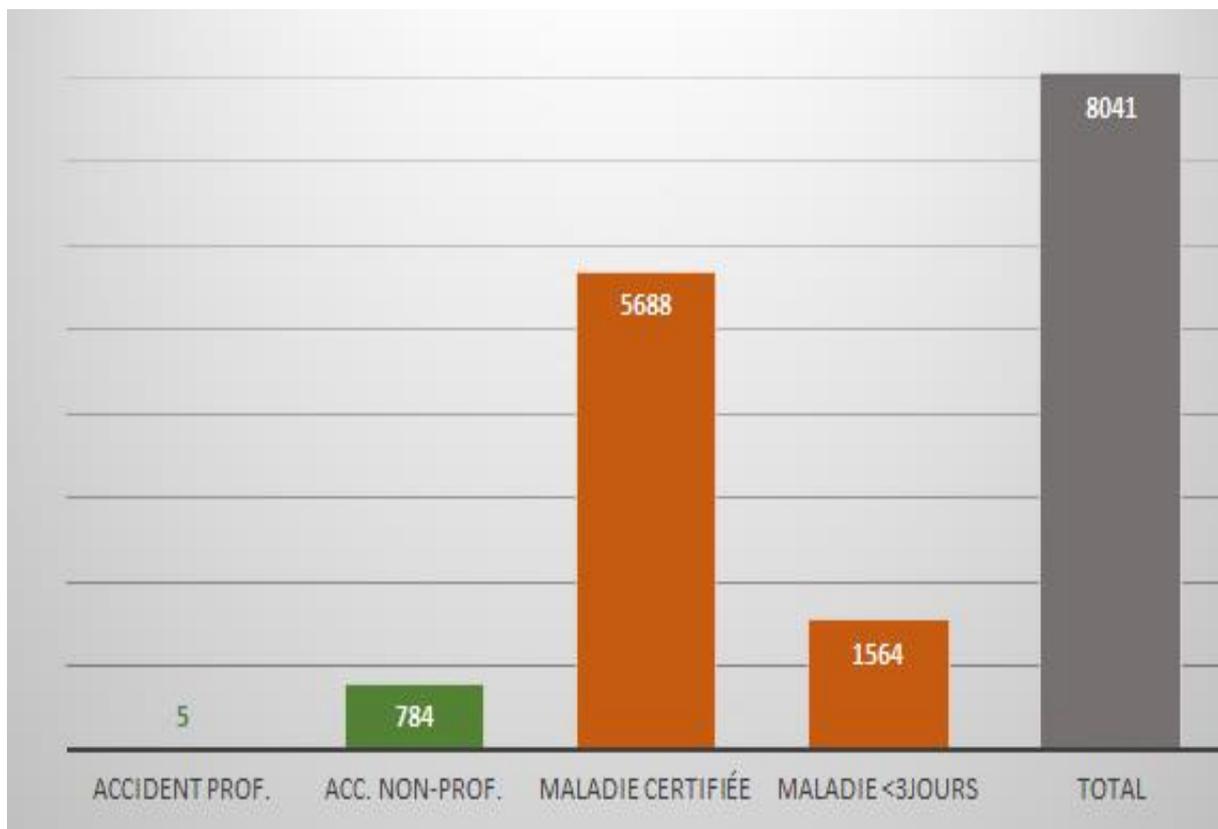
TAUX D'ABSENTÉISME

Durant l'année 2023, les heures d'absence se sont élevées à 8'041, ce qui représente un taux d'absentéisme de 7,9 % (en tenant compte d'une moyenne de 55 EPT et d'un nombre d'heures théorique de 1'840 heures travaillées par employé). Pour référence, le taux d'absentéisme annuel en Suisse est estimé à environ 3,8 % du temps de travail, soit 8,3 jours d'absence par collaborateur.

19 accidents et maladies ont été déclarés à l'assurance.

Sur les 5'688 heures d'absence pour maladie certifiée, 3'120 heures sont dues à 4 personnes.

Heures d'absences accidents et maladies



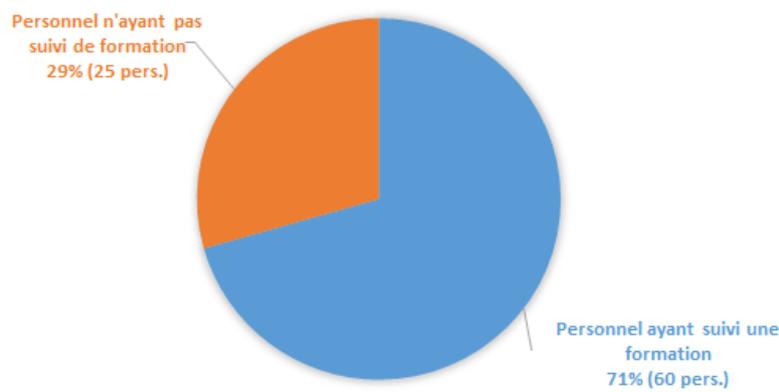
Le projet d'implémentation du système MSST (Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail) suit son cours. Le Service des bâtiments et le Service technique ont fait l'objet d'un état des lieux. Aucun point préoccupant nécessitant une intervention rapide n'a été relevé.

FORMATION DES EMPLOYÉS ET SOUTIEN À LA JEUNESSE

FORMATION DES EMPLOYÉS

Le taux de participation à des formations continues ou certifiantes s'élève à 71 %. Sept employés suivent une formation certifiante, de six mois à une année, faisant l'objet d'une convention de formation avec la Commune. Parmi ces collaborateurs, trois ont terminé avec succès leur formation et obtenu les titres suivants : CAS (certificate of advanced studies) en management, certificat d'anglais et CFC (certificat fédéral de capacité) d'assistante-socio-éducative selon l'article 32 de l'ordonnance pour la formation professionnelle.

Taux de participation à la formation



APPRENTISSAGE ET JOBS D'ÉTÉ

En 2023, la Commune a encouragé de différentes manières l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

Au mois d'août, au terme de sa formation professionnelle initiale, Lucie Vioget a obtenu avec succès son certificat fédéral de capacité d'employée de commerce.

Dans le cadre des jobs d'été, sept jeunes ont eu la possibilité d'effectuer un stage au collège des Pâquis, dans différents bureaux communaux et au Service de la voirie.

SOUTIEN À DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre du projet LIFT (aide à l'insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire), un jeune a été accueilli à la garderie des Pâquis.

Le partenariat avec l'Institution de Lavigny s'est quant à lui poursuivi, permettant d'accueillir au Service de la voirie un employé de l'atelier jardins de Tolochenaz à raison d'une journée par semaine pendant quatre mois.



Sortie du personnel communal (15 septembre)

BÂTIMENTS

MISSIONS ET EFFECTIFS

En charge de l'entretien et de la gestion du parc immobilier communal ainsi que du soutien à la paroisse protestante, le Service des bâtiments dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Assistante administrative	1	0.50
Intendant au collège	1	1.00
Concierge polyvalent	1	1.00
Aide-concierge	2	0.805
Sacristine	1	0.35
Organiste	1	0.50
Auxiliaire à la demande (pour le nettoyage du refuge)	1	env. 0.15
Total	9	5.31

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

CENTRE 47 ET 14 AVRIL

Rénovée en 2005, la Maison de Commune est dans un bon état général. Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance ont été effectués : ascenseur, chaudière, exutoire de fumée, ventilation, ramonage et traitement contre les araignées. Dans les locaux du Secrétariat municipal, une paroi vitrée a été installée afin d'aménager un bureau individuel supplémentaire. Quelques adaptations sur le tableau électrique du Centre 47 ont été nécessaires pour permettre le raccordement d'une génératrice de secours en cas d'activation du point de rencontre d'urgence (PRU). Les canalisations (eaux claires et eaux usées) ont été curées à haute pression.



Génératrice de secours pour le point de rencontre d'urgence (PRU)

CENTRE 60

L'état général du bâtiment, entièrement rénové en 2016, est bon. Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance ont été effectués : ascenseur, chaudière et brûleur, ramonage et traitement contre les araignées. Dans les locaux de l'Office de la population et réception (OPR), l'installation de ventilation a été complétée par une grille permettant d'évacuer l'air chaud en période estivale. Quelques fuites d'eau du boiler et sous un lavabo ont été réparées. Les drainages et les canalisations (eaux claires et eaux usées) ont été curés à haute pression.

COMPLEXE DU LÉMAN

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance ont été effectués : étanchéité, ascenseur, chaudière et brûleur, ramonage, éclairage de secours, installation de ventilation et traitement contre les araignées. Plusieurs équipements ont été remplacés chez les locataires : des robinetteries, un store, un compresseur de froid commercial pour l'auberge et un lave-vaisselle. Le système d'ouverture de la porte du garage a été réparé. Dans le local de tir, un radiateur a été démonté, un mur en béton a été scié pour aménager un passage, une cloison en plâtre a été bâtie pour le compartimentage feu de la cage d'escalier et des portes équipées d'un système d'ouverture par badge Salto ont été posées. L'ascenseur monte-charge a été modernisé. Les caniveaux et la zone pavée, dans le parking de l'auberge, ont fait l'objet d'une réfection. Enfin, l'accès au local machinerie de l'ascenseur a été sécurisé.



Complexe du Léman, rue du Centre 59

CENTRE 138

Le bâtiment, très peu isolé, est en mauvais état et vétuste. La chaudière à mazout arrive en toute fin de vie. Les locaux occupés par le Service de la voirie ne sont plus en conformité avec les normes actuelles, à l'instar des logements en location. En raison du projet de construction de la nouvelle voirie-déchèterie, le bâtiment actuel est entretenu au minimum afin de permettre la poursuite de son exploitation. De menues interventions ont été réalisées : une chasse d'eau, un lave-linge, un robinet et un interrupteur électrique ont fait l'objet de réparations. Le curage d'une colonne de chute a également été nécessaire.

CENTRE 152

Hormis la vérification annuelle des fissures, aucune intervention n'a eu lieu sur ce bâtiment – voué à la démolition pour laisser place aux locaux de la future voirie-déchèterie.

REFUGE DU LAVIAU

Ont eu lieu le traitement annuel contre les araignées, la réparation de deux plateaux de tables intérieures, le remplacement du chauffe-eau par un modèle de plus grande contenance et l'adaptation du raccordement électrique. À la suite de dégâts occasionnés par des locataires, diverses réparations ont été effectuées ; ces travaux ont été refacturés aux personnes responsables des dommages.

BUVETTE ET VESTIAIRES DES TERRAINS DE FOOTBALL

Cette construction vétuste devant être démolie dans le cadre du réaménagement du Laviau, les interventions y ont été limitées. Seuls les travaux indispensables au maintien de l'exploitation ont été effectués : réfection des douches, remplacement de pompes dans la chaufferie et corrections de défauts sur les installations électriques.

CENTRE 52

Les travaux suivants ont été réalisés : traitement contre les araignées, peinture des fenêtres de la façade ouest, remplacement d'un lave-vaisselle, curage des colonnes de chute, réparation de la chaudière. Dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, un petit mandat d'établissement d'un rapport CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments) a été attribué. Des études et des appels d'offres ont été menés, aboutissant à l'attribution des travaux relatifs à la pose de panneaux solaires photovoltaïques et d'une pompe à chaleur géothermique.

BOCHET 1

Un projet de mise en DDP (droit distinct et permanent) du bâtiment et de la parcelle est en cours. Pour accompagner le service dans cette démarche, un bureau spécialisé a été mandaté. Dès lors, les interventions sur ce bâtiment ont été limitées. Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance (chaudière et ramonage) ont été effectués. Quelques interventions ont également eu lieu dans les appartements des locataires : réparation d'un éclairage dans une salle de bains, pose d'un réducteur de pression, réparation d'une fuite d'eau au plafond du rez-de-chaussée et réparation d'un interrupteur-minuterie endommagé par un locataire. Relevons encore le remplacement de la pompe doseuse sur le réseau d'eau froide de l'immeuble.

SCH LOGEMENTS PROTÉGÉS

Les dépôts au sous-sol, servant de garde-meubles, n'ont fait l'objet d'aucune intervention.

COLLÈGE DES PÂQUIS

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance ont été effectués : étanchéité, ascenseur, ramonage, éclairage de secours, détection incendie, exutoires de fumée, contrôle de sécurité des équipements de gymnastique, installation de ventilation et porte automatique.

Des réparations conséquentes ont été nécessaires : celles du four et du lave-vaisselle du réfectoire, des douches des vestiaires, des urinoirs et lavabos présentant des fuites d'eau, de plusieurs stores des classes et salles de gymnastique, des gradins, de carrelage dans des WC et à la cuisine, d'un banc dans les couloirs, de prises électriques et de la recharge de gaz dans l'installation de la chambre froide. De nombreuses interventions ont eu lieu sur le système de verrouillage des portes Salto. Quelques adaptations ont été apportées sur le tableau électrique, afin de permettre le raccordement d'une génératrice de secours en cas d'activation du PRU. De nombreuses autres interventions sont, en outre, réalisées directement par l'intendant. Dans le cadre des réflexions sur les économies d'énergie, un mandat a été confié pour effectuer des

mesures de tension et de consommation électrique. Le résultat de l'étude a cependant démontré que l'on ne peut espérer d'amélioration significative avec le système envisagé.

GARDERIE

Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance ont été effectués : étanchéité, ascenseur, éclairage de secours, détection incendie et installation de ventilation. Un nid de guêpes a été traité par aspersion d'insecticide rémanent. Un grand vitrage, ayant éclaté en raison de tensions dans le verre et de variations de température, a dû être remplacé (ces frais ont été remboursés pour l'assurance). Des stores de protection solaire ont été installés à l'étage, le long de la galerie (les montants y relatifs ont été imputés sur le préavis n°14/2019).

PAVILLONS DU COLLÈGE

Une petite zone du sol d'un vestiaire s'est affaissée, nécessitant des recherches via un sondage effectué par une entreprise de maçonnerie. La pompe à chaleur s'étant arrêtée, de manière récurrente, durant la saison froide, il a été nécessaire de compléter l'installation par un circulateur supplémentaire.

FOYER DES PÂQUIS

La chaudière à mazout est très âgée et le remplacement d'une pompe à mazout s'est avéré nécessaire. Les travaux annuels liés aux contrats de maintenance ont été effectués : chaudière, ramonage, éclairage de secours, installation de ventilation et traitement contre les araignées. La vanne d'un poste incendie a dû être remplacée. Les installations électriques ont été corrigées à la suite du rapport OIBT (ordonnance sur les installations à basse tension). Un nid de guêpes a été traité par aspersion d'insecticide rémanent. Pour protéger des angles de murs, des protections métalliques ont été posées. Enfin, les portes en façade nord-est sont en mauvais état ; afin de prolonger leur utilisation, elles ont été poncées et repeintes.

ÉGLISE ROMANE

L'édifice n'a fait l'objet que de petites interventions liées au système d'alarme et de sécurité. La sonorisation a été contrôlée et, à la suite du remplacement d'un micro, tous les équipements fonctionnent enfin à satisfaction. Quant à l'entretien de la cloche, il fait l'objet d'un abonnement annuel.



Clocher de l'église romane

WC PUBLICS

Les seules interventions réalisées en 2023 ont consisté à réparer les déprédations, notamment les tags et bris de portes vitrées. Le nettoyage des WC publics est assuré par le Service de la voirie.

NETTOYAGES

Sur le site des Pâquis (collège, garderie et pavillon), les nettoyages sont assurés par une aide-concierge et par une entreprise externe. Les surfaces et fréquences de nettoyage sont considérables et les heures de travail doivent être planifiées en fonction des utilisateurs des locaux (en particulier pour les salles de gymnastique, qui sont utilisées tous les jours de la semaine de 8h à 21h45).

Dans les bâtiments occupés par les services administratifs, les nettoyages des bureaux sont effectués quotidiennement par le concierge polyvalent et l'aide-concierge.

Dans les bâtiments occupés par des locataires, les nettoyages sont effectués par une entreprise externe en raison du manque de personnel. Sont concernés : Centre 138 (à l'exception des locaux du Service de la voirie), Centre 59, Centre 52, Bochet 1 et Foyer des Pâquis.

Au refuge, un contrôle de l'état et les éventuels nettoyages nécessaires sont effectués après chaque location. Ce travail est assuré par une personne auxiliaire, à la demande, selon un planning hebdomadaire.

Une réflexion a été menée afin d'évaluer les avantages et inconvénients de la poursuite des nettoyages à l'interne ou de l'externalisation de cette prestation. La seconde option, jugée plus judicieuse, a été retenue et une procédure d'appel d'offres respectant les marchés publics a été conduite. L'application du nouveau mode de fonctionnement a été fixée au 1^{er} janvier 2024.

GESTION DU PARC IMMOBILIER

GESTION ADMINISTRATIVE DES LOCATIONS

Supervisées par le Service des bâtiments, les locations sont administrées par une gérance externe. Cette dernière établit les baux, réalise les états des lieux d'entrée et de sortie et établit les décomptes financiers (loyers, chauffage et autres charges).

Les questions administratives des locataires sont traitées par la gérance, tandis que toutes celles concernant des aspects techniques sont redirigées vers le Service des bâtiments (interrupteur défectueux, frigo en panne, store cassé, etc.). Sont concernés : Bochet 1, Centre 52, Centre 59, Centre 60 et Centre 138.

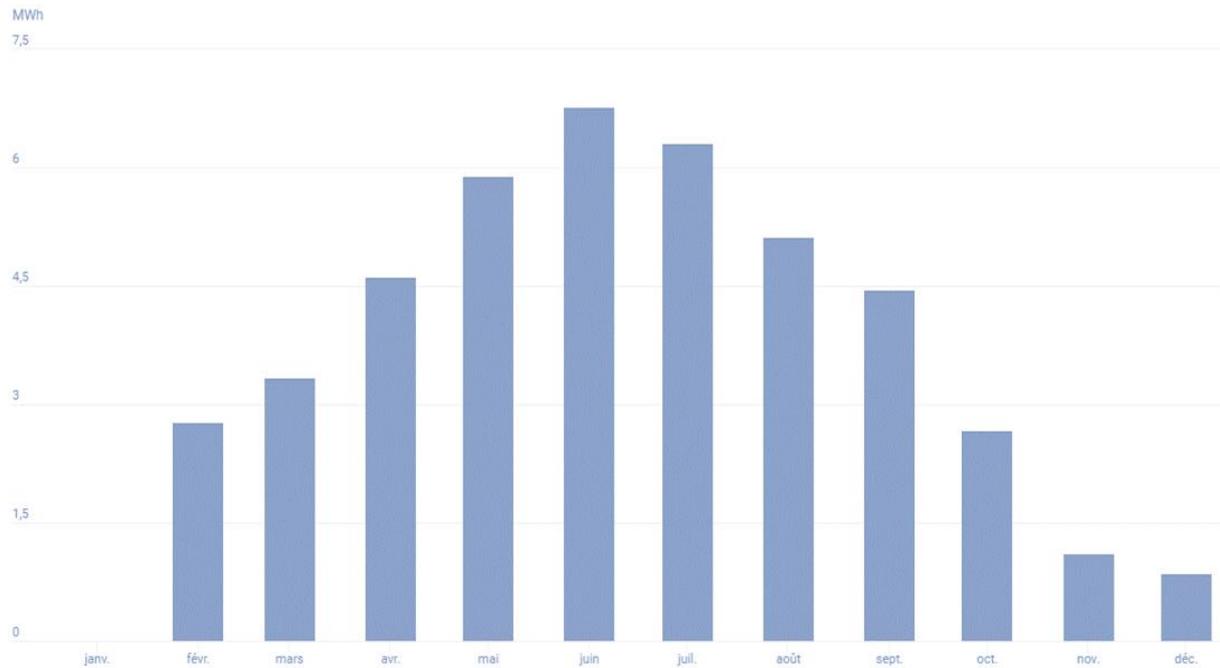
CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE

Les tarifs de l'énergie – qu'il s'agisse d'électricité, de gaz ou de mazout – ont fortement augmenté entre 2022 et 2023. Si la Commune ne peut aucunement maîtriser cette évolution, elle met en œuvre différentes mesures afin de minimiser les coûts autant que possible. Dans les locaux administratifs, il a été procédé à une baisse de la température et l'eau chaude a été coupée. En outre, il a été demandé aux collaborateurs d'éteindre tous les appareils en veille et les ordinateurs à la fin de la journée de travail, d'éviter d'utiliser les ascenseurs dans la mesure du possible, de fermer les stores le soir pendant l'hiver et de favoriser le rafraîchissement nocturne durant la

période estivale. Pour les installations techniques (en particulier la ventilation) du collège et de la garderie, les horaires de fonctionnement ont été adaptés afin de minimiser les consommations.

Quant à notre propre production d'électricité, les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la garderie ont produit 43.95 MWh. Ce chiffre est inférieur à celui de 2022 (51.58 MWh), en raison d'un problème technique ayant interrompu la production durant le mois de janvier et d'un ensoleillement moins exceptionnel qu'en avril, mai, juillet et août 2022.

Production mensuelle d'électricité



SOUTIEN À LA PAROISSE PROTESTANTE

SACRISTINE

Le rôle de la sacristine consiste à préparer puis à ranger tout le matériel nécessaire (bougies, micros, paniers, nappe d'autel, coupes, pain, chaises, prospectus, etc.) lors des événements suivants : cultes, mariages, baptêmes, obsèques et concerts. La gestion du tronc, la tenue des comptes et de l'agenda des concerts et des mariages, la gestion des stocks et la mise en place des collations font également partie de ses attributions. Enfin, elle est responsable de la propreté de l'église romane.

ORGANISTE

Le rôle de l'organiste ne se limite pas à jouer de l'orgue lors des différents événements ayant lieu à l'église romane. Elle rencontre les futurs mariés pour définir les morceaux à interpréter, se met en relation avec des solistes dans le cadre des concerts et procède aux répétitions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

MISSIONS ET EFFECTIFS

Le Service technique (rebaptisé en 2024 Service de l'aménagement du territoire) a pour mission de répondre aux besoins de la population en matière de construction et d'aménagement du territoire, dans un contexte de développement démographique. Il est fortement sollicité par différents mandataires, en particulier des architectes, et par la population. Les projets et études intercommunaux et cantonaux sont nombreux. Cette situation devrait persister à l'avenir, avec la mise en œuvre des fiches de mesures du PDi-OL (Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois), de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), de la loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), mais également avec la future loi sur l'énergie (LVLEne) qui devrait accélérer la transition énergétique. Le Service technique dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Assistant(e)s techniques	2	2.00

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Service technique accompagne la Municipalité dans les développements en cours et à venir sur le territoire communal. Cette activité comprend la supervision et le suivi des dossiers de planification communaux, la représentation de la Commune dans les différents groupes techniques et études intercommunales de SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), le contrôle et le suivi des stratégies et mesures inscrites dans le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges).

STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA)

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et du Plan directeur cantonal (PDCn), les régions doivent se doter d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) afin d'évaluer les surfaces nécessaires en zones à bâtir pour les quinze prochaines années. Cette démarche est coordonnée par la Direction technique du PALM, dont SDOL est membre, et implique les représentants politiques et techniques des 26 communes de l'agglomération.

En 2023, le rapport final a été soumis aux 26 municipalités, pour validation et envoi aux services cantonaux en vue d'un examen préalable. Les résultats de cet examen sont attendus début 2024.

La SRGZA servira par la suite de cadre pour l'élaboration des plans d'affectation communaux et cantonaux.

PROJET D'AGGLOMÉRATION 2025 (PA5)

Les partenaires du PALM prévoient de soumettre un nouveau projet d'agglomération en 2025. Suite à son évaluation, la Confédération pourrait envisager de participer au financement d'une nouvelle série de mesures infrastructurelles, comme elle l'a déjà fait en 2007, 2012 et 2016.

Dans ce contexte, la Commune de Saint-Sulpice et les autres communes de l'Ouest lausannois ont participé à l'appel aux projets de SDOL en identifiant les mesures en lien avec la nouvelle vision des TL pour la période 2028-2040.

Une consultation publique est prévue en novembre 2024. Le PA5 devra être validé par les 26 municipalités et le Conseil d'État.

IMAGE DIRECTRICE DES TRANSPORTS PUBLICS 2028-2040

Cette nouvelle image directrice, pilotée par SDOL, s'inscrit dans la continuité des études du métro M1 et du PDi-OL. Elle présentera le réseau des transports publics à l'horizon 2040, avec les différentes étapes de mise en œuvre à partir de 2028.

Un diagnostic a été présenté en 2023, identifiant les points critiques du réseau existant. La demande actuelle et future a été établie en prenant en compte les différents développements urbanistiques planifiés, ainsi qu'une part modale future des transports publics compatible avec les enjeux climatiques, et coordonnée avec le PALM 2025.

La vision directrice 2028-2040, dont la validation est prévue pour le premier semestre 2024, alimentera les projets d'infrastructures liés au développement des transports publics, année après année, selon un phasage défini.

RECENSEMENT DES JARDINS HISTORIQUES ICOMOS

Cette démarche, pilotée par SDOL, découle du PDi-OL et du recensement ICOMOS 2011. Elle vise à :

- évaluer chaque objet en fonction de ses qualités historiques, sociales et culturelles ;
- identifier les éléments structurants dignes d'intérêt à préserver ;
- mettre à disposition des communes les éléments utiles et nécessaires pouvant être introduits dans une base légale, en particulier dans les plans d'affectation communaux en cours de révision.

Après les visites effectuées par les mandataires spécialisés durant l'été et l'automne 2021 chez les propriétaires concernés, des fiches ICOMOS ont été envoyées aux municipalités pour validation à l'été 2023.

La Municipalité de Saint-Sulpice, n'ayant pas l'intention de revoir le PGA, n'a pas souhaité valider les fiches et s'est donc retirée de la suite de la procédure (consistant à transmettre ces dernières à la Direction générale des immeubles et du patrimoine du Canton pour analyse et confirmation).

Ce recensement, une fois terminé, constituera une base pour orienter la Commune dans sa future révision du Plan d'affectation communal.

GUICHET CARTOGRAPHIQUE MUTUALISÉ

En 2023, SDOL a entrepris un état des lieux technique visant à évaluer la faisabilité d'un guichet cartographique à l'échelle de l'Ouest lausannois. Ce projet s'inspire des initiatives existantes, telles que celles observées sur la Riviera, dans le district de Morges ou autour d'Yverdon-les-Bains. Son objectif est de mutualiser la publication des géodonnées communales sur une plateforme partagée.

PLAN D'AFFECTATION « SUS LE JORDIL »

Un référendum contre la décision du Conseil communal d'adopter le plan d'affectation du 18 mai 2022 a été soumis au vote populaire le 24 septembre 2023. Le projet, fruit de plus de dix ans de travail, a été rejeté par 53.6 % des votants.

PLAN D'AFFECTATION VALANT PERMIS DE CONSTRUIRE « VALLAIRE »

Ce projet, ayant suscité 16 oppositions et 2 observations, principalement émises par les copropriétaires, a été soumis à des séances de conciliation le 23 novembre 2023. Malgré ces rencontres, aucun terrain d'entente n'a été trouvé entre le promoteur et les opposants. Des négociations sont toujours en cours entre les parties concernées.

Un délai de 24 mois après la fin de la mise à l'enquête (qui s'est déroulée du 4 février au 6 mars 2023) contraindra la Municipalité à déposer un préavis avant la fin de l'année 2024.

PLAN D'AFFECTATION « LE LAVIAU »

Un préavis élaboré par la Municipalité a été approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2023. Il s'inscrit dans le projet cantonal de renaturation de la Venoge, qui conduit la Commune à repenser toute la zone du Laviau.

CRÉATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE AU CENTRE DU VILLAGE

Le crédit d'études préliminaires pour la création d'une zone 20 ayant été approuvé par le Conseil communal le 15 novembre 2023, ce projet commencera début 2024.

Cette étude prévoit un diagnostic, une démarche participative, une étude de faisabilité et un appel d'offres. Plusieurs objectifs sont poursuivis : limiter le trafic dans certaines rues ou certains tronçons de rue, en le redistribuant dans la commune ; faciliter la cohabitation entre les différents modes de mobilité en présence, bus, automobiles, vélos, piétons, etc. ; améliorer la qualité de vie du quartier traversé en y atténuant les nuisances sonores ; renforcer la sécurité routière, en réduisant à la fois le nombre d'accidents et la gravité des accrochages.

MODIFICATION DU PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS AU CHEMIN DU PÂQUERET

Ce projet, présenté le 21 mars 2023 à une trentaine de propriétaires concernés, a été mis à l'enquête publique du 2 juin au 3 juillet. Deux oppositions ont été déposées, dont une a été retirée ultérieurement.

Il s'agit de répondre à la volonté municipale de revoir les limites des constructions, qui ne correspondent plus à la réalité actuelle. De fait, certains tracés datent des années 1930 et 1950, une époque où la priorité était donnée à la voiture en matière de mobilité. Aujourd'hui, dans les zones habitées, la tendance est à la réduction du trafic automobile motorisé et des vitesses de circulation.

PLANIFICATIONS ET ÉTUDES

En 2023, le Service technique a traité 16 études d'origine diverse, traitant par exemple d'un plan canopée, d'un plan directeur piéton, d'un plan de conservation du patrimoine, etc. :

Niveau	En 2022	En 2023
Cantonal	3	2
Intercommunal	6	3
Communal	3	11
Total	12	16

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le Service technique traite les demandes d'autorisations en matière de constructions :

- les **demandes préalables**, soumises pour consultation, qui permettent aux propriétaires/promoteurs et/ou architectes de vérifier la conformité de leur projet aux prescriptions légales et réglementaires ;
- les **demandes de permis de construire avec dispense d'enquête publique**, soumises à l'analyse détaillée du projet, permettent de vérifier la conformité du projet aux prescriptions légales et réglementaires mais servent aussi à examiner si la demande peut être considérée de minime importance et n'étant pas susceptible de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins ;
- les **demandes de permis de construire**, soumises à une analyse détaillée du projet qui consiste, comme dans le cadre de la procédure avec dispense d'enquête publique, à vérifier la conformité du projet aux prescriptions légales et réglementaires.

Il assume également, entre autres, les tâches suivantes :

- la gestion des interfaces entre la Commune et les services cantonaux (CAMAC) ;
- la mise à l'enquête publique avec publication dans la *Feuille des avis officiels* (FAO), dans le quotidien vaudois *24 heures*, au pilier public et sur le site internet de la Commune ;
- la gestion des oppositions et des recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) et au Tribunal fédéral (TF) ;
- la gestion administrative de la délivrance de permis de construire ;
- le suivi des projets dans la phase de réalisation – qui consiste, entre autres, à vérifier la conformité de l'ouvrage aux plans approuvés et à contrôler l'implantation et l'altitude de la dalle du rez-de-chaussée et du faîte ;
- la mise à jour trimestrielle de la construction sur la plateforme de l'État de Vaud, ce qui permet de suivre l'état d'avancement des projets sur le territoire communal ;
- la mise à jour du registre cantonal des bâtiments (RCB) dans le cadre de l'harmonisation des registres qui consiste à saisir les identifiants fédéraux de bâtiments (EGID) et de logements (EWID) dans le registre du contrôle des habitants ;
- le contrôle de salubrité des établissements tels que les garages (pour les demandes ou le renouvellement des plaques professionnelles) et les cafés, restaurants, hôtels, etc. (pour les demandes ou le renouvellement des licences) ;
- l'attribution des numéros d'immeuble ;
- la vérification des formulaires d'annonce d'installations solaires ne nécessitant pas d'autorisation de construire.

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Détaillés dans le tableau ci-après, 47 permis de construire et 26 autorisations administratives ont été délivrés en 2023. Alors qu'une baisse avait été enregistrée en 2022, les demandes de permis de construire et d'autorisations administratives ont connu une hausse d'environ 11 % au cours de l'année écoulée.

En ce qui concerne les analyses en matière d'autorisation de construire effectuées par le bureau ABA Partenaires SA, leur nombre a baissé de 1.2 % pour atteindre 85 analyses. La moyenne d'analyses par demande de permis de construire a diminué de 11.7 % par rapport à l'année précédente, passant de 2.05 analyses par demande à 1.81.

L'analyse des dossiers demeure toujours complexe, les bureaux d'architecture et d'ingénieurs continuant de déposer des dossiers incomplets ou non conformes aux prescriptions en vigueur. En outre, la Municipalité reste confrontée à des problèmes récurrents de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans approuvés.

Nature de l'ouvrage	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Villas familiales à 1 logement	1	0	2	0	0	1	3
Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte	4	6	3	4	2	3	2
Commerces-ateliers-industries-édifices publics (nouvelles constructions et transformations)	3	1	2	4	6	3	3
Transformations-agrandissements	28	34	31	33	31	12	12
Divers (auvents, « velux », piscines, clôtures, tennis, serres, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes)	30	29	26	36	36	41	52
Démolitions	1	0	1	1	2	0	1
Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct	(3)	(5)	(2)	(4)	(5)	(6)	(5)
Total	67	70	65	78	82	66	73

DÉNONCIATIONS À LA PRÉFECTURE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Deux dénonciations ont été faites en 2023, après que des contrevenants ont sciemment endommagé des arbres protégés en dépit des injonctions de la Municipalité.

Nature de la dénonciation	2019	2020	2021	2022	2023
Loi et règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RGATC)	1	2	1	0	0
Règlement communal sur la protection des arbres (RPA)	0	2	1	0	2
Prescriptions de protection incendie (AEAI)	0	0	0	0	0

RECOURS DÉPOSÉS CONCERNANT LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Après l'augmentation de 2022, l'année écoulée a vu le nombre de recours déposés diminuer.

Instance de recours	2019	2020	2021	2022	2023
Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP)	0	6	3	8	4
Tribunal fédéral (TF)	0	0	1	0	0

ANNONCES D'INSTALLATIONS SOLAIRES NE NÉCESSITANT PAS D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

L'année 2023 a enregistré une baisse de 42 % du nombre d'annonces d'installations photovoltaïques. En ce qui concerne les installations thermiques, une seule annonce a été reçue, démontrant une fois de plus le faible intérêt des propriétaires pour ce type d'installation.

Il convient de rappeler que ces installations s'ajoutent à celles requises par la loi sur l'énergie (LEne) dans le cadre des demandes de permis de construire.

Nature de l'installation	2020	2021	2022	2023
Photovoltaïque	9 (537 m ²)	6 (1'593 m ²)	31 (1'992 m ²)	18 (1'062 m²)
Thermique	1 (54 m ²)	0	0	1 (10 m²)

STATISTIQUE DU LOGEMENT

Au 1^{er} juin 2023, cinq logements vacants ont été recensés sur le territoire communal.

Nombre de pièces	1 ou 1 ½	2 ou 2 ½	3 ou 3 ½	4 ou 4 ½	5 ou 5 ½	6 ou +
Nombre de logements vacants	0	2	0	2	0	1

À la même date, huit locaux industriels et commerciaux étaient à louer.

COMMISSION COMMUNALE DE SALUBRITÉ

En 2023, 52 visites ou visites complémentaires ont été effectuées en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser.

CONTRÔLE DES CITERNES

L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion des tâches spéciales liées à la surveillance des citernes sur le territoire communal.

Législation en vigueur

La carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé ;
- « üB » : autre secteur ;
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources).

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB », sont soumis à un devoir d'entretien dont la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, consistent à :

- tenir à jour le recensement de l'ensemble des citernes, par l'inscription des nouvelles installations sur la base des avis de mise en service (Questionnaire « Q 63 ») et par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines ;
- envoyer les avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement ;
- adresser des courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

En 2023, la Commune de Saint-Sulpice compte 198 citernes en service, dont 16 en zone « Au » et 182 en zone « üB ». 10 citernes d'une contenance supérieure à 2'000 litres sont situées en zone « Au ». Elles font l'objet d'un suivi actif par l'ERM.

Gestion des dossiers pour Saint-Sulpice	2020	2021	2022	2023
Mises en service	0	2	2	0
Mises hors service	6*	6	6	16
Rapports de révision traités	13	9	9	25
Premier rappel	0	0	0	2

*Pour les mises hors service, l'ERM a dû rajouter des citernes qui n'étaient pas répertoriées dans sa base de données.

GUICHET CARTOGRAPHIQUE

Le Service technique est chargé de la mise à jour des géodonnées cantonales et communales sur le guichet cartographique communal, afin de renseigner la population mais également les entreprises actives sur le territoire communal.

Les géodonnées cantonales sont mises à jour par le bureau BBHN dans le cadre de son contrat de maintenance annuel. Quant à la mise à jour des géodonnées communales, est assurée par le bureau S+N Ingénieurs SA en collaboration avec le Service technique.

GÉODONNÉES COMMUNALES

Les géodonnées communales couvrent six thèmes :

- **Aménagement du territoire** (public) : ce thème présente le plan général d'affectation de la commune et les plans d'alignement des constructions. Son objectif principal est d'informer sur les zones d'affectation et de renvoyer, en cas d'intérêt, vers les plans et règlements d'affectation correspondants ;
- **Assainissement** (public) : ce thème présente le réseau d'eaux claires et d'eaux usées de la commune, tant sur le domaine public que privé. Elle offre une vue détaillée de l'infrastructure essentielle pour la gestion des eaux de la commune.
- **Imagerie** (public) : ce thème expose l'orthophoto de la commune, acquise en 2020 par la Municipalité. Cette imagerie offre une précision planimétrique de +/- 5 cm, fournissant ainsi une représentation précise du territoire communal.

- **Patrimoine communal** (public) : ce thème met en avant les bâtiments et les biens-fonds propriétés de la Commune, ainsi que les domaines publics communaux. Il permet de mieux appréhender le patrimoine local et son importance pour les administrés.
- **Stationnement** (public) : ce thème présente les places de stationnement sous la gestion de la Commune, accompagnées de leur régime de stationnement respectif. Il offre une vue d'ensemble des infrastructures liées au stationnement dans la commune.
- **Environnement** (privé) : ce thème offre, entre autres, un aperçu du plan de gestion des arbres protégés, notamment en ce qui concerne les plantations compensatoires.

ARBRES

Le Service technique traite l'ensemble des tâches liées aux demandes d'abattage, à savoir :

- l'analyse de la demande et l'envoi pour préavis au garde forestier ;
- l'affichage au pilier public et la publication sur le site internet de la Commune ;
- la gestion des oppositions et des recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) et au Tribunal fédéral (TF) ;
- la gestion administrative de la délivrance des autorisations d'abattage ;
- le suivi de la plantation compensatoire, en collaboration avec le Service de la voirie qui se rend sur place pour vérifier la plantation effectuée ;
- la mise à jour des géodonnées communales.

Décisions municipales	2020	2021	2022	2023
Autorisations d'abattage	15	14	16	23
Refus d'abattage	4	1	4	4
Total	19	15	20	27

En 2023, les autorisations d'abattage ont porté sur 55 arbres. Tous ces abattages seront compensés. Par ailleurs, 4 abattages (concernant 9 arbres) ont été refusés.

La gestion de cette procédure incombe au Service technique, qui travaille en collaboration avec le garde forestier et le Service de la voirie. La gestion administrative des arbres abattus et à compenser se fait à l'aide du logiciel QGIS. Le contrôle in situ des plantations compensatoires est effectué par le Service de la voirie, qui vérifie l'essence et l'emplacement des plantations.

La Commune prévoit de faire appel, en 2024, aux services d'un spécialiste en soin des arbres pour toutes les demandes d'abattage. Cette décision fait suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Service technique assure le maintien et le renouvellement du parc existant, comprenant notamment :

- le remplacement, la réparation ou la rénovation des candélabres accidentés, vandalisés ou vieillissants ;

- le renouvellement des candélabres selon la stratégie définie par la Municipalité ;
- le contrôle mécanique et de stabilité annuel.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ MÉCANIQUE ET DE STABILITÉ

En 2023, 56 candélabres et projecteurs sur l'avenue du Léman et aux terrains de tennis ont fait l'objet d'un contrôle de conformité mécanique et de stabilité des ouvrages d'éclairage public (conformément à la norme SIA 261). Il en résulte qu'ils sont tous exempts de défauts, sauf un situé sur l'avenue du Léman.

L'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF) impose aux propriétaires d'installations d'éclairage public des contrôles sur les installations neuves à la fin des travaux, ainsi que des contrôles périodiques sur les installations existantes. Ces contrôles, obligatoires depuis 1999, sont effectués tous les 5 ans.

RENOUVELLEMENT

En 2023, le choix s'est porté sur le chemin du Crêt, qui fait partie des rues/routes dépassant la recommandation 450a/2008 en termes de consommation (selon l'audit énergétique des SIL de 2019). Les travaux ont consisté à remettre en état 20 mâts et à renouveler des luminaires existants par des LED. Ce renouvellement devrait permettre une économie d'énergie de 74 % avec abaissements de lumière la nuit (réduction jusqu'à 50 %, selon les directives SLG).

DOMMAGES OCCASIONNÉS SUR LE MOBILIER URBAIN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En 2023, la Commune a déploré des dommages causés à 2 candélabres, renversés/accidentés à l'avenue du Léman 13 et à la rue du Centre 37. Seul l'auteur du second incident a été identifié.

CONSOMMATIONS ANNUELLES

Points de consommation	2021		2022		2023	
	kWh	CHF	kWh	CHF	kWh	CHF
Gestion Ecublens						
RC1 Étapes 1 et 2	10964.00	2345.95	10895.00	2425.50	11064.00	3639.55
Gestion Saint-Sulpice						
Saint-Sulpice	183149.00	36745.75	174279.00	33262.65	173229.00	44273.20
RC1 Étape 3 (Ochettaz)	2019.00	0.00	15356.99	4298.60	15151.95	4942.15
RC1 Étape 3 (Castolin)	1863.00	0.00	15126.46	4209.10	15866.67	5175.25
Route de Vallaire	243.00	216.20	240.00	102.00	244.00	120.65
Autres		3105.50		973.75		- 768.40
Total	198238.00	42413.40	215897.45	45271.60	215555.62	57382.40

Le tableau ci-dessus présente une vue d'ensemble des points de consommation de la commune. En matière de consommation (kWh), on constate les éléments suivants :

- le point de consommation « Saint-Sulpice » a baissé de 0.60 % entre 2022 et 2023 ;

- les points de consommation « RC1 étape 3 » ont augmenté de 1.76 % entre 2022 et 2023 ;
- le point de consommation « Route de Vallaire » a augmenté de 1.67 % entre 2022 et 2023 ;
- le point « Autres » dégage un montant en faveur de la Commune de Saint-Sulpice ;
- la consommation totale a baissé de 0.16 % entre 2022 et 2023.

Pour rappel, la consommation des points de consommation « RC1 Étape 3 » est répartie selon la clé de répartition entre les Communes d'Ecublens (34 %) et de Saint-Sulpice (66 %).

Le point de consommation « Autres », pour l'année 2023, comprend des factures diverses.

ABRIBUS

Le Service technique assure le maintien et le renouvellement du parc existant, comprenant :

- le remplacement, la réparation ou la rénovation des abribus accidentés, vandalisés ou vieillissants ;
- le contrôle des installations électriques selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT).

ADAPTATION DES QUAIS ET RENOUELEMENT DES ABRIBUS DE LA LIGNE 31 DES TL

Courant 2023, un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de cinq bureaux d'ingénieurs, dont un s'est retiré du marché. L'objectif est de redimensionner les quais afin de respecter les prescriptions légales et réglementaires, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Le délai de mise en conformité à la LHand expirait fin 2023. Ce projet permettra également d'offrir aux usagers davantage de confort grâce au remplacement des abribus, la quasi-totalité d'entre eux étant en mauvais état.

DOMMAGES OCCASIONNÉS

L'année 2023 a vu le toit de l'arrêt de bus du Pâqueret s'envoler durant une tempête. Aucun acte de vandalisme n'a été commis sur les abribus.

TRAVAUX

MISSIONS ET EFFECTIFS

L'unité « Travaux » est une entité à part entière, placée directement sous l'égide de la Municipalité. Elle a la charge de la réalisation et de la surveillance des travaux effectués sur le domaine public, de l'entretien des routes et des collecteurs d'assainissement d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), ainsi que de la coordination des interventions interservices sur le domaine public.

En charge des activités énumérées ci-après, la responsable des travaux travaille au 31 décembre 2023 à un taux d'activité de 100 %.

Poste	Nb.	EPT
Responsable des travaux	1	1.00

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Routes et assainissement :

- Étude et réalisation des travaux sur le domaine public dans le respect des bases légales ;
- Direction générale des travaux (DT) et supervision des mandataires en sous-traitance ;
- Entretien et réaménagement du domaine public (routes, trottoirs, pistes cyclables) ;
- Gestion de l'utilisation du domaine public (permis de fouille et d'occupation) ;
- Gestion administrative (traitement de la correspondance et des appels téléphoniques) ;
- Gestion financière (suivi financier des projets et chantiers en cours) ;
- Établissement de documents (budget, plan d'investissements, crédits-cadres) ;
- Coordination des chantiers, en collaboration avec les services internes/externes et partenaires ;
- Représentation de la Commune (SDOL, groupes de travail intercommunaux, cantonaux, etc.) ;
- Gestion du système d'information du territoire (SIT) existant pour le réseau d'assainissement et devant être mis en place pour le réseau routier, conformément à la loi sur la géo-information (LGéo).

Assainissement (spécificités du réseau d'assainissement, en sus des tâches ci-dessus) :

- Exploitation courante du réseau et des ouvrages spéciaux (curages, entretien, maintenance) ;
- Entretien léger (interventions ponctuelles, remplacement ou mise à niveau de couvercles) ;
- Entretien lourd correspondant à des mesures de maintien de la valeur (remplacement, réhabilitation) ;
- Représentation de la Commune (CISTEP, PREE, groupes de travail intercommunaux et cantonaux).

PLANIFICATION, GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

La loi confie l'entretien des routes et des collecteurs aux communes. À Saint-Sulpice, l'unité « Travaux » en assure la gestion administrative, ainsi que la planification et l'entretien des routes et des collecteurs. Elle est en charge de la planification technique et financière nécessaire au maintien de la valeur du patrimoine communal routier et d'assainissement, dans le respect des bases légales et des recommandations du Canton.

COORDINATION

Les interventions sur le territoire communal sont planifiées avec les services partenaires et fournisseurs de services (eau, gaz, électricité, opérateurs multimédias, etc.) et l'État de Vaud, le tout en étroite collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (PoOuest), dans certains cas avec le service du feu (SDIS Chamberonne), les Transports publics de la région lausannoise (TL) et les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC).

Cette coordination est également indispensable pour limiter les interventions sur le domaine public, dans le but premier de gérer au mieux l'impact financier pour la Commune, mais également de restituer les lieux dans les meilleurs délais et ainsi de limiter les nuisances aux riverains.

RÉSEAU ROUTIER SUR DOMAINE PUBLIC

La loi sur les routes (LRou) régit tout ce qui a trait à la construction, à l'entretien ou à l'utilisation des routes ouvertes au public et appartenant au domaine public, cantonal ou communal. Le Conseil d'État exerce la haute surveillance du réseau routier et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) procède à l'examen préalable des projets de routes communales.

Un relevé d'état du réseau routier doit être réalisé afin de connaître l'état du réseau routier dans son ensemble. Ce projet consiste à quantifier et qualifier l'état de la chaussée et servira de base dans la gestion de l'entretien des routes, le but étant d'établir une planification des futurs projets de réhabilitation routière sur le domaine communal.

Réseau routier communal		
Routes principales	Routes secondaires	Routes de desserte
2'780 m	4'000 m	2'930 m

Au total, la commune compte 9'710 mètres de réseau routier pour une valeur estimée à neuf, en 2015, de CHF 18'630'000.-. Conformément à la loi sur les routes, elle a également la charge de l'entretien des pistes mixtes, des abribus et de l'éclairage public sur les 3.5 km de la Route Cantonale (RC1).

RÉAMÉNAGEMENT DU TERMINUS « VENOGE NORD » DE LA LIGNE 33 DES TL

En 2023, ce projet s'est poursuivi et a impliqué de nombreuses séances entre les responsables techniques des communes impactées, SDOL et les TL. Il s'agit d'adapter les infrastructures actuelles, afin de permettre le passage de bus articulés sur la ligne 33 et de mettre en conformité les quais conformément à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Le coût total des travaux sur l'ensemble des communes s'élèvera à CHF 2'900'000.-TTC et la subvention accordée pour la mesure 17.OL.01 du PALM 2016 arrêtée à 35 % se montera à CHF 1'045'000.-. Pour Saint-Sulpice, selon l'étude du projet, le coût estimatif de ces travaux doit s'élever à CHF 350'000.- TTC et la subvention (selon la clé de répartition définie) à environ CHF 60'000.-.

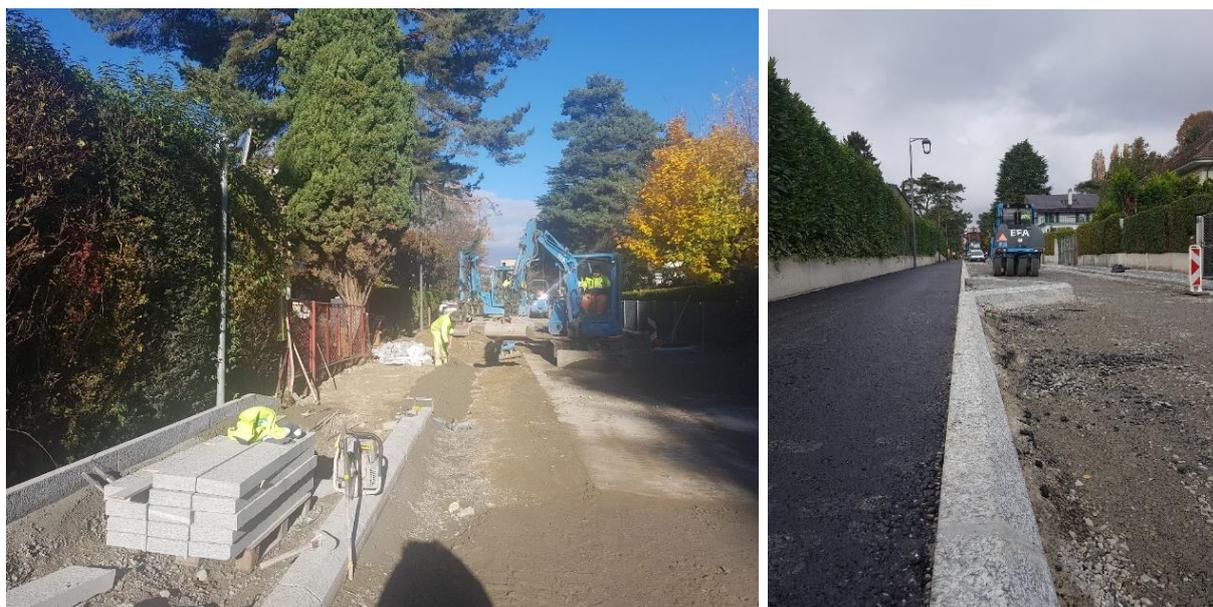
PRÉAVIS N°12/2022 – RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER DU CHEMIN DU RUSSEL

Le chantier de réaménagement de la chaussée, de renouvellement de l'éclairage public et d'assainissement des collecteurs à charge de la Commune, en coordination avec les Services

industriels de Lausanne pour le renouvellement de leurs réseaux respectifs (eau potable, gaz et électricité), a débuté en avril pour une durée annoncée de neuf mois.

Pour rappel, le Conseil communal avait octroyé le 7 décembre 2022 un crédit d'ouvrage arrondi à CHF 1'250'000.- TTC pour le financement des travaux destinés au réaménagement de la chaussée et au renouvellement de l'éclairage public (CHF 855'410.00 TTC) ainsi qu'à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées (CHF 387'900.00 TTC).

Le chantier s'est déroulé sans accroc majeur et les délais ont été respectés, malgré les intempéries de la fin d'année qui ont ralenti la cadence et retardé la fin des travaux de quelques semaines. Le chantier reste conforme aux prévisions financières annoncées. Comme il est d'usage, la pose de la couche finale de roulement sera effectuée à l'été 2024.



Réaménagement de la chaussée au chemin du Russel

ÉCLAIRAGE PUBLIC

RC1 Étape 1 – tronçon Forel/Tir-Fédéral

Une étude réalisée en 2018 sur l'éclairage de la piste de mobilité douce située côté lac a informé les Municipalités de Saint-Sulpice et d'Ecublens d'un manque d'éclairage, relevant une visibilité insuffisante (voire, par endroit, faible à nulle). Le déficit en matière de sécurité, sur le tronçon de la RC1 entre le giratoire « Forel » et le carrefour du « Tir-Fédéral », a été relevé. Des actions sont à entreprendre à court ou moyen terme.

Des séances de coordination ont eu lieu avec la Commune d'Ecublens afin de définir le cahier des charges. Elles ont abouti, conformément à la loi sur les marchés publics de l'État de Vaud, à l'établissement d'un dossier d'appel d'offres envoyé sur invitation à trois entreprises.

La Commune d'Ecublens s'est portée volontaire pour prendre le leadership sur ce projet. Conformément à la convention ad hoc, la clé de répartition financière sur ce projet est de 45 % pour Ecublens et de 55 % pour Saint-Sulpice.

Préavis n°12/2022 – Chemin du Russel

Le renouvellement de l'éclairage public par la technologie LED a été réalisé dans le cadre de ce chantier. Ces actions ont été coordonnées avec le renouvellement de la nappe électrique mené par les Services industriels de Lausanne.

Cette nouvelle installation est composée de 13 mâts de 5.50 m avec éclairage Oxya LED. 6 mâts de l'ancienne installation ont ainsi pu être supprimés, réalisant une économie d'énergie annuelle de 179 kWh (soit de 10 %).

Une demande de subvention à Equiwatt sera établie en 2024. Cette subvention peut s'élever jusqu'à 25 % du montant total des travaux réalisés.



Renouvellement de l'éclairage public au chemin du Russel

ENTRETIEN – RÉFECTIONS PONCTUELLES

En 2023, deux interventions ponctuelles ont été effectuées :

- Rue du Centre : réfection ponctuelle de 16.00 m² sur l'arrêt de bus « Centre », devant l'administration communale (deux des grilles d'eaux claires de la rue du Centre ont également pu être réfectionnées à cette occasion) ;
- Chemin de Champagne : profitant de l'intervention du Service de l'eau de Lausanne, une reprise d'enrobé détérioré sur 12.00 m² a pu être coordonnée.



Réfection ponctuelle à la rue du Centre

DEMANDES D'OCCUPATION OU D'INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les demandes d'autorisation pour l'utilisation temporaire ou permis de fouille sur le domaine public sont étudiées en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (PolOuest) pour le traitement de l'aspect sécuritaire. En règle générale, une séance est organisée sur place avant toute intervention dans le but de minimiser les nuisances et l'impact sur les usagers et riverains.

Le nombre de demandes traitées est en moyenne 10 % supérieur au nombre de permis délivrés :

Nombre de permis délivrés				
En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
47	63	50	49	47

Cette tâche est clôturée par le contrôle de la bienfacture des travaux.



Reprise de fouille à la fin de l'intervention

CRÉATION D'UNE ZONE DE DÉPOSE-MINUTE AU CHEMIN DES PÂQUIS

À la suite de récurrents problèmes liés au stationnement dans le secteur, il a été décidé d'aménager une zone de dépose au sud du collège des Pâquis.

Si cette solution règle en partie le problème, des incivilités persistent et devront encore être combattues.

Zone de dépose au chemin des Pâquis



RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SUR DOMAINE PUBLIC

PATRIMOINE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À LA STEP DE VIDY

L'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 a pour but de protéger les eaux superficielles et les eaux souterraines contre les atteintes nuisibles et de permettre leur utilisation durable.

Saint-Sulpice dispose d'un important réseau de collecteurs d'assainissement permettant la collecte et le transport des eaux usées (EU) des biens-fonds privés vers la station d'épuration de la Ville de Lausanne (STEP) et le transport des eaux claires (EC) vers leur point de rejet en milieu naturel.

La Commune est responsable de son patrimoine et se doit, en conséquence, d'assurer son entretien et son bon fonctionnement conformément à l'art. 13 de l'ordonnance sur la protection des eaux.

Collecteurs EC/EU	25 km
Exutoires au lac EC	23 tronçons
Sacs de routes	365 pièces
Chambres de visite et grilles	1'300 pièces
Stations de pompage (STAP)	4
Stations de relevage (STREL)	3

Estimation de la valeur à neuf du réseau d'assainissement, issue du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 2009	
Réseau de collecteurs d'eaux claires	16'000'000.-
Réseau de collecteurs d'eaux usées	14'600'000.-
Stations de relevage	900'000.-
Stations de pompage	420'000.-
Total	31'920'000.-

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT RACCORDÉ À LA STEP DU BIEF

Les eaux usées du bassin versant de Saint-Sulpice situé en amont de la Route Cantonale RC1 sont acheminées par le collecteur de concentration Ecublens/Saint-Sulpice à la station d'épuration du Bief de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM).



En tant que commune abonnée, Saint-Sulpice bénéficie d'un tarif basé sur les équivalents-habitants, au prorata du budget de l'ERM. Cette méthode de calcul ne tient pas compte des ouvrages de l'ERM réellement utilisés. En particulier, les coûts d'exploitation de la station de la Combaz, par laquelle transitent les eaux en provenance du bassin versant concerné, ne sont pas considérés.

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2023, les travaux d'entretien suivants ont été réalisés sur les STAP et les STREL :

- Entretien hebdomadaire et surveillance quotidienne par le personnel du Service de l'eau de Lausanne ;
- Intervention selon le contrat de maintenance sur les trois STREL par les entreprises Statron Romandie SA (alimentations statiques sans coupures) et A.S. Technique (ventilation) ;
- Intervention selon le contrat de maintenance sur les trois STAP par l'entreprise Heusser AG pour l'entretien des neuf pompes ;
- Intervention d'urgence pour le remplacement du démarreur des deux pompes, d'un clapet fuyard à la STAP de la Chamberonne.

Près de CHF 77'000.- de travaux ont été engagés cette année, en raison d'installations vieillissantes. Le budget de fonctionnement se clôture avec un solde négatif de CHF 17'000.-.

STATIONS DE POMPAGE (STAP) ET STATIONS DE RELEVAGE (STREL)

La Commune de Saint-Sulpice a en charge l'exploitation et l'entretien des STAP et des STREL. Elle assure notamment la surveillance, le bon fonctionnement et le maintien constant en parfait état de marche des postes de pompage et de relevage (entre autres les pompes, les vis, les équipements et appareils mécaniques, hydrauliques, électriques et électromécaniques). Ces tâches sont assurées par des prestataires externes, par le biais de contrats de maintenance.

Le temps qu'un projet en collaboration avec l'État de Vaud voie le jour, le Service de l'eau a accepté d'assurer les tâches d'exploitation de nos ouvrages à compter du 1^{er} janvier 2023. Il s'est ainsi chargé des principales tâches de contrôle hebdomadaire, portant à environ 340 heures le temps consacré au contrôle et à l'exploitation de nos stations. En parallèle, un projet de mutualisation des collecteurs intercommunaux des communes affiliées à la CISTEP est en cours de développement sous l'égide du Canton (DGE-Eau). Il pourrait inclure la reprise de certaines de nos stations.

L'acheminement des eaux usées par le réseau d'égouts transitant par ces ouvrages est destiné à la STEP de Vidy via des collecteurs de concentration.

Suite à l'état des lieux et à l'étude préliminaire, un plan d'investissement pour les cinq prochaines années a pu être établi. La priorisation reste à définir en fonction des urgences :

STAP ou STREL concernée	2024	2025	2026
STAP Chamberonne	300'000.-		
STAP Venoge	150'000.-		
STAP Marquisat		130'000.-	
STREL Débarcadère		550'000.-	
STREL Russel			160'000.-
STREL Pierrettes			160'000.-
Totaux estimatifs	450'000.-	680'000.-	320'000.-

CONVENTION INTERCOMMUNALE CISTEP – TABLEAU DES PARCELLES IMPUTABLES

La convention intercommunale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 définit les « parcelles imputables », soit les parcelles du bassin versant de la STEP non ou partiellement équipées en séparatifs.

Comme convenu lors de la dernière assemblée générale CISTEP, fin 2022, la commission technique composée de Corinne Willi pour Saint-Sulpice et de Blaise Jaunin pour Romanel-sur-Lausanne a été activée. Elle s'est réunie à deux reprises pour apporter, dans le respect de la convention, quelques modifications à la directive d'application.

Approuvée à l'assemblée générale de l'automne 2023, la nouvelle directive a été mise en application pour établir le recensement des parcelles imputables dans le courant de l'année. De ce fait, les surfaces identifiées comme imputables pour notre commune ont ainsi considérablement diminué, passant de 20.76 ha correspondant au 12.2 % des parcelles urbanisées pour 2022 à 3.027 ha soit 1.8 % pour 2023 (la superficie de l'ensemble des parcelles urbanisées restant inchangée : 170.78 ha).

PLAN RÉGIONAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PREE) DE LA CHAMBERONNE

Le 13 mars 2018, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 1'766'000.- destiné à financer l'élaboration du plan régional d'évacuation des eaux (PREE) de la Chamberonne.

Le PREE est un outil stratégique qui doit identifier et prioriser les mesures à réaliser pour améliorer la qualité des eaux du bassin versant hydrologique de la Chamberonne et de ses affluents ainsi que de la baie de Vidy. Il propose des mesures régionales permettant d'améliorer la qualité des eaux et de fixer un ordre de priorité dans l'exécution des mesures des PGEE communaux, favorisant ainsi une meilleure efficacité à l'échelle d'un bassin versant.

La situation actuelle de l'organisation dans le bassin versant de la STEP de Vidy est exceptionnellement complexe. 76 entités distinctes d'évacuation des eaux ont été recensées, à savoir :

- 16 réseaux communaux ;
- 28 réseaux ou tronçons de réseau régis par 29 conventions entre communes ou avec l'État ;
- 32 réseaux ou tronçons utilisés par 2 à 5 communes, mais sans convention écrite.

Suite à ce recensement, le Canton a initié l'étude d'un projet visant à simplifier l'organisation actuelle par le biais d'une éventuelle entité intercommunale unique, à même de protéger les eaux de manière efficiente, pour un coût maîtrisé et un financement équitable entre les communes.

À ce stade du projet, le module 8 étudie l'opportunité de créer une association intercommunale pour la gestion et l'entretien des collecteurs d'eaux usées du bassin versant de la Chamberonne élargi à celui de la CISTEP.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS

Préavis n°04/2022 – Crédit-cadre – Assainissement des collecteurs (EC/EU)

La Municipalité a décidé de mettre en œuvre l'assainissement des collecteurs durant cette législature. Elle souhaite ainsi répondre à ses obligations légales en la matière et mettre en conformité son patrimoine souterrain, afin de réduire les exfiltrations d'eaux polluées dans le terrain et, à l'inverse, de diminuer les apports d'eaux claires parasites à la STEP de Vidy.

À la suite de l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 2'000'000.- HT en 2022, un dossier d'appel d'offres a été établi en 2023. Le tableau ci-après présente l'état d'avancement du crédit-cadre.

Désignation	Phase 1	Phase 2	Total
Collecteurs curés	2'103 m	2'693 m	4'796 m
Collecteurs fraisés	457 m	-	457 m
Collecteurs chemisés	184 m	531 m	715 m
Collecteurs inspectés	1'022 m	531 m	1'553 m
Montants des soumissions	CHF 155'051.20	CHF 211'485.65	CHF 366'536.85
Montants des travaux réalisés	CHF 125'023.90	CHF 135'988.00*	CHF 261'011.90

*En cours de réalisation



Installation d'un camion cureur pour l'entretien des collecteurs publics

Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi) – Mèbre/Sorge Préavis n°11/2023 – Réhabilitation Secteur n°14

Le collecteur de concentration Mèbre/Sorge a été construit au début des années 1960, pour tout ou partie des eaux usées de plusieurs communes de l'Ouest lausannois. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne.

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice sont liées par une convention, l'entente intercommunale Mèbre-Sorge. La valeur à neuf des collecteurs de cette entité est estimée à CHF 60'000'000.-. L'entretien de ces collecteurs est effectué par secteur, en suivant la planification établie lors de l'élaboration du PGEEi débutée en 2007 et validée par le Canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Le montant encore à investir est d'environ 3 millions de francs. Ce chiffre a été actualisé en 2022, sur la base des renchérissements et des coûts du marché.

En 2023, le tronçon du Secteur n°14 a été traité. Il se situe sur le territoire de la Commune d'Ecublens, au niveau du quartier des Esserts, jusqu'à la sortie du voûtage de la Sorge. Il s'agit

d'un collecteur d'eaux usées d'un diamètre de 60 cm détérioré par des concrétions calcaires aux joints. Par endroits, des altérations du béton ont été constatées.

Le préavis n°11/2023 approuvé par le Conseil communal le 15 novembre 2023 a permis sa réhabilitation (mise en place d'une gaine sur une longueur de 710 m) et la réfection de deux chambres d'eaux usées.

Le crédit d'ouvrage s'élève à CHF 620'000.00 TTC. Selon les modalités de la convention de l'entente intercommunale, la participation de Saint-Sulpice s'élève à CHF 1'302.00 TTC, soit 0.21 % du montant total.

Préavis n°12/2022 – Chemin du Russel

Les travaux réalisés dans le cadre de ce chantier sont essentiellement des travaux in situ et ponctuellement de génie civil (réparations, remplacement de chambres, etc.). Les grilles de récoltes d'eaux claires ont également toutes été remplacées.



Installation de réhabilitation par gainage des collecteurs publics

Le montant estimatif budgétisé, sur la base des prix du dossier d'appel d'offres, s'élèvent à CHF 387'900.- TTC. Ainsi, ces travaux ne dépasseront pas l'enveloppe budgétaire.



Entretien, reconstruction et réhabilitation des collecteurs publics

VOIRIE

MISSIONS ET EFFECTIFS

En collaboration étroite avec l'ensemble des autres services, le Service de la voirie assume un grand nombre de responsabilités englobant l'entretien des parcs publics, la collecte des ordures, la lutte contre la saleté, la gestion de la déchèterie, le nettoyage des toilettes publiques, la taille des arbres et des haies, la gestion et l'entretien du cimetière, la maintenance des routes et le déneigement, le soutien à l'entretien des espaces forestiers et des sentiers, le désherbage, la création de massifs floraux, l'entretien des plages et des ports. Il apporte également son soutien à l'organisation de nombreux événements. Au 31 décembre 2023, il dispose des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Chef de service	1	1.00
Adjoint	1	1.00
Employés de voirie	5	4.90
Aide à la déchèterie	1	0.10
Total	8	7.00



L'équipe du Service de la voirie devant le dépôt de la rue du Centre 138 (début 2024)

La plupart des collaborateurs sont en possession de diplômes et ceux qui n'en possèdent pas sont fortement motivés à acquérir de nouvelles compétences. Par ailleurs, afin de se tenir informés de l'évolution des bonnes pratiques dans leurs domaines d'interventions (notamment

liés à la nature), des membres du service suivent des formations en cours d'emploi. Ces dernières concernent la gestion des déchets, celle des espaces verts et des espaces publics, la promotion de la biodiversité en milieu urbain, la lutte contre les espèces envahissantes ou encore l'entretien différencié. De surcroît, l'équipe a obtenu tous les permis nécessaires à l'utilisation de machines lourdes et suivi une formation permettant d'accueillir un apprenti au sein du service.

ÉVOLUTION DU SERVICE

Le fonctionnement du Service de la voirie a subi des transformations significatives au cours de la dernière décennie. En raison de l'accroissement de la population, de l'augmentation de la charge administrative et de la création de nouveaux services pour répondre aux exigences du Canton, des lois et des citoyens, il a dû s'adapter en abandonnant son rôle exclusivement manuel pour prendre en main des tâches incombant autrefois aux seuls services administratifs : gestion de courriels et d'appels téléphoniques, validation de factures, collaboration avec le Service des finances pour les statistiques sur les déchets, soutien au bureau technique pour le contrôle des demandes d'abattage et des plantations compensatoires, vérification de la taille des haies, des plantes invasives et des insectes invasifs, tenue de séances, formations en cours d'emploi, etc. Le temps de travail consacré à ces tâches administratives est estimé à l'équivalent d'un 150 %.

En outre, l'emploi du temps du Service de la voirie a été réorganisé progressivement, avec une spécialisation accrue dans des activités nécessitant des connaissances plus techniques. Ont ainsi été désignés un responsable du cimetière (qui en a révisé le règlement et en assure la gestion, en collaboration avec le Secrétariat municipal) et un responsable du dépôt (auquel incombent l'inventaire des produits et des outils, les achats, la gestion du parc de machines et de véhicules ainsi que l'entretien des locaux). La formation d'un responsable de déchèterie est également prévue, afin que cette personne assume la responsabilité de la gestion et du suivi des déchets.

La Municipalité a opté pour le maintien du Service de la voirie en tant qu'entité indépendante, à l'instar des autres services communaux. Cette décision lui confère une plus grande autonomie que dans d'autres localités, où la voirie relève du service technique. Par ailleurs, tout en continuant d'assumer son rôle de « bras manuel » de la Commune, le service est désormais impliqué dans la prise de décisions à caractère organisationnel. Ces différentes transformations sont le reflet d'une polyvalence croissante, dans un contexte villageois en constante évolution.

COMPTE-RENDU DE L'ANNÉE

PLUIES AUTOMNALES

Si les années pluvieuses sont bénéfiques pour la nature, elles sont contraignantes pour les travaux en extérieur. Les pluies abondantes de l'automne ont occasionné un important retard dans les activités prévues en fin d'année et entravé la réalisation de certaines tâches, comme la taille des plantes et les travaux de plantation. L'équipe a cependant mis ce temps à profit, en accomplissant des tâches constamment reportées. Un vaste nettoyage du dépôt, le tri de tout le matériel et l'inventaire ont ainsi pu être réalisés.

Des entreprises ont été sollicitées pour assister le service dans la plantation d'arbres de compensation, notamment lors d'abattages rendus nécessaires par des arbres morts ou cassés lors de tempêtes.

NÉOPHYTES, MOUSTIQUE TIGRE, FOURMI TAPINOMA, FRELON ASIATIQUE ET LÉZARD VERT

Conformément aux directives cantonales et à celles du triage forestier, de la Déléguée au développement durable et des associations telles que l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman), le Service de la voirie s'est impliqué dans la gestion des différentes espèces de néophytes – notamment les renouées du Japon, les solidages, les impatientes, la berce du Caucase – et des laurelles qui envahissent la forêt. Les points à surveiller sur le territoire communal ont été mis en évidence sur une carte d'Info Flora (Centre national de données et d'informations sur la flore).

À la suite d'un rappel du Canton au sujet de la prolifération d'insectes envahissants tels que la fourmi tapinoma, le moustique tigre et le frelon asiatique, des formations ont été suivies pour combattre ou contenir ces espèces. Des campagnes de lutte contre la fourmi tapinoma ont été effectuées sur le territoire communal et seront renouvelées ces prochaines années.



Une néophyte : le solidage

Quant aux laurelles, le garde forestier a entrepris une première intervention dans la forêt située sous le court de tennis (en collaboration avec l'ORIF, Organisation romande d'intégration et de formation) afin d'éliminer toutes les jeunes repousses qui pouvaient être arrachées à l'aide d'une pioche. Les buissons plus imposants seront déracinés ultérieurement, à l'aide d'un débardeur et d'un cheval.

Par ailleurs, le service a été sensibilisé par un biologiste à la préservation du lézard vert (espèce dont il reste très peu d'individus). Ce lézard, lorsqu'il est menacé par une machine, ne prend pas la fuite mais demeure sur place. Aussi, lors de certains travaux, il convient de se montrer prudent afin de ne pas risquer de le blesser ou de le tuer.

ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ

Au cours des dernières années, des changements ont pu être observés dans l'entretien des parcs et de la végétation le long des routes. La mise en œuvre de cette approche, l'entretien différencié, se révèle complexe. Elle consiste tout d'abord à déterminer l'intervention optimale, tout en préservant une esthétique soignée. Il s'agit également de cibler les zones nécessitant un entretien traditionnel, tout en gardant à l'esprit que la nature préfère la diversité à une pelouse parfaitement tondue.

AUDIT DES VÉHICULES

Concernant le renouvellement du parc de véhicules, un nouveau plan a été élaboré – avec une attention toute particulière portée au développement durable. Une entreprise a été mandatée pour effectuer un audit organisationnel, financier et environnemental du parc existant. À la suite de plusieurs séances, lors desquelles le fonctionnement du service a été analysé de manière approfondie, cette société a établi une projection de l'impact environnemental actuel et des recommandations pour le renouvellement, sur plusieurs années, du parc de véhicules. Dans les grandes lignes, ce rapport très complet préconise la transition vers des véhicules électriques. Le bio-méthanol peut offrir des avantages plus intéressants sur le plan environnemental, mais ce carburant présente l'inconvénient d'une disponibilité limitée à certains endroits.

Pour certains véhicules ou machines, comme les tracteurs-tondeuses, il n'existe actuellement pas d'alternatives aux moteurs thermiques. Relevons également que la transition peut quasiment doubler le prix de certains véhicules.



Balayeuse. Cette machine coûte environ CHF 150'000.- avec un moteur thermique et CHF 350'000.- dans sa version électrique.

PLANTATIONS DE COMPENSATION

La nature ne peut être considérée comme une science exacte ; il est extrêmement difficile d'anticiper les changements climatiques ou saisonniers (à l'instar, par exemple, des années pluvieuses ou sèches). De même, bien que nous commençons à mieux comprendre la vie des plantes, une grande partie de nos connaissances demeure théorique – en particulier au sujet de la mort des arbres ou de leur fragilité. Par conséquent, il est parfois nécessaire de prendre des décisions extrêmes, comme l'abattage des arbres, qui peuvent être mal perçues.

À l'heure actuelle, il est impossible de compenser instantanément les bienfaits d'une plante extraordinaire (étant donné son âge ou sa taille). Cependant, des mesures de compensation peuvent être prises pour bénéficier d'avantages à long terme. Ainsi, la Commune a décidé que tout abattage sur son territoire devrait être compensé par la plantation d'au moins deux nouveaux arbres. Cette démarche sera encadrée par des spécialistes arboristes, qui émettront des conseils

avant toute décision. La responsabilité de planter ces arbres et d'en suivre l'évolution incombera au Service de la voirie, épaulé par le Service technique qui se chargera de la gestion administrative et de l'archivage des données.



Plantation de compensation : pin sylvestre formé en tige

TRAVAUX DIVERS EFFECTUÉS EN 2023

Plusieurs améliorations ont pu être réalisées au cours de l'année, notamment au parc du Pélican. Les anciens bancs, qui avaient près de vingt ans, y ont été remplacés par un nouveau modèle qui offre une plus grande facilité d'accès et un meilleur confort (notamment pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité). Cette mesure, qui était envisagée depuis plusieurs années, favorise l'inclusion sociale dans l'espace public. Quant à la douche, dont le revêtement ne parvenait plus à remplir correctement sa fonction d'évacuation de l'eau, elle a fait l'objet d'une rénovation. Ces améliorations ont été accueillies de manière très positive par la population. Enfin, des places de stationnement pour les voitures ont été remplacées par un parc à vélos, en vue d'encourager la mobilité douce.



Nouveau banc et douche rénovée du parc du Pélican

VIGNE COMMUNALE

La vigne située au sud de la Maison de Commune est entretenue et sa récolte vinifiée par la famille Cruchon, dont le domaine se trouve à Echichens.

Cépage	Production 2023	Production 2022
Chardonnay (524 m ²)	301 kg (87° Oe) soit 260 bouteilles	292 kg (80° Oe) soit 253 bouteilles
Viognier (250 m ²)	222 kg (93° Oe) soit 192 bouteilles	150 kg (96° Oe) soit 130 bouteilles
Pinot noir (1'048 m ²)	733 kg (90° Oe) soit 680 bouteilles	704 kg (80° Oe) soit 654 bouteilles
Total (1'822 m²)	1'256 kg soit 1'132 bouteilles	1'146 kg soit 1'037 bouteilles

Au 31 décembre 2023, le stock de vin communal est constitué de 1'634 bouteilles :

- 120 bouteilles de chardonnay 2022 ;
- 75 bouteilles de viognier 2021 ;
- 132 bouteilles de viognier 2022 ;
- 6 bouteilles de pinot noir 2020 ;
- 647 bouteilles de pinot noir 2021 ;
- 654 bouteilles de pinot noir 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, TOURISME ET CULTURE

MISSIONS ET EFFECTIFS

La déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme travaille, au 31 décembre 2023, à un taux d'activité de 60 %.

Poste	Nb.	EPT
Déléguée au développement durable, à la promotion économique et au tourisme	1	0.60

Certaines thématiques relatives aux affaires culturelles, en particulier concernant le spectacle vivant, sont abordées dans le présent chapitre ; d'autres sont évoquées au chapitre des engagements extérieurs de la Municipalité.

La communication détermine en grande partie la réussite des diverses activités proposées. Afin qu'elles rencontrent un franc succès, tous les canaux disponibles sont mis à contribution : site internet de la Commune, journal local, écrans des bus TL, affiches, flyers, mailing, envoi de SMS et de tous-ménages.

En 2023, la fructueuse collaboration avec *Le Serpeliou* a donné lieu à un cahier spécial sur l'environnement (publié en février) et à plusieurs articles au fil des mois : au total, une douzaine en lien avec le développement durable ainsi que quatre articles et trois encarts au sujet du tourisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SUBVENTIONS

En 2023, le programme de subventions a été enrichi d'une nouvelle aide, pour l'installation de pompes à chaleur en remplacement de chauffages électriques et de chaudières à gaz ou au mazout. Deux augmentations significatives sont survenues entre 2022 et 2023 : +27 % de demandes et +62 % dans les montants alloués.

Subventions octroyées en 2023

Nature	Nombre	Montant (CHF)
Capteurs photovoltaïques	13	30 092.00
Pompes à chaleur	10	46 000.00
Vélos électriques	65	23 492.90
Vélos mécaniques	35	6 749.00
Abonnements demi-tarif	110	8 340.00
Total	233	114 673.90

ÉTUDE SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Une étude a été réalisée par la société E-Cube pour évaluer les besoins présents et futurs des résidents en matière d'infrastructures de recharge électrique, ainsi que pour examiner les diverses options d'accompagnement envisageables par la Commune.

Le cabinet a dressé un état des lieux de la mobilité électrique, tout en se projetant dans l'avenir. Son analyse, enrichie par des retours d'expérience et des avis d'utilisateurs, a fourni à la Commune une vision prospective de l'infrastructure de recharge publique nécessaire d'ici 2025-2030, en tenant compte de l'évolution prévue de la mobilité électrique. La Commission pour le développement durable a évalué les recommandations issues de l'étude. De premières mesures sont prévues pour 2024. Elles visent à favoriser le développement d'une infrastructure de recharge privée ou semi-privée, ainsi que le déploiement d'infrastructures de recharge lente sur le territoire communal.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LE CHAUFFAGE À DISTANCE ALIMENTÉ PAR L'EAU DU LAC

À la fin de 2022, une étude conjointe a été lancée par les Municipalités d'Ecublens et de Saint-Sulpice. Son objectif est d'explorer les possibilités de développement d'un réseau de chauffage à distance alimenté par l'eau du lac, dans le cadre d'une coopération intercommunale visant à trouver des solutions énergétiques durables.

L'étude fait écho à l'identification préalable, par le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois, de zones favorables à ce type de projet. Elle répond également aux interrogations soulevées par plusieurs conseillers communaux concernant la faisabilité d'un système de chauffage à distance alimenté par l'eau du lac à Saint-Sulpice. L'étude examine divers aspects, notamment le périmètre d'intérêt, le système de production de chaleur et les coûts associés.

Les résultats soulignent l'importance d'une collaboration entre les deux communes pour ce projet. Ils montrent également qu'une variante mobilisant la seule Commune de Saint-Sulpice ne serait pas rentable. Chaque commune s'est dotée d'une délégation pour examiner les modalités de cette coopération.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX THERMIQUES

La déléguée au développement durable a participé aux séances et aux « ateliers d'idéation » organisés par le Canton en collaboration avec les 26 communes du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et six porteurs de projets énergétiques. L'objectif était de concevoir un plan de développement des réseaux thermiques, aligné sur les objectifs énergétiques du PALM, tout en respectant les ressources locales.

À l'issue de cette démarche, ce plan a été élaboré et une charte a été signée par une vingtaine des communes et cinq porteurs de projets, formalisant leur engagement à mettre en œuvre les éléments de gouvernance du plan. La signature de cette charte par le Canton est en cours.

PROJET « MA COMMUNE ET MOI »

En 2023, deux sessions du projet « Ma commune et moi » ont été organisées avec succès. Ce projet a pour but d'accompagner les habitants dans la réduction de leur empreinte carbone tout en leur permettant de réaliser des économies, grâce à un programme de coaching personnalisé. Les participants ont bénéficié des conseils pratiques dispensés par un expert en durabilité, couvrant différents domaines – tels que l'habitat, la mobilité ou l'alimentation. Le programme consiste en trois rendez-vous : un bilan carbone initial, une soirée collective et un dernier rendez-

vous en ligne pour évaluer la réduction de l'impact environnemental réalisée. La Commune a subventionné cette démarche à hauteur de 85 %, en demandant une modeste contribution financière aux participants. En outre, elle s'est associée à la Commune d'Ecublens pour renforcer la communication et mutualiser les coûts.

Au total, 37 foyers ont participé à ce programme. Les familles ont pu mieux appréhender leur impact carbone et identifier des pistes d'amélioration, tout en ayant l'opportunité d'échanger avec d'autres citoyens engagés dans la même démarche. Parmi les principales mesures mises en place figurent la réduction de la consommation de viande rouge, des voyages en avion, des trajets en voiture et des achats de vêtements neufs, ainsi que le changement de système de chauffage.

Le défi actuel consiste à attirer les citoyens moins sensibles à leur impact environnemental. Dans ce but, la formule sera revue dans les prochains mois afin d'attirer un public plus large.



Soirée collective du programme « Ma commune et moi »

NETTOYAGE DES RIVES DU LAC

En 2023, la Commune a collaboré avec l'Association pour la Sauvegarde du Léman afin d'organiser quatre matinées de nettoyage des rives du lac, impliquant les enfants en préscolaire et les écoliers. Au total, 292 enfants âgés de 3 à 12 ans ont ainsi été sensibilisés à la collecte et au tri des déchets et ont acquis une meilleure compréhension de l'impact négatif des microplastiques et des mégots sur l'environnement.

Lors de ces sorties, les enfants se sont montrés volontaires et, malgré le très fort engagement quotidien du Service de la voirie pour maintenir propre le territoire communal, 25 kg de déchets

ont été ramassés (dont pas moins de 1'550 mégots, une centaine de capsules en aluminium, 9 kg de plastique et 5,2 kg de ferraille).

Lors de ces opérations de nettoyage, des collations « zéro déchet » ont été proposées aux enfants. Si cette initiative a mis en évidence les défis d'une telle démarche, elle en a aussi démontré la faisabilité, constituant un premier pas vers l'intégration de telles bonnes pratiques lors des manifestations.



Un groupe de jeunes participants à l'une des quatre matinées de nettoyage des rives du lac

COLLABORATION AVEC SDOL

En tant que membre du groupe Région-Énergie de SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), Saint-Sulpice poursuit sa collaboration avec les autres communes pour la mise en œuvre de projets intercommunaux – à l'instar des indicateurs climat-énergie et du programme d'accompagnement à la rénovation « Ouest rénove », qui seront présentés au public en 2024. Parallèlement, des discussions sont en cours pour proposer des appels d'offres groupés, à l'échelle du district, dans le domaine du photovoltaïque (entre autres initiatives) ; il s'agit de mutualiser les compétences, les efforts et les coûts, et ainsi d'augmenter l'impact des actions en faveur de la transition énergétique.

AUTRES ACTIONS

Animations « 1 2 3... Nature ! »

Le projet « 1 2 3... Nature ! » a connu un développement significatif en 2023. Deux animations ont été organisées avec des classes, afin de donner aux écoliers l'opportunité d'observer la biodiversité environnante. Deux stands ont par ailleurs été tenus, lors d'événements à caractère touristique, afin d'informer les participants à ces derniers sur ce projet de recensement de la biodiversité en milieu urbain. En outre, la Commune a proposé une balade axée sur l'observation des hérissons, à laquelle ont participé plusieurs familles de Saint-Sulpice. Enfin, un concours photographique a été lancé, en collaboration avec les autres communes prenant part au projet, pour encourager les citoyens à partager leurs observations de la faune locale. Ces actions, combinées à celles des autres communes, ont permis de tripler le nombre d'observations recensées en une année sur le périmètre concerné par le projet.

Animation dans le cadre de la Fête de la Nature

Saint-Sulpice poursuit son partenariat avec la Fête de la Nature, pour sensibiliser la population à la richesse de son environnement proche et au travail des associations engagées dans sa préservation. En cohérence avec la thématique de 2023 (« Eau secours ! ») et en collaboration avec l'association Léman Nature, la Commune a organisé une balade pour découvrir les oiseaux du lac au printemps. 22 personnes y ont participé.

Nuit des Perséides

Du 12 au 14 août, en collaboration avec les autres communes du district et la Région Morges, Saint-Sulpice a de nouveau éteint partiellement l'éclairage public dans la zone du Laviau et incité la population et les entreprises à éteindre leurs lumières et enseignes. Cette action a pour objectif de permettre au public d'observer la pluie d'étoiles filantes des Perséides, tout en le sensibilisant aux nuisances de la pollution lumineuse sur la faune nocturne et au gaspillage énergétique.

Vélo truck

Le 10 juin, pour la deuxième année consécutive, l'atelier de réparation de vélos s'est installé pendant une après-midi au collège des Pâquis. Une vingtaine de Serpelious ont pu bénéficier de petites réparations et de réglages gratuits sur leurs vélos et, pour ceux qui nécessitaient des travaux plus importants, des rendez-vous à domicile ont été pris. Des retours très positifs ont été adressés à la Commune.

Légumes perchés

Grâce à l'implication de huit classes et de leurs enseignants, l'exploitation du potager du collège des Pâquis se poursuit avec le soutien du groupe d'experts en agriculture urbaine « Légumes perchés ». En 2023, ce partenaire a organisé quatre ateliers « de la graine à l'assiette ». L'objectif est d'offrir aux enfants un espace d'apprentissage en plein air, où ils peuvent prendre part à toutes les étapes de la production de nourriture (de la plantation à la transformation des récoltes en plats). Et ce, pour les sensibiliser au respect de la nature et à la consommation locale.

Soutien à l'organisation d'un vide-dressing

En septembre, à l'initiative d'une habitante de Saint-Sulpice, un vide-dressing a été organisé au Débarcadère. La déléguée lui a apporté son soutien pour la coordination au sein de l'administration : présentation du projet, demande de matériel et communication. Cette fructueuse collaboration a réuni une trentaine d'exposants, qui ont ainsi pu offrir une seconde vie

à leurs vêtements et accessoires tout en partageant un moment de convivialité. Cette expérience est le premier projet émanant de la population dans le domaine du développement durable.

Programme « Équiwatt »

La Commune a poursuivi sa collaboration avec le programme « Équiwatt » des Services industriels de Lausanne, en participant aux séances réunissant les communes et en tant que relais de communication des différentes campagnes : promotion de l'installation de vannes programmables auprès des propriétaires, pommeaux de douche économiques, kits « Équiwatt », écogestes en lien avec les voyages, récupération des téléphones usagés, sensibilisation à l'impact de nos activités numériques.

TOURISME ET CULTURE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Un calendrier annonçant toutes les manifestations organisées sur le territoire communal (par la Commune ou par les sociétés locales) a été élaboré et distribué à tous les Serpelious, détachable, dans le journal local. Cette initiative ayant été chaleureusement accueillie, tant par les habitants que par les associations, il a été décidé de reconduire cette action en 2024.

FESTIVAL HYPER OUEST

En 2023, la déléguée a activement participé à la coordination de deux événements, organisés à Saint-Sulpice dans le cadre du festival Hyper Ouest : « Saint-Sulpice en apesanteur », avec le passage du highliner Nathan Paulin à plus de 40 mètres de hauteur entre la plage du Pélican et le Débarcadère, et le concert intimiste folk de Matt Elliot à l'église romane. Ce festival, qui s'est tenu du 27 avril au 10 mai, avait été initié par les huit communes de l'Ouest lausannois pour célébrer les 15 ans du district.

L'organisation s'est parfois révélée compliquée pour les communes, qui ont dû s'adapter à des changements de dernière minute, mais le public a favorablement répondu à l'appel. Pour l'ensemble du festival, 18'000 personnes se sont déplacées dans les huit communes. La performance de Nathan Paulin a rencontré un franc succès malgré les portes ouvertes de l'EPFL et la course des 20 km de Lausanne, programmés à la même date, et le concert à l'église romane a affiché complet.

SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR

En juillet 2023, pour la toute première fois, la Commune a proposé une séance de cinéma en plein air. Le film projeté, *Le Prénom*, a été choisi pour son caractère tout public, divertissant, et sa popularité. La séance a eu lieu au Débarcadère, attirant un peu plus d'une centaine de personnes en dépit d'une météo défavorable. Cette expérience sera renouvelée en 2024, en espérant qu'elle puisse bénéficier d'un temps plus clément.

FESTIVAL DES ARTS DE RUE

La Commune a organisé, pour la troisième année consécutive, le Festival des arts de rue. Cet événement, réalisé en partenariat avec la Plage des Six Pompes, a proposé sept représentations tout public, mêlant différentes disciplines telles que l'acrobatie, le cirque et le théâtre. Au mois d'août, le festival s'est tenu sur plusieurs sites en raison d'une météo changeante : au collège des Pâquis, au Foyer des Pâquis et au Débarcadère, avec des festivités se prolongeant au parc du Russel lors de la Fête au Village. Cette édition a permis de tester des solutions de repli et de jauger

la réaction du public. Malgré ces ajustements de dernière minute, l'assistance s'est montrée enthousiaste et a apprécié la qualité des spectacles. Plus de 1'200 personnes ont assisté au festival, toutes représentations confondues.

La programmation familiale a également attiré de nouveaux spectateurs, venus des communes avoisinantes, renforçant ainsi l'ancrage du festival dans l'agenda estival de la région lausannoise. L'évènement s'est même vu décerner le titre de « coup de cœur » dans l'agenda des sorties de *Lausanne Cités*.

THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU

En 2023, la Commune a apporté son soutien au Théâtre Kléber-Méleau (TKM) par le biais d'une contribution de CHF 37'352.-. Ce montant correspond à CHF 8.- par habitant selon les données du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistique) au 31 décembre 2018 (4'669 habitants), conformément à la convention signée en 2020. Le TKM, un théâtre populaire, propose un programme diversifié comprenant à la fois des spectacles musicaux et théâtraux. Il présente également un spectacle itinérant dans chaque commune du district durant l'été.

Pour la saison 2022-2023, le taux de fréquentation a atteint 85.80 % et le nombre de spectateurs provenant de Saint-Sulpice s'est élevé à 279.

Lors de sa tournée estivale, la Commune a organisé la venue du TKM pour une représentation de la pièce *El Gringo*. Malgré une séance reportée en raison de la météo, le public a répondu à l'appel et grandement apprécié la performance musicale et le jeu des acteurs. Cette représentation d'une qualité remarquable, à l'image des productions habituelles du TKM, a rassemblé au Débarcadère près d'une centaine de spectateurs de tous âges.

ZIG-ZAG THÉÂTRE

Le Zig-Zag Théâtre, spécialisé dans les spectacles pour le jeune public et offrant également des ateliers aux enfants, bénéficie du soutien financier des huit communes de l'Ouest lausannois (à raison de CHF 0.50 par habitant), du Canton et d'autres donateurs (notamment la Loterie Romande). En 2023, une représentation a été organisée dans chaque commune. Ce programme a rencontré un vif succès, le public se déplaçant de commune en commune pour assister aux différents spectacles.

La fondatrice et directrice du Zig-Zag Théâtre, Anne-Lise Prudat, a pris sa retraite en décembre 2023. Une étude prospective réalisée au cours de l'année a souligné le succès croissant du théâtre, tout en mettant en lumière sa fragilité. Afin de pérenniser son action, d'importantes démarches ont été entreprises – notamment la clarification de ses missions, la constitution d'une équipe professionnelle, l'amélioration de la communication et la recherche de fonds.

Convaincues de l'importance du Zig-Zag Théâtre, les huit communes ont décidé de soutenir financièrement l'institution en allouant CHF 1.- par habitant dès 2024.



Festival des arts de rue (26 août)

ENFANCE ET JEUNESSE

ORGANISATION ET EFFECTIFS

Composé des unités « Garderie », « Unité d'accueil pour écoliers » (UAPE) et « Activités extra-scolaires », le Service enfance et jeunesse dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Fonction	Nb.	EPT
Cheffe de service	1	0.80
Direction	3	2.18
Administration	2	0.75
Éducateurs diplômés	16	10.03
Éducateurs auxiliaires	19	6.36
Intendance/cuisine	3	2.08
Apprentis	4	4.00
Total	48	26.20
<i>Auxiliaires remplaçants à l'appel</i>	43	

Au cours de l'année 2023, 289 enfants en moyenne ont fréquenté les structures d'accueil. Confronté à une demande croissante des familles, dont les besoins dépassent ses capacités actuelles, le Service enfance et jeunesse a concentré ses efforts sur l'élaboration d'un projet d'expansion. Ce dernier a reçu l'approbation du Conseil communal, ouvrant ainsi la porte à une augmentation des places disponibles aussi bien à la garderie qu'à l'UAPE. En outre, il permettra la création d'un centre de jeunes qui ouvrira à l'été 2024.

En parallèle, le projet d'inclusion du réseau AJESOL a été progressivement intégré dans l'ensemble des structures. Son objectif est de fournir un soutien exhaustif, couvrant entre autres les aspects administratifs, pédagogiques et éducatifs, pour répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis. Cette initiative, appréciée par les équipes, améliore considérablement la réactivité aux besoins concrets sur le terrain.

GARDERIE

EFFECTIFS

La garderie dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Directrice	1	0.80
Assistante administrative	1	0.50
Intendante	1	0.85
Éducatrice au niveau tertiaire	6	4.13
Assistants socio-éducatifs	6	4.36
Autre personnel encadrant	3	1.42
Apprenties	3	3.00
Stagiaires	7	-

TAUX DE REMPLISSAGE

En moyenne, les 44 places de la structure ont été fréquentées par 63 enfants en 2023.

Taux de remplissage au mois de décembre

Groupe	En 2022	En 2023	Variation
Bébés (4 à 18-24 mois)	95 %	97 %	+ 2.11 %
Trotteurs (18 à 30-36 mois)	93.6 %	88 %	- 5.99 %
Moyens (30-36 mois à la rentrée scolaire)	91 %	93 %	+ 2.20 %

D'août à janvier, des places d'accueil doivent rester libres en vue du passage des enfants d'un groupe à l'autre (en fonction de leur âge), qui a lieu au mois de janvier. Les demandes de « dépannage » sont par ailleurs acceptées, en cours d'année, lorsque la place dans le groupe concerné le permet.

FORMATIONS

Au cours de l'année, l'équipe a eu l'opportunité de participer à plusieurs formations :

- Formation pour l'ensemble du Service enfance et jeunesse :
 - la vision de l'enfant au sein d'une structure d'accueil ;
 - l'aménagement des lieux de vie ;
 - règles et limites au sein des structures ;
- Jardin pédagogique ;
- Nutrition, qualité des petits-déjeuners et goûters au sein des structures d'accueil ;
- Formation DME (Diversification menée par l'enfant) en nurserie ;
- Youp'la bouge ;
- Formation aux premiers secours (obligatoire).

En 2023, la directrice a par ailleurs réussi brillamment son CAS (certificate of advanced studies) en gestion d'équipe.

PROJET « INCLUSION »

Les équipes éducatives ont intégré différents réseaux pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Elles ont également pu profiter du projet d'inclusion de l'AJESOL ; à deux reprises, la psychologue du projet est venue observer les dynamiques des enfants à la garderie et accompagner les équipes éducatives dans leurs réflexions visant à créer un environnement le plus inclusif possible.

ÉVÈNEMENTS

Les équipes éducatives ont eu l'occasion de se rendre dans les autres structures du réseau afin d'observer les manières de faire, de questionner, d'échanger et ainsi de se remettre en question sur les pratiques quotidiennes. Une fructueuse collaboration a été mise en place avec les structures de Chavannes-près-Renens et des Bout'choux d'Ecublens. Les directions du réseau se rencontrent régulièrement, pour continuer à faire évoluer le projet d'inclusion de l'AJESOL.

Les rencontres festives, organisées par la garderie été comme hiver, continuent de rassembler beaucoup de familles. À la fin du mois de novembre, l'atelier parents-enfants pour la décoration de la garderie constitue un moment fort.

Durant toute l'année, en sortant quasiment tous les jours et par tous les temps, l'équipe éducative a favorisé la découverte de l'environnement par les enfants. Des visites à la ferme, à Aquatis, des

promenades en forêt et dans les divers parcs de Saint-Sulpice ont ainsi été organisées – et très appréciées par les participants.

En 2023, la garderie a obtenu deux labels :

- « Signons ensemble », qui valorise les efforts des équipes mettant en œuvre des dispositifs, principalement à la nurserie, afin de permettre aux enfants qui n'ont pas encore le langage de communiquer par des gestes (une meilleure compréhension des besoins des enfants en bas âge est ainsi rendue possible) ;
- « Né pour lire », avec la mise en place de petits coins bibliothèques dans les vestiaires de la garderie, permettant aux parents d'emprunter des livres afin d'encourager leur communication avec les enfants par le biais de comptines, d'images et d'histoires (tant sur le lieu d'accueil qu'à domicile).

Dans le cadre du projet d'agrandissement des structures, les équipes et la direction ont mené des réflexions pédagogiques et sur l'aménagement des espaces ; il s'agira, lors du passage à 63 places en août 2024, de continuer à offrir aux familles un accueil et un suivi de qualité.



Activité pédagogique dans le jardin attenant à la garderie

UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

EFFECTIFS

L'UAPE dispose au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Poste	Nb.	EPT
Directrice	1	0.80
Assistante administrative	1	0.25
Éducatrice au niveau tertiaire	1	0.50
Assistants socio-éducatives	2	1.02
Autre personnel encadrant	5	2.50
Apprenties	1	1.00
Stagiaires	3	-

TAUX DE REMPLISSAGE

Dotée de 60 places (24 pour les 1-2P et 36 pour les 3-6P), la structure a accueilli 135 enfants en 2023.

Taux de remplissage au mois de décembre

Groupe	En 2022	En 2023	Variation
Moussillons 1-2P	83 %	82 %	- 1.09 %
Matelots 3-6P	100 %	99 %	- 1.00 %
Total	91.50 %	90.50 %	- 1.20 %

En début d'année scolaire, tous les groupes étaient complets. Les effectifs diminuent entre septembre et décembre, en particulier durant la tranche horaire de 15h15 à 18h15, en raison des diverses activités des enfants. Les parents figurant sur la liste d'attente sont alors contactés. Un certain nombre d'entre eux ont déjà mis en place leur propre organisation pour l'année scolaire, mais restent inscrits dans l'espoir d'obtenir une place l'année suivante. Grâce à l'acceptation du projet d'agrandissement de l'UAPE, en août 2024, la structure sera en mesure d'offrir 36 places supplémentaires aux familles.

Pendant les vacances d'été, l'UAPE est restée ouverte durant deux semaines :

Fréquentation estivale

Mois	En 2022	En 2023	Variation
Juillet	38 %	44 %	+ 15.79 %
Août	47 % + les adaptations	32 % + les adaptations	- 46.80 %

PROJET « INCLUSION »

L'équipe éducative de l'UAPE a sollicité le groupe « inclusion » de l'AJESOL à la fin de l'année 2023, afin de collaborer à la réflexion et à la mise en place de stratégies visant à soutenir l'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques. Ce projet est très apprécié par l'ensemble des collaborateurs.

FORMATIONS

En 2023, l'équipe a eu l'opportunité de participer à plusieurs formations :

- Formation pour l'ensemble du Service enfance et jeunesse :
 - la vision de l'enfant au sein d'une structure d'accueil ;
 - l'aménagement des lieux de vie ;
 - règles et limites au sein des structures ;
- Jardin pédagogique ;
- Nutrition, qualité des petits-déjeuners et goûters au sein des structures d'accueil ;
- Sensibilisation à l'accueil collectif de jour ;
- Formation permettant de réagir en cas de soupçon de maltraitance ;
- Formation aux premiers secours (obligatoire).

ÉVÈNEMENTS

En avril 2023, une table spacieuse (méticuleusement confectionnée par les collaborateurs du Service de la voirie) a été installée sur la terrasse afin d'offrir aux enfants un espace propice non seulement aux repas et aux goûters, mais également à un grand nombre d'activités comme des jeux, des ateliers de bricolage et des séances de devoirs.

En juin, l'équipe éducative a organisé un repas canadien pour les familles fréquentant l'UAPE. Durant ce moment convivial, plusieurs activités ont été proposées : du tir à l'arc, de la slackline, la création d'un livre de cuisine ou encore un photobooth permettant aux familles d'emporter des clichés de la fête pour en immortaliser le souvenir.



Table fabriquée par le Service de la voirie

En septembre, un apéritif de bienvenue a été offert aux nouveaux parents. Lors de cet évènement, un court-métrage réalisé par l'équipe a été projeté, retraçant la journée de leurs enfants au sein de l'établissement. Cet échange avec les nouveaux parents a permis de tisser un premier lien de confiance entre la structure et les familles.

L'année 2023 s'est terminée, au mois de décembre, par une fête de Noël au cours de laquelle la venue d'un magicien a émerveillé les enfants.

Dans le cadre du projet d'agrandissement des structures, les équipes et la direction se sont penchées sur les réflexions pédagogiques et l'aménagement des espaces ; il s'agira, lors du passage à 96 places en août 2024, de continuer à offrir aux familles un accueil et un suivi de qualité.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

EFFECTIFS

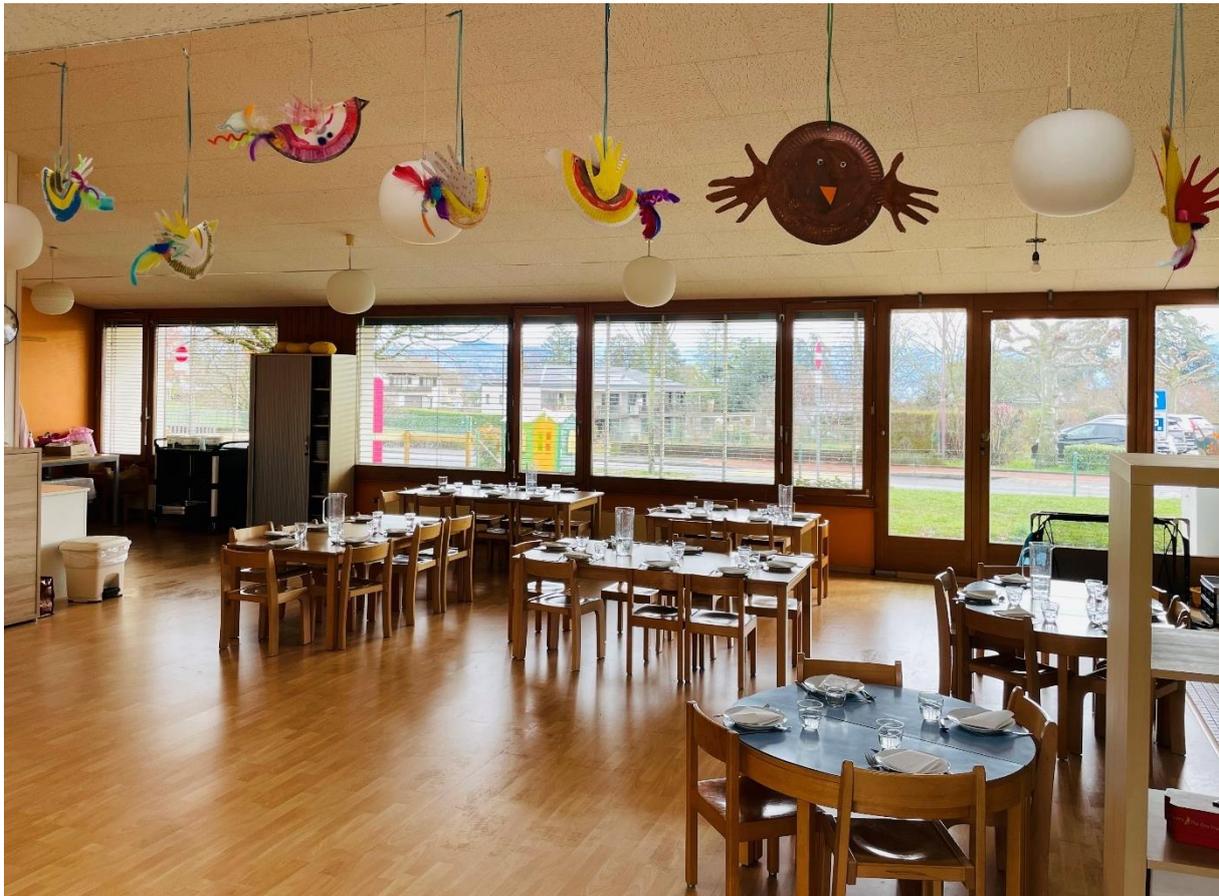
Composé du réfectoire scolaire 1-4P, du réfectoire scolaire 5-8P et des devoirs surveillés, les Activités extra-scolaires disposent au 31 décembre 2023 des effectifs suivants :

Fonction	Nb.	EPT
Direction	1	0.58
Encadrant(e)s réfectoire 1-8P et devoirs surveillés	12	2.00
Équipe de cuisine	2	1.23

RÉFECTOIRES

En 2023, 123 contrats ont été établis au réfectoire 5-8P, marquant une augmentation continue de la fréquentation. Cette année encore, afin d'optimiser l'utilisation de l'espace de repas, le groupe a été divisé par deux pour offrir deux services sur le temps de midi. Pendant que les uns mangent, les autres font des activités à l'extérieur, en salle de gym ou au sous-sol du Foyer des Pâquis (aménagé pour offrir un espace supplémentaire aux enfants de 5-8P).

Depuis la rentrée scolaire d'août 2023, suite à la fermeture du réfectoire des P'tits Lioux, un pavillon a été aménagé en réfectoire pouvant accueillir 36 enfants de la 1P à la 4P. Trois nouvelles encadrantes s'occupent de ce groupe d'enfants qui totalise 45 contrats supplémentaires.



Réfectoire 1-4P

Fréquentation du réfectoire 1-4P d'août à décembre (contrats fixes)

Jour	En 2022	En 2023
Lundi	0	35
Mardi	0	33
Jeudi	0	33
Vendredi	0	29

Fréquentation du réfectoire 5-8P d'août à décembre (contrats fixes)

Jour	En 2022	En 2023	Augmentation
Lundi	87	95	+ 9.20 %
Mardi	95	95	0 %
Jeudi	91	96	+ 5.49 %
Vendredi	75	88	+ 17.33 %

FORMATIONS

En 2023, l'équipe a eu l'opportunité de participer à plusieurs formations :

- Formation pour l'ensemble du Service enfance et jeunesse :
 - la vision de l'enfant au sein d'une structure d'accueil ;
 - l'aménagement des lieux de vie ;
 - règles et limites au sein des structures ;
- Formation pour l'ensemble de l'équipe du réfectoire 5-8P :
 - mise en place des repas libre avec les grands ;
 - rôle des réfectoires scolaires en lien avec les besoins et les attentes des enfants ;
 - rôle des enfants au réfectoire : comment les faire participer ;
- Résolution de conflits entre les enfants ;
- Rôle des milieux d'accueil dans le cas des mineurs en danger ;
- Formation aux premiers secours (obligatoire) ;
- Jardin pédagogique.

ÉVÈNEMENTS

Dans le but d'enrichir l'expérience des enfants au réfectoire, plusieurs événements ont été organisés. Ont ainsi rencontré un grand succès : un tournoi de jeux, une semaine dédiée à des repas en musique (permettant aux jeunes de faire découvrir leurs préférences musicales à leurs camarades) et une rencontre avec le chef cuisinier de Croq-Midi, qui a pu échanger avec les enfants, partager avec eux son quotidien et leur expliquer le processus de préparation des repas. Les enfants ont pu profiter de ce moment pour énoncer leurs souhaits et donner leurs avis sur les mets qui leur sont servis.

L'agrandissement des structures ayant été accepté par le Conseil communal, les équipes et la direction se sont attelées aux projets pédagogiques et d'aménagement des espaces du réfectoire 5-8P (qui sera opérationnel dès la rentrée d'août 2024). Par ailleurs, le centre de jeunes dont l'ouverture est prévue à l'été 2024 fait l'objet de réflexions impliquant les jeunes du réfectoire, afin de connaître au mieux les besoins et les envies des adolescents.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Selon les mêmes modalités que l'année précédente, les devoirs surveillés ont accueilli des élèves de la 4P à la 8P les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h30. De septembre à décembre 2023, deux groupes ont ouvert. Au total, 38 enfants ont profité des devoirs surveillés (un chiffre stable par rapport à 2022). Il convient cependant de relever que les enfants viennent en moyenne une fois dans la semaine, alors qu'ils venaient jusqu'à deux fois en 2022.

Fréquentation des devoirs surveillés 4-6P d'août à décembre (enfants accueillis)

Jour	En 2022	En 2023	Variation
Lundi	23	26	+ 13.04 %
Mardi	22	18	- 18.18 %
Jeudi	23	23	0 %

Fréquentation des devoirs surveillés 7-8P d'août à décembre (enfants accueillis)

Jour	En 2022	En 2023	Variation
Lundi	2	2	0 %
Mardi	2	1	- 50 %

ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUE

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS ET DE SAINT-SULPICE

En août 2023, 1'439 élèves ont repris le chemin de l'école au sein de l'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice, dirigé par Stefania Hofmann.

Effectifs des classes au 31 décembre 2023

Collège	Année de scolarité	Nombre d'élèves
Collège des Pâquis, Saint-Sulpice (344 élèves)	1P	36
	2P	42 dont 1 de Crissier
	3P	57
	4P	43
	5P	41
	6P	43 dont 1 de Chavannes
	7P	41 dont 1 de Chavannes
	8P	41 dont 10 de Chavannes et 1 d'Ecublens
Collège de La Plaine, Chavannes (237 élèves)	1P	36
	2P	46 dont 1 de Saint-Sulpice
	3P	37 dont 1 de Saint-Sulpice et 1 d'Ecublens
	4P	41
	5P	42
	6P	35

Collège de La Concorde, Chavannes (215 élèves)	1P	53 dont 1 de Prilly, 1 d'Ecublens et 1 de Renens
	2P	48
	3P	59
	4P	40
	Accueil 1-4P	15
Collège de La Planta, Chavannes (256 élèves dans les classes primaires et 397 dans les classes secondaires)	5P	41 dont 1 de Renens
	6P	47
	7P	93 dont 1 de Renens
	8P	63
	Accueil 5-8P	12 dont 4 de Saint-Sulpice
	9VG	70 dont 9 de Saint-Sulpice
	9VP	66 dont 31 de Saint-Sulpice
	10VG	63 dont 3 de Saint-Sulpice
	10VP	74 dont 34 de Saint-Sulpice et 1 de Crissier
	11VG	56 dont 13 de Saint-Sulpice, 1 d'Ecublens et 1 de Renens
	11VP	61 dont 24 de Saint-Sulpice et 1 de Denges
Accueil S	7 dont 3 de Saint-Sulpice	

Élèves par commune de domicile

District	Commune	Nombre d'élèves
Ouest lausannois	Chavannes-près-Renens	989
	Crissier	2
	Ecublens	4
	Prilly	1
	Renens	4
	Saint-Sulpice	451
Morges	Denges	1

Élèves domiciliés à Saint-Sulpice et scolarisés hors de l'établissement

Degré	Structure	Nombre d'élèves
Primaire (1P à 8P)	Privée	56
	Parapublique	3
	Scolarité à domicile	1
	Total	60
Secondaire (9S à 11S)	Privée	24
	Parapublique	2
	Scolarité à domicile	1
	Total	27

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Ouverte depuis 11 ans, la bibliothèque des jeunes propose un catalogue riche de 9'000 documents. 352 lecteurs ont effectué, en 2023, 23'435 emprunts sur 33 semaines d'ouverture (soit une moyenne de 710 emprunts hebdomadaires).

L'accueil a été réaménagé afin de le rendre plus convivial – avec, notamment, un nouvel agencement de l'espace d'exposition. La zone BD/manga a par ailleurs fait l'objet d'une extension, avec l'ajout de deux étagères pour les mangas et d'un bac pour les bandes dessinées.

Les classes ont été accueillies à 87 reprises, pour 50 animations pédagogiques et 37 lectures simples. Ont également eu lieu deux ateliers de bricolage, une session de contes en musique et de petites expositions (sur les créatures fantastiques, l'égalité filles-garçons, le printemps et les fleurs de saison). Enfin, 35 enfants ont participé à un concours de lecture de romans.



Bibliothèque des jeunes, dans l'enceinte du collège des Pâquis



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter le rapport de gestion tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Adopté par la Municipalité en séance du 22 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


E. Dubuis

Le Secrétaire municipal adj. :


A. Monnier



ANNEXES

DÉMOGRAPHIE

POPULATION RÉSIDENTE PERMANENTE

Population suisse et étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile (source : STATVD, Statistique annuelle de la population)		
En 2021	En 2022	En 2023
4932	5043	5138

POPULATION EN RÉSIDENCE SECONDAIRE

Personnes ayant leur résidence principale hors de Saint-Sulpice mais résidant plus de 90 jours par année sur le territoire communal		
En 2021	En 2022	En 2023
166	168	174

APPARTENANCE RELIGIEUSE

Confessions reconnues			
Protestants	Catholiques	Israélites	Autre religion, sans religion ou non annoncée
13%	17%	<1%	69%

TRANCHES D'ÂGE

Tranche d'âge	0-18 ans		19-40 ans		41-65 ans		66 ans +	
En 2020	1008	20.35%	1704	34.40%	1437	29.01%	804	16.23%
En 2021	1012	19.14%	1957	37.02%	1509	28.55%	808	15.29%
En 2022	1031	19.25%	1966	36.72%	1523	28.44%	834	15.57%
En 2023	1015	18.98%	1980	37.03%	1550	28.99%	801	14.98%

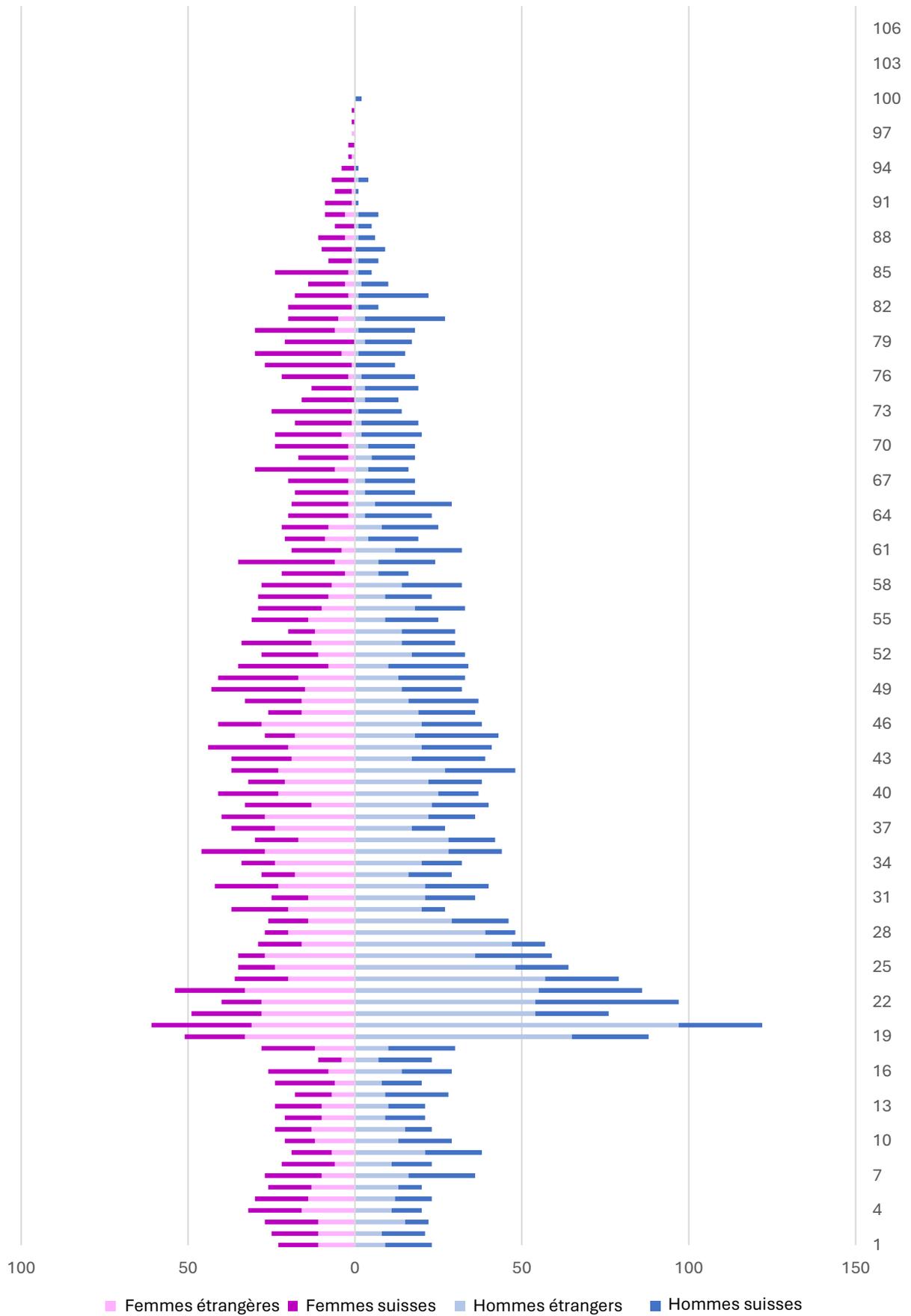
CLASSES D'ÂGE

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total Hommes + Femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
2023	14	9	23	12	11	23	46
2022	13	8	21	14	11	25	46
2021	7	15	22	16	11	27	49
2020	9	11	20	16	16	32	52
2019	11	12	23	16	14	30	53
2018	7	13	20	13	13	26	46
2017	20	16	36	17	10	27	63
2016	12	11	23	16	6	22	45
2015	17	21	38	12	7	19	57
2014	16	13	29	9	12	21	50

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total Hommes + Femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
2013	8	15	23	11	13	24	47
2012	12	9	21	11	10	21	42
2011	11	10	21	14	10	24	45
2010	19	9	28	11	7	18	46
2009	12	8	20	18	6	24	44
2008	15	14	29	18	8	26	55
2007	16	7	23	7	4	11	34
2006	20	10	30	16	12	28	58
2005	23	64	87	18	32	50	137
2004	25	97	122	30	31	61	183
2003	22	54	76	21	28	49	125
2002	44	54	98	12	28	40	138
2001	31	55	86	21	33	54	140
2000	21	57	78	16	21	37	115
1999	16	47	63	11	24	35	98
1998	23	36	59	8	27	35	94
1997	10	47	57	13	16	29	86
1996	9	39	48	7	20	27	75
1995	17	29	46	12	14	26	72
1994	7	20	27	17	20	37	64
1993	15	21	36	11	14	25	61
1992	19	21	40	19	23	42	82
1991	13	16	29	10	18	28	57
1990	12	20	32	10	24	34	66
1989	16	28	44	19	27	46	90
1988	14	28	42	13	17	30	72
1987	10	17	27	13	24	37	64
1986	14	22	36	13	27	40	76
1985	17	23	40	20	13	33	73
1984	12	25	37	18	23	41	78
1983	16	22	38	11	21	32	70
1982	21	27	48	14	23	37	85
1981	22	17	39	18	19	37	76
1980	21	20	41	24	20	44	85
1979	25	18	43	9	18	27	70
1978	18	20	38	13	28	41	79
1977	17	19	36	10	16	26	62
1976	21	16	37	17	16	33	70
1975	18	14	32	28	15	43	75
1974	20	13	33	24	17	41	74
1973	24	10	34	27	8	35	69
1972	16	17	33	17	11	28	61
1971	16	14	30	21	13	34	64
1970	16	14	30	8	12	20	50
1969	16	9	25	17	14	31	56

Année de naissance	Hommes			Femmes			Total Hommes + Femmes
	Suisses	Étrangers	Total	Suisses	Étrangères	Total	
1968	15	18	33	19	10	29	62
1967	14	9	23	21	8	29	52
1966	18	14	32	21	7	28	60
1965	9	7	16	19	3	22	38
1964	17	7	24	29	6	35	59
1963	20	12	32	15	4	19	51
1962	15	4	19	12	9	21	40
1961	17	8	25	14	8	22	47
1960	20	3	23	18	2	20	43
1959	23	6	29	17	2	19	48
1958	15	3	18	16	2	18	36
1957	15	3	18	18	2	20	38
1956	12	4	16	24	6	30	46
1955	13	5	18	15	2	17	35
1954	14	4	18	22	2	24	42
1953	18	2	20	20	4	24	44
1952	17	2	19	17	1	18	37
1951	13	1	14	24	1	25	39
1950	10	3	13	16	0	16	29
1949	16	3	19	12	1	13	32
1948	16	2	18	20	2	22	40
1947	12	0	12	26	1	27	39
1946	14	1	15	26	4	30	45
1945	14	3	17	21	0	21	38
1944	17	1	18	24	6	30	48
1943	24	3	27	15	5	20	47
1942	6	1	7	19	1	20	27
1941	21	1	22	16	2	18	40
1940	8	2	10	11	3	14	24
1939	4	1	5	22	2	24	29
1938	6	1	7	7	1	8	15
1937	9	0	9	9	1	10	19
1936	5	1	6	8	3	11	17
1935	4	1	5	6	0	6	11
1934	6	1	7	6	3	9	16
1933	1	0	1	8	1	9	10
1932	1	0	1	5	1	6	7
1931	3	1	4	7	0	7	11
1930	1	0	1	4	0	4	5
1929	0	0	0	1	1	2	2
1928	0	0	0	2	0	2	2
1927	0	0	0	0	1	1	1
1925	0	0	0	1	0	1	1
1924	0	0	0	1	0	1	1
1922	2	0	2	0	0	0	2

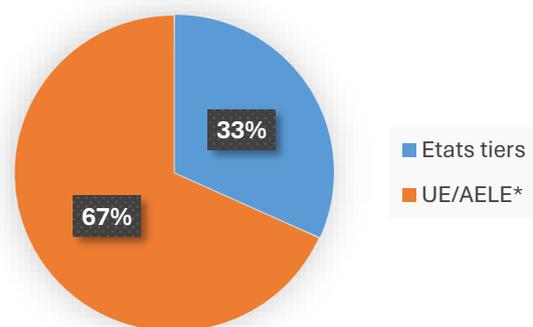
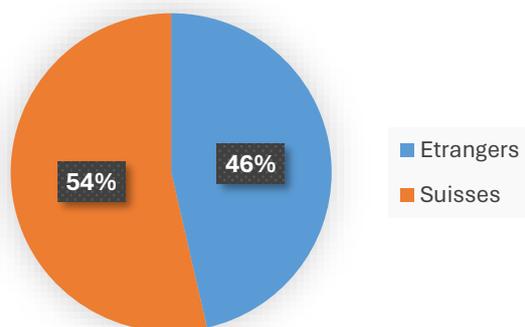
PYRAMIDE DES ÂGES



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES

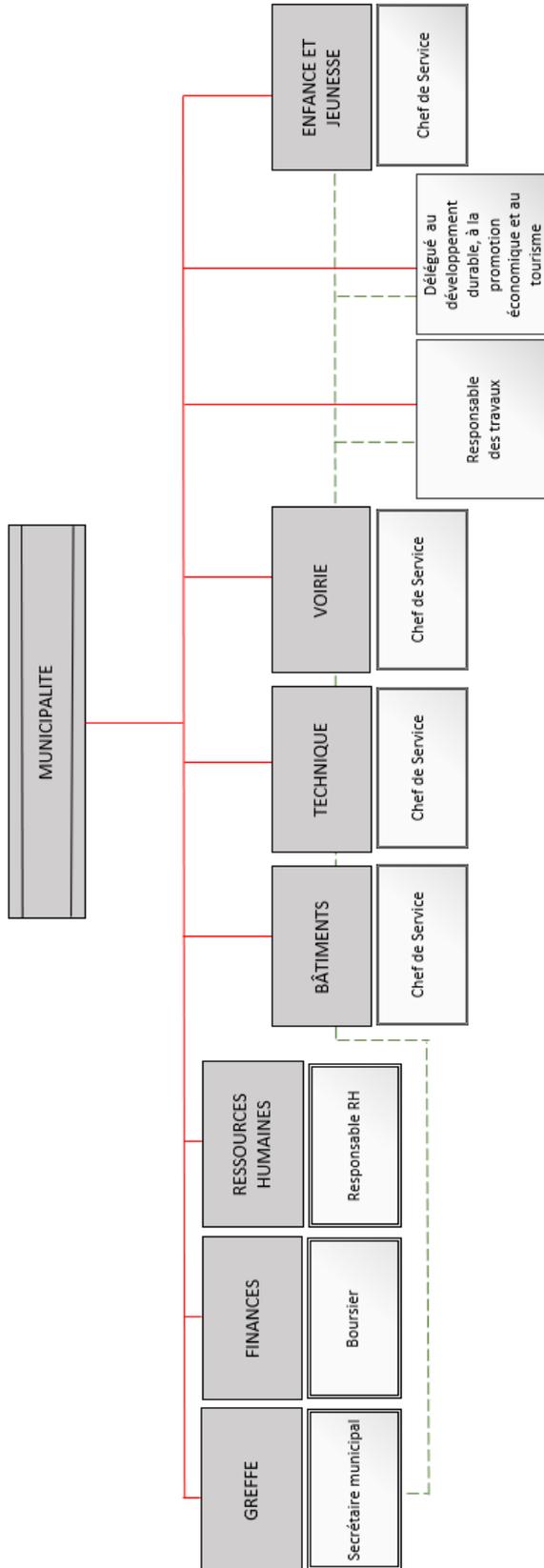
Saint-Sulpice compte 2'473 ressortissants de 83 nationalités étrangères. La France est, de loin, le pays le plus représenté (devant l'Italie, la Chine et le Portugal).

Nationalité	Nb.	Nationalité	Nb.	Nationalité	Nb.
Afghanistan	7	États-Unis	64	Norvège	6
Afrique du Sud	1	Finlande	4	Nouvelle-Zélande	1
Albanie	1	France	760	Pakistan	5
Algérie	4	Grèce	21	Pays-Bas	37
Allemagne	95	Guinée	4	Pérou	1
Arabie saoudite	2	Hongrie	9	Philippines	1
Argentine	1	Inde	40	Pologne	50
Australie	10	Indonésie	2	Portugal	117
Autriche	30	Irak	1	Roumanie	48
Belgique	64	Iran	17	Royaume-Uni	64
Brésil	21	Irlande	5	Russie	61
Bulgarie	13	Islande	2	Sénégal	2
Cameroun	3	Israël	1	Serbie	18
Canada	22	Italie	223	Singapour	1
Chili	4	Japon	3	Slovaquie	6
Chine	149	Kosovo	8	Slovénie	3
Chypre	12	Lettonie	6	Suède	12
Colombie	8	Liban	20	Syrie	2
Corée du Sud	19	Lituanie	3	Taiwan (Taipei chinois)	9
Côte d'Ivoire	1	Luxembourg	6	Tchéquie	29
Croatie	9	Macédoine du Nord	3	Thaïlande	2
Danemark	9	Malte	1	Trinité-et-Tobago	1
Égypte	11	Maroc	54	Tunisie	37
El Salvador	2	Maurice	1	Türkiye	26
Équateur	4	Mexique	8	Ukraine	71
Érythrée	2	Monaco	2	Venezuela	2
Espagne	82	Myanmar	1	Vietnam	1
Estonie	4	Nigéria	1	Total	2473



ORGANIGRAMME

ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023



	Nombre	EPT
• Greffe:	9	6.82
• Finances:	5	4.30
• Ressources humaines:	2	1.40
• Bâtiments:	9	5.31
• Technique:	3	2.90
• Voirie:	3	2.90
• Travaux:	1	1.00
• Développement durable:	1	0.60
• Enfance et jeunesse:	48	26.20
TOTAL :	86 employés,	55.53 EPT

- Poste de cadre supérieur (3)
- Poste de cadre (4)
- Poste de délégué (2)

Dés le 1er janvier 2023, les EPT comprennent les contrats à durée déterminée et contrats d'apprentissage. Les auxiliaires ne sont pas comptabilisés dans les EPT.

— Lien hiérarchique avec la Municipalité
 - - - Les services coordonnés par la secrétaire municipale

SIGLES ET ACRONYMES

AAS	Agence d'assurances sociales
ABVL	Association des amis des bateaux à vapeur du Léman
AdCV	Association des communes vaudoises
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AJESOL	Association pour l'accueil de jours des enfants du Sud-Ouest lausannois
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARASOL	Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois
ASL	Association pour la sauvegarde du Léman
ASSE	L'Association Saint-Sulpice Ensemble
BI	Bureau intermunicipal
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CAS	Certificate of advanced studies
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDD	Contrat à durée déterminée
CDPV	Conférence des directeurs des polices communales vaudoises
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
CIP	Caisse intercommunale de pension
CISTEP	Commission intercommunale de la STEP
CMEOL	Conférence des municipaux en charge des écoles de l'Ouest lausannois
CMS	Centres médico-sociaux
COH	Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des hautes écoles
CSR	Centre social régional
DGE-Eau	Direction générale de l'environnement - Division des eaux
DDP	Droit distinct et permanent (ou Droit de superficie)
DME	Diversification menée par l'enfant
DT	Direction générale des travaux
EC	Eaux claires
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Équivalents plein-temps
ERM	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne
EU	Eaux usées
EWID	Identificateur fédéral de logement
FAO	Feuille des avis officiels
FERL	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise
GROPIL	Groupe de pilotage
HT	Hors taxes
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEB	Lausanne-Échallens-Bercher (train)
LEne	Loi fédérale sur l'énergie
LGéo	Loi sur la géo-information
LHand	Loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
LPrPCI	Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
LUC	Lausanne Université Club

LVLene	Loi vaudoise sur l'énergie
MBC	Transports de la région Morges Bière Cossonay
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
OICF	Ordonnance sur les installations électriques à courant fort
OPR	Office de la population et réception
ORIF	Organisation romande d'intégration et de formation
ORPC	Organisation régionale de protection civile
ORPC-ROL	Organisation régionale de protection civile du district de l'Ouest lausannois
PA	Plan d'affectation
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCn	Plan directeur cantonal
PFL-OL	Plateforme Logement Ouest lausannois
PAC	Pompe à chaleur
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEi	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
PLR	Les Libéraux-Radicaux Saint-Sulpice
PolCom	Polices communales
PolOuest	Police de l'Ouest lausannois (association Sécurité dans l'Ouest lausannois)
PREE	Plan régional d'évacuation des eaux
PRU	Point de rencontre d'urgence
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RC	Route Cantonale
RCB	Registre cantonal des bâtiments
RGATC	Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions
RH	Ressources humaines
RPA	Règlement sur la protection des arbres
RPers	Règlement du personnel de la Commune de Saint-Sulpice
SCD	Les Serpelious de Centre-Droite
SCH	Société coopérative d'habitation
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistique
SDIS	Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (anciennement Schéma directeur de l'Ouest lausannois)
SIL	Services industriels de Lausanne
SIT	Système d'information du territoire
SLG	Association suisse pour l'éclairage
SMUN	Secrétariat municipal
SPOP	Service de la population
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision
STAP	Station de pompage
STEP	Station d'épuration
STREL	Station de relevage
TF	Tribunal fédéral
TKM	Théâtre Kléber-Méleau
TL	Transports publics de la région lausannoise
TMRL	Transport Mobilité Réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
UNIL	Université de Lausanne

RÉPONSES À LA COGEFI

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX EXPRIMÉS PAR LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES DANS SON RAPPORT DU 7 JUIN 2023 SUR LA GESTION 2022

1) Prévision sur 5 ans des charges, des revenus, des investissements et de leurs financements :

Une prévision sur 5 ans des charges, des revenus, des investissements et de leurs financements reste très aléatoire.

Au chapitre des charges, il faut s'attendre à une baisse de la péréquation et à une hausse des coûts des transports publics sans qu'il soit possible de donner davantage que des ordres de grandeur.

Pour ces deux charges non maîtrisables, on peut s'attendre, côté péréquation, à une baisse de 1 à 1,5 million à partir de 2025 et, côté transports publics, à une hausse de quelque CHF 500'000.-.

En ce qui concerne les charges maîtrisables, l'augmentation des charges de personnel devrait ralentir considérablement : dans ce domaine, la Municipalité a réalisé les adaptations qu'elle avait prévues (règlement du personnel, mise à niveau des effectifs des services et hausse de la capacité du Service enfance et jeunesse).

Au chapitre des revenus, la Municipalité s'attend à une certaine stabilité.

Elle n'envisage pas de hausse du taux d'imposition au cours de la législature et l'augmentation attendue de la population est trop faible pour causer une hausse sensible du produit de l'impôt ces prochaines années.

Seuls les impôts aléatoires, notamment ceux sur les successions et les mutations, sont susceptibles de varier sensiblement. Mais ce sera à la hausse comme à la baisse sans que la Commune ne puisse avoir le moindre contrôle dessus.

La Municipalité continue à chercher des revenus alternatifs. Elle prépare notamment la mise en DDP du Bochet 1 (qui serait plus lucrative que les locations actuelles), ainsi que l'imposition de nouveaux défraiements pour les services rendus par la Commune. Mais aucun d'entre eux ne sera assez important pour couvrir une partie significative des dépenses.

En matière d'investissements, le document de référence est... le plan des investissements, publié chaque année en annexe du budget.

Les investissements décidés concernent essentiellement les routes et les collecteurs publics, ainsi que l'étude du rezonage du Laviau. Ils s'élèvent à quelque CHF 3'300'000.-.

Les investissements prévus sont incertains, puisqu'ils dépendent de l'approbation du Conseil communal, voire de la population.

Ils concernent le réaménagement du Laviau (places d'amarrage et terrains de sport), la construction d'une nouvelle voirie-déchèterie, la réhabilitation du parc du Russel, l'installation de Portakabins en complément du collège des Pâquis, etc.

La réalisation de tous ces projets coûterait à la Commune quelque CHF 45'000'000.- d'ici la fin de la décennie.

Il est prévu de financer ces projets par l'emprunt. Pour réduire ou rembourser rapidement celui-ci, il est envisagé de recourir à la vente de terrains communaux (typiquement les parcelles de l'actuelle voirie-déchèterie) ou de faire payer les utilisateurs (le port).

Les emprunts seraient généralement amortis sur 30 ans, si possible grâce à la marge d'autofinancement de la Commune ou, à défaut, grâce à des ventes de parcelles.

La Municipalité espère pouvoir présenter en septembre à la Commission de gestion et des finances une planification financière à 5 ans (2025-2030) dans le cadre de l'établissement du budget 2025.

2) Graphique sur 5 ans de la dette et de la marge d'autofinancement incluant les hypothèses du coût du service de la dette :

La dette continuera à comprendre l'emprunt de 12 millions contracté lors de la construction du collège des Pâquis, ce qui vaut à la Commune un paiement annuel de CHF 136'800.- à titre d'intérêt. Son avenir dépendra de décisions qui échappent largement à la Municipalité, comme indiqué au point 1. L'évolution de la marge d'autofinancement est difficile à estimer. Aux incertitudes habituelles s'ajoutent celles liées à la nouvelle péréquation.

3) Indicateurs : coût pour la Commune par place de la garderie, de l'UAPE, du réfectoire et de l'école (séparément), sur la base des comptes du dernier exercice clos :

Il est important de noter en préambule que la participation des parents aux frais de garde est particulièrement importante à Saint-Sulpice. Dans le préscolaire, le parascolaire et l'extrascolaire, elle est ainsi supérieure – voire très supérieure – à celle de la Commune.

Le coût annuel par enfant, pour la Commune, est de :

- CHF 5'048.- à la garderie (avec une part des parents de CHF 16'117.-) ;
- CHF 1'183.- à l'UAPE (avec une part des parents de CHF 5'859.-) ;
- CHF 1'076.- au réfectoire (avec une part des parents de CHF 1'422.-).

En ce qui concerne l'école primaire et secondaire, les frais sont partagés entre la Commune et le Canton. La Commune paie les bâtiments, le mobilier, les sorties, les contrôles dentaires et médicaux, les trajets en bus, les camps et une partie de l'informatique. Le Canton couvre les frais de personnel et de matériel scolaire.

Le coût annuel par enfant, pour la Commune, est ici de :

- CHF 5'227.- à l'école primaire ;
- CHF 3'917.- à l'école secondaire.

Les coûts de la garderie, de l'école primaire et de l'école secondaire sont basés sur les comptes 2022. Les coûts de l'UAPE et du réfectoire sont basés sur les comptes 2023.

4) Établissement d'une liste des entreprises importantes ou avec du potentiel fiscal important à Saint-Sulpice, avec leur activité, afin d'avoir une meilleure connaissance du tissu économique de la commune :

Nous avons la liste des entreprises et le Service des finances est capable de réaliser l'exercice demandé. Mais nous n'effectuons pas cet exercice et ne souhaitons pas le faire, parce qu'il présente un mauvais rapport coût-bénéfice.

Le coût est le temps passé à étudier une dizaine d'entreprises année après année. Il suppose d'augmenter le taux d'activité du Service des finances pour accomplir cette tâche ou d'abandonner une autre activité pour engager celle-là.

Le bénéfice est ce que la Commune peut y gagner à court ou à long terme. Or, la simple connaissance des revenus fiscaux des entreprises ne lui apporte rien. Ce qui pourrait lui être utile serait de suivre ces revenus fiscaux sur plusieurs années, pour examiner si l'action de la Municipalité dans le domaine de la promotion économique porte des fruits. Le résultat serait cependant très aléatoire, parce que les résultats des entreprises dépendent moins de la Commune que de leur stratégie et du contexte économique général. Ce bénéfice-là paraît dès lors négligeable.

Le résultat d'un tel suivi serait par ailleurs sujet à caution. Les informations en possession d'une commune dans ce domaine sont les revenus de l'impôt. Mais ces revenus décrivent la situation passée de l'entreprise, pas leur situation présente et encore moins leur situation future. Or, ces données varient considérablement d'une année à l'autre. Ce que nous sommes susceptibles d'apprendre ne sera plus forcément valable au moment où nous l'apprendrons.

Le Service des finances comme la Municipalité estiment par conséquent que la tâche évoquée par la Commission de gestion et des finances n'en vaut pas la peine : si elle est souhaitable, elle ne leur paraît en aucun cas prioritaire.

La stratégie de la Municipalité est plutôt de favoriser un écosystème accueillant pour les entreprises et de communiquer au mieux sur les atouts de la commune.

5) Fiche technique par bâtiment communal avec les travaux d'entretien, les travaux de rénovation nécessaires et une planification de ces travaux dans le temps, ainsi qu'une estimation de leurs coûts sur 5 à 10 ans :

Ce travail a déjà été commencé. Un récapitulatif complet de l'état des bâtiments communaux a été distribué en novembre 2023 à la Commission de gestion et des finances, dans le cadre de la préparation du budget 2024. Des travaux d'entretien sont effectués régulièrement sur l'ensemble du parc immobilier communal : une bonne trentaine sont ainsi prévus en 2024. À plus long terme, la planification des actions à réaliser et l'estimation de leurs coûts ont été grossièrement indiquées dans le dernier plan des investissements de la Municipalité, en page 79 du budget 2024. Entrer dans plus de détails serait prématuré : ces dépenses dépendront des moyens financiers futurs de la Commune et des priorités que cette Municipalité et la suivante se donneront année après année.

6) Tableau des frais engagés concernant les études préliminaires pour les projets en cours actuellement et le suivi de ces charges en lien avec l'avancement des projets :

- Voirie-déchèterie :

- Étude de mobilité par CITEC (en cours) :

CHF 14'500.-

- Étude préliminaire par RO Conseils permettant de lancer les appels d'offres de la voirie-déchèterie (en cours) :

CHF 11'970.-

- Bochet 1 :

- Immobilis Consulting :

CHF 3'317.20 « Expertise »

CHF 6'397.40 « Procédure d'appel d'offres »

CHF 3'805.- « Rédaction du contrat de droit de superficie, convention et accompagnement »

- Zone de rencontre :

CHF 75'000.- (préavis n°12/2023)

- Éclairage public sur la RC1 étape 1 :

CHF 9'436.30

- Assainissement – État 0 des STAP et des STREL :

CHF 12'451.60 TTC

- Quais de la ligne 33 :

- Honoraires d'ingénieur :

CHF 10'357.10

- Quais et abribus de la ligne 31 :

- Mandat ABA SA :

CHF 27'714.75 (préavis n°02/2024 – demandé)

7) Avant le vote sur le point d'impôt 2023, une estimation prévisionnelle des revenus, des charges et des investissements qui vont varier significativement par rapport aux comptes 2022 sur les 5 prochaines années (péréquation, DDP, nouveaux gros contribuables, grands projets, etc.). La situation financière de la Commune en termes de revenus ou de charges va changer ; sur quoi peut-on tabler ?

Le projet d'agrandissement de la garderie présenté le 30 août 2023 à la Commission de gestion et des finances, puis le 13 septembre suivant au Conseil Communal, était l'élément le plus significatif pour la Commune du point de vue opérationnel et financier. Pour le reste, se reporter aux réponses apportées aux points 1 et 2.

